



Environnement
Canada

Environment
Canada



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation
des oiseaux 14 et pour l'unité biogéographique marine 12
de l'Île-du-Prince-Édouard : forêt septentrionale de l'Atlantique,
et le golfe du Saint-Laurent**

Juin 2013



N° de cat. : CW66-320/3-2012F-PDF
ISBN : 978-1-100-99602-8

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution commerciales sont interdites sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © photos.com

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2013.

Also available in English

Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque région de conservation des oiseaux, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO de chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport de nombreux collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous aimerions remercier sincèrement Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Bryan Martin, Keith McAloney, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Kyle Wellband, Becky Whittam ainsi que les autres réviseurs.

Citation recommandée :

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 14 et pour l'unité biogéographique marine 12 de l'Île-du-Prince-Édouard : forêt septentrionale de l'Atlantique, et le golfe du Saint-Laurent*. Service canadien de la faune. Environnement Canada. Sackville, N.-B., 179 pages + annexes.

Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 14 et pour l'unité biogéographique marine 12 de l'Île-du-Prince-Édouard : forêt septentrionale de l'Atlantique, et le golfe du Saint-Laurent

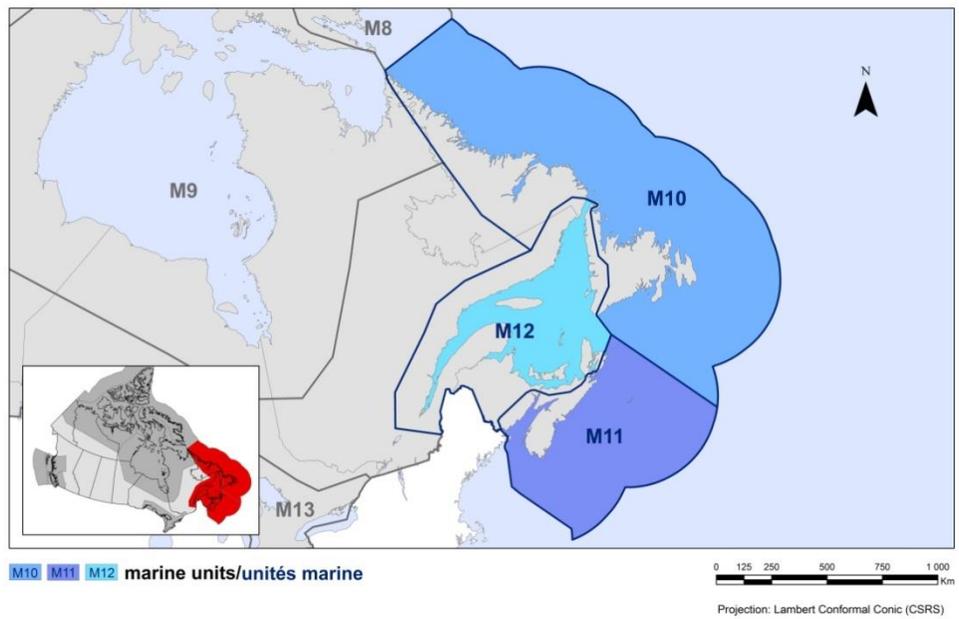
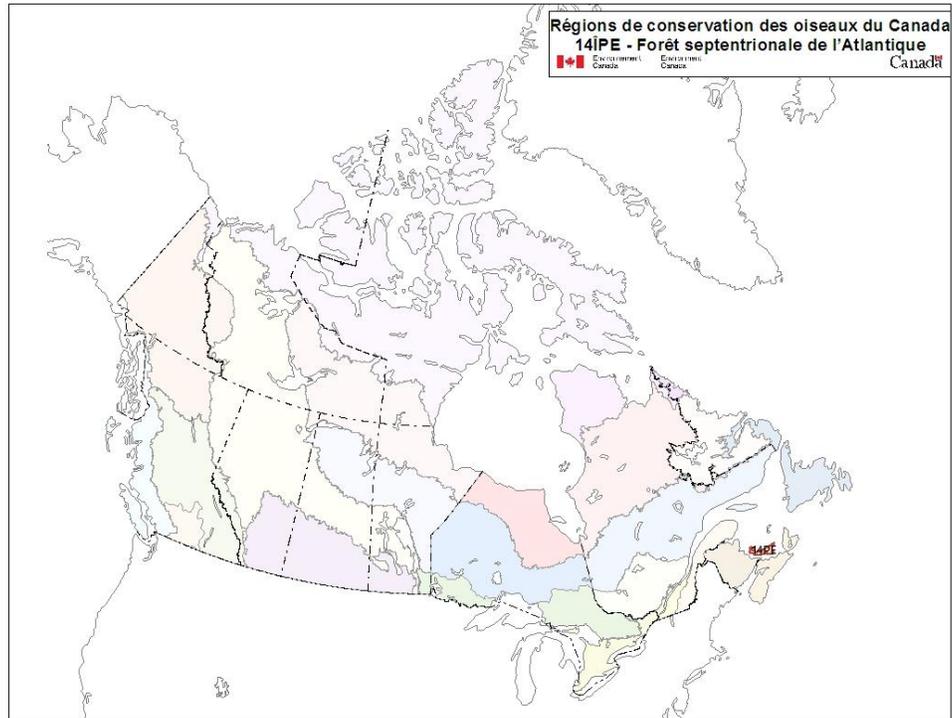


Table des matières

Préface.....	i
Remerciements	i
Sommaire.....	1
Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux.....	4
Contexte.....	4
Structure de la stratégie	5
Caractéristiques de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard	6
Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 12 : Golfe du Saint-Laurent de l'Île-du-Prince-Édouard	12
Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats	14
Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires.....	14
Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires	23
Élément 3 : Objectifs en matière de population.....	25
Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires.....	27
Élément 5 : Objectifs en matière de conservation	32
Élément 6 : Mesures recommandées	34
Section 2 : Besoins de conservation par habitat	37
Conifères.....	37
Feuillus	48
Mixte	57
Arbustes et régénération.....	66
Herbacées	73
Zones cultivées et aménagées.....	77
Urbain (surfaces artificielles et zones dénudées).....	84
Milieux humides.....	91
Zones riveraines.....	101
Plans d'eau intérieurs	110
Eaux marines – Golfe du Saint-Laurent	119
Zones côtières – au-dessus de la marée haute.....	125
Zones côtières– intertidales – Golfe du Saint-Laurent.....	136
Section 3 : Autres problématiques	145
Problématiques généralisées.....	145
Collisions	145
Prédation par les chats domestiques	148
Pollution.....	149
Changements climatiques.....	159
Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations	164
<i>Surveillance des populations</i>	164
<i>Recherche</i>	168
Menaces à l'extérieur du Canada	170
Prochaines étapes	173
Références	174

Annexe 1	180
La liste de toutes les espèces d'oiseaux (ou de la section de gestion de la population) de la RCO 14 et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.....	180
Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.....	193
Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.....	199
Annexe 2	211
Méthodologie générale de compilation des six éléments standard	211
<i>Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires</i>	211
<i>Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires</i>	214
<i>Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires</i>	214
<i>Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires</i>	216
<i>Élément 5 : Objectifs en matière de conservation</i>	217
<i>Élément 6 : Mesures recommandées</i>	218
Annexe 3	219
Catégories de menaces de l'Union internationale pour la conservation de la nature.....	219
Catégories des mesures de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature	222

Sommaire

La majeure partie de l'Île-du-Prince-Édouard possède un relief peu élevé : l'altitude de sa région occidentale n'est que légèrement supérieure au niveau de la mer, les paysages de sa partie centrale sont vallonnés tandis que ceux de sa partie orientale sont légèrement vallonnés. Près de la moitié de la région est cultivée, tandis que la seconde moitié est recouverte en majorité de forêts mixtes tempérées. La grande majorité des terres (90 %) sont des terres privées.

L'île est réputée pour son agriculture (les pommes de terre, le soja et les bleuets en sont les cultures principales) et est une destination touristique populaire. Elle est assez densément peuplée et seules quelques zones ont été préservées de toutes perturbations humaines. L'aquaculture prend de plus en plus d'importance le long des côtes.

Dans la portion terrestre de la région de conservation des oiseaux 14 de l'Île-du-Prince-Édouard (RCO 14 de l'Î.-P.-É.) il y a 52 espèces d'oiseaux prioritaires. Les milieux humides abritent le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (46 %), tandis que les forêts mixtes en abritent 33 %, les forêts conifériennes 27 % et les forêts feuillues 17 %. Un pourcentage supplémentaire d'espèces prioritaires, de l'ordre de 33 %, fréquente les zones cultivées.

Aucune des menaces affectant les oiseaux prioritaires de l'Île-du-Prince-Édouard n'est considérée comme étant très élevée, et la plupart d'entre elles sont moyennes ou faibles. Les menaces les plus fréquemment identifiées qui affectent les espèces prioritaires de l'Île-du-Prince-Édouard étaient liées aux pratiques agricoles et forestières : fenaison précoce, utilisation accrue de pesticides, de fongicides et d'insecticides. Les autres menaces identifiées sont liées au tourisme et aux activités récréatives, telles que la construction de chalets le long des côtes et la fréquentation importantes des plages, mais on ne considère pas que ces menaces limitent la taille des populations.

Étant donné l'importance de l'industrie agricole et l'étendue des terres utilisées pour l'agriculture sur l'Île-du-Prince-Édouard, les mesures de conservation des oiseaux prioritaires principales abordent des questions liées à ce secteur. Par exemple, les mesures de conservation recommandées incluent la sensibilisation accrue aux répercussions des pratiques agricoles sur les espèces d'oiseaux prioritaires, l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et la promotion des pratiques respectueuses des oiseaux au moyen d'incitations économiques et d'autre nature.

Sur l'Île-du-Prince-Édouard, les terres agricoles ont déplacé les forêts anciennes. Bien qu'il soit important de mettre l'accent sur les mesures de conservation relatives au secteur agricole, qui domine le paysage, les mesures de conservation principales concernant les activités d'exploitation forestière sont axées sur la protection de l'habitat des forêts anciennes et des forêts en fin de succession existantes et sur l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices visant à limiter la dégradation des caractéristiques de l'habitat qui sont importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires.

L'Île-du-Prince-Édouard possède 1 100 km de côtes profondément entaillées par des estuaires marins le long du golfe du Saint-Laurent et du détroit de Northumberland. Généralement, le littoral présente tour à tour des promontoires de falaises de grès escarpées et de longues plages de sable. La présente stratégie aborde aussi bien les environnements terrestres que marins des habitats côtiers.

Les menaces affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières marines et terrestres les plus souvent identifiées comprennent : les perturbations dues à des activités récréatives et commerciales (véhicules tout-terrain, chiens en liberté, accès aux concessions aquacoles depuis la plage et perturbations des sites de perchoir et de nidification), la perte de l'habitat due à l'aménagement résidentiel (construction de chalets et pavage du littoral), le taux de mortalité dû aux déversements de pétrole dans l'océan et à la contamination provenant des effluents agricoles.

Les mesures recommandées pour répondre aux menaces affectant les espèces prioritaires dans les zones côtières comprennent la gestion des activités récréatives afin de réduire au minimum la perturbation des oiseaux, et la sécurisation et la gestion des habitats côtiers clés grâce à la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance. Les pesticides et autres produits biocides devraient être utilisés dans le cadre d'activités agricoles seulement lorsque cela s'avère nécessaire et devraient être substitués par des produits alternatifs afin de minimiser l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. Il est également important de sensibiliser le public au sujet des oiseaux de rivage et de leurs besoins en matière d'habitat, ainsi qu'au sujet de l'incidence des perturbations dans les zones côtières. Il est également recommandé d'assurer la gestion des activités d'ostréiculture en suspension afin de réduire au minimum la perturbation des oiseaux prioritaires.

L'unité bigéographique marine du golfe du Saint-Laurent (UBM 12 de l'Î.-P.-É.) entourant l'Île-du-Prince-Édouard fait partie de l'un des estuaires les plus grands et les plus productifs du Canada. Elle est fortement influencée par l'homme, car elle s'écoule en aval d'importants centres urbains et industriels et des sources d'émissions de contaminants industriels et agricoles. Cette région est considérablement plus chaude et moins profonde que le reste du golfe du Saint-Laurent, bien qu'en hiver, elle soit principalement recouverte de glace.

Trente espèces d'oiseaux prioritaires ont été dénombrées au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Les menaces affectant les 16 espèces d'oiseaux prioritaires peuplant les eaux marines de l'Île-du-Prince-Édouard les plus fréquemment identifiées et présentant les menaces les plus élevées sont les suivantes : mortalité des oiseaux due aux déversements de pétrole issus des activités de navigation; diminution de la disponibilité des proies en raison des déversements de pétrole ainsi qu'à la contamination due à d'autres métaux lourds; baisse de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux prioritaires provoquée par la contamination de leurs

sources de nourriture par les métaux lourds. De plus, ces oiseaux sont en compétition avec les activités aquacoles quant à l'accès aux sites d'alimentation.

Les principales mesures recommandées dans les habitats marins sont axées sur la gestion de l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la dégradation et la perte de l'habitat prioritaire des espèces aquatiques. Les mesures recommandées comprennent la surveillance de la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole, de déchets d'hydrocarbures et de déchets dans l'océan et le contrôle de leur application ainsi que l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer les activités de navigation et à réduire au minimum la survenance et les répercussions éventuelles des déversements de pétrole accidentels sur les oiseaux prioritaires.

Cette stratégie de conservation s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et complète celles créées pour les autres RCO dans tout le Canada. De manière collective, les stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Plus précisément, les renseignements présentés dans le présent document se fondent sur une analyse documentaire importante et systématique qui, à son tour, a été examinée par des experts régionaux clés sur la conservation des oiseaux. La planification et la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux prioritaires sur l'Île-du-Prince-Édouard appellent à ce qu'un dialogue et des travaux plus approfondis soient menés en vue d'établir l'ordre de priorité des mesures recommandées avec les partenaires clés.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrés et clairement formulés, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), Comité du plan (2004)

² Milko et coll. (2003)

³ Donaldson et coll. (2000)

⁴ Rich et coll. (2004)

Structure de la stratégie

La présente stratégie vise deux unités de planification différentes, la région de conservation des oiseaux 14 de l'Île-du-Prince-Édouard (RCO 14 de l'Î.-P.-É.) : Forêt septentrionale de l'Atlantique, ainsi que l'unité biogéographique marine 12 autour de l'Île-du-Prince-Édouard (UBM 12 de l'Î.-P.-É.) : Golfe du Saint-Laurent. Ces deux unités possèdent leur propre liste d'espèces d'oiseaux prioritaires. L'UBM 12 de l'Î.-P.-É. présente deux catégories d'habitat : la catégorie d'habitat de « plans d'eau, de neige et de glace », et la catégorie des « zones côtières ». Afin de pouvoir les différencier des catégories d'habitats équivalentes de la RCO 14 de l'Î.-P.-É., ces habitats sont renommés de la manière suivante : « eaux marines » et « zones côtières (intertidale) ». Ces catégories d'habitats de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. sont renommées « plans d'eau intérieurs » et « zones côtières (au-dessus de marée haute) ».

La section 1 de la stratégie contient de l'information générale sur la région de conservation des oiseaux et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La section 2 fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La section 3 présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard

La RCO 14 (région de conservation des oiseaux de la forêt septentrionale de l'Atlantique) englobe une superficie de plus de 356 000 km² et comprend les provinces des Maritimes ainsi que la région de la Gaspésie et les Cantons de l'est du Québec, au Canada, et la majeure partie des États du Maine, du New Hampshire et du Vermont ainsi que certaines parties des États de New York, du Massachusetts et du Connecticut, aux États-Unis. La majeure partie de cette région de conservation des oiseaux a un relief montagneux peu élevé ou un paysage vallonné ouvert parsemé de vallées et de plaines, et près de 85 % de sa superficie est classée comme étant un certain type de forêt (y compris la forêt en régénération) (Dettmers, 2006). Sur le plan géologique, la RCO 14 (ou l'écozone maritime de l'Atlantique) est un mélange de substrat rocheux sédimentaire et igné (Patrimoine canadien, 2012).

La partie de la RCO 14 se trouvant dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard s'étend sur 5 656 km² et diffère légèrement du reste de la forêt septentrionale de l'Atlantique (figure 1). L'altitude de la surface terrestre de l'île varie : elle est proche du niveau de la mer à l'ouest, vallonnée dans la région centrale et doucement vallonnée à l'est. Ces basses terres côtières recouvrant le substrat rocheux sédimentaire sont plus accessibles et possèdent des sols plus propices à l'agriculture et un climat plus doux que les hautes terres ignées inhospitalières, qui se caractérisent par des sols acides soutenant la croissance de vastes forêts, mais se prêtant mal à l'agriculture (Patrimoine canadien, 2012).

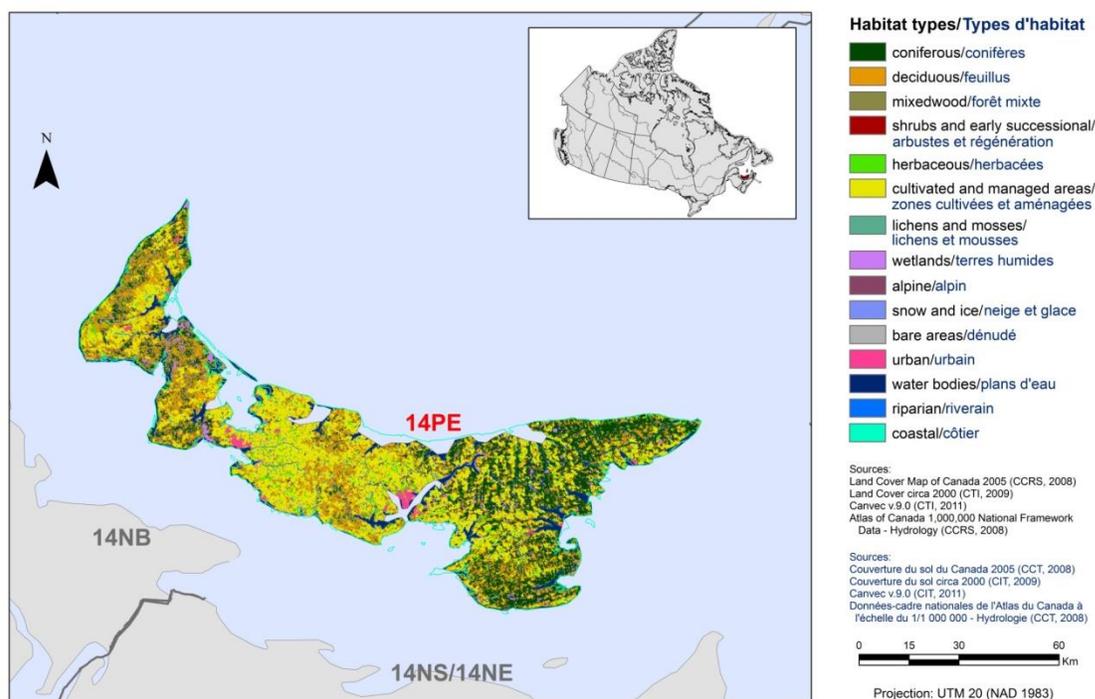


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard (14PE).

Bien que les cartes du présent document aient été établies à des échelles et résolutions qui diffèrent des pourcentages de couverture terrestre fournis, Dettmers (2006) a estimé qu'il y avait 15 types de couvertures terrestres différents dans l'ensemble de la RCO 14 et au sein de chaque province et État. Bien que ces estimations puissent ne pas être à jour, elles donnent une idée relative de l'importance (en termes de taille) d'un type d'habitat particulier au sein de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Contrairement aux autres provinces des Maritimes, les terres agricoles et les terres cultivées de l'Île-du-Prince-Édouard (2 263 km²) occupent la même proportion que les forêts septentrionales tempérées (2 322 km²). La forêt mixte est le type de forêt le plus répandu (1 145 km²), suivi de la forêt septentrionale de feuillus (722 km²) et les forêts d'épinettes et de sapins (455 km²). La majeure partie de l'habitat forestier de l'Île-du-Prince-Édouard (90 %) sont des terres privées. Seuls 300 km² de forêt sont des terres publiques (Hutchinson, 2012). L'habitat d'arbustes et de régénération est un autre type d'habitat prédominant, comprenant les forêts en régénération (342 km²) et les terres arbustives naturelles (126 km²). L'Île-du-Prince-Édouard comprend également des habitats de milieux humides, dont 1 107 km de littoral (p. ex., des marais salés émergents, des vasières, des plages de sable et des côtes rocheuses, des étendues d'eau libre associées à des estuaires et des baies), des marais d'eau douce émergents (85 km²), des milieux humides d'eau douce boisés (216 km²) et des lacs, des cours d'eau et des rivières ouverts d'eau douce (52 km²) (Dettmers, 2006).

Le climat de l'Île-du-Prince-Édouard se caractérise par d'importants écarts saisonniers de température, avec des étés chauds (et souvent humides) et des hivers froids. Toutefois, le détroit de Northumberland, qui longe les côtes méridionales et occidentales de l'Île, et le golfe du Saint-Laurent, qui englobe les parties septentrionale et orientale, tempèrent le climat de l'Île.

La RCO 14 de l'Î.-P.-É. comprend environ 345 km² d'habitat urbain (Dettmers, 2006). Le centre urbain principal de l'Île-du-Prince-Édouard est la capitale provinciale de Charlottetown (58 625 habitants dans la zone métropolitaine). La population de Summerside, la deuxième plus grande ville, est de 14 500 habitants. L'Île-du-Prince-Édouard est la province la plus densément peuplée au Canada (23 personnes par km²); selon les estimations, sa population atteignait 141 232 habitants en 2010 (Statistique Canada, 2011a). Malgré sa forte densité de population, il s'agit de la deuxième province la plus rurale du pays (après le Nunavut). Toutefois, 44,8 % de sa population est considérée comme étant urbaine. L'Île-du-Prince-Édouard est grandement appréciée et prisée pour ses plages, qui attirent un grand nombre d'utilisateurs chaque été (en 1997, une pointe de 1,2 million de visiteurs a été signalée par le ministère du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard [Île-du-Prince-Édouard, 2012a]). Les activités récréatives sur les plages atteignent leur niveau le plus soutenu au cours des mois de juillet et d'août, ce qui correspond à la période d'incubation et d'élevage des oisillons d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (p. ex., le Pluvier siffleur [sous-espèce *melodus*], la Sterne pierregarin).

Sur l'Île-du-Prince-Édouard, il y a moins de fermes en 2011 qu'en 2006, mais celles-ci sont de taille plus importante : le nombre de fermes et la superficie agricole totale ont diminué

respectivement de 12 % et de 4 %, tandis que la superficie moyenne par ferme a augmenté à 1,6 km² (Statistique Canada, 2011b). Les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard (et du Nouveau-Brunswick) sont les seuls au Canada à avoir déclaré une diminution de leurs revenus agricoles bruts (produits vendus, paiements de programme et travaux sur commande). L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré une diminution de l'ordre de 15 % de 2005 à 2010, soit une perte de 76,5 millions de dollars (Statistique Canada, 2011b).

En 2011, plus de 69 % de la superficie agricole totale était constituée de terres cultivées, et l'Île-du-Prince-Édouard représentait toujours l'aire de culture de la pomme de terre la plus importante au Canada, avec une superficie de 350 km² (Statistique Canada, 2011b). La superficie agricole utilisée pour la culture du soja a connu une augmentation de 350 % depuis 2006 et a atteint 207 km², ce qui en fait l'une des cultures de grande production principales de la province et représente 72 % de la production de soja totale de la région des Maritimes en 2011 (Statistique Canada, 2011b). La superficie utilisée pour la culture des bleuets a enregistré une hausse de 25 % entre 2006 et 2011 et a atteint 50 km² (Statistique Canada, 2011b). La hausse des prix des cultures commerciales associée à la diminution du nombre de bovins (34 %) et de porcs (56 %) a entraîné un passage des cultures de fourrage et des cultures traditionnellement utilisées comme aliments pour animaux à des cultures commerciales plus rentables (Statistique Canada, 2011b). Depuis 2006, le nombre de vaches laitières s'est accru (0,2 %), tout comme le cheptel ovin (104 %) (Statistique Canada, 2011b). Selon le recensement de l'agriculture de 2011, 3 % des fermes de l'Île-du-Prince-Édouard produisent des cultures de grande production, des fruits, des légumes ou des produits de serre certifiés biologiques (ou en voie de devenir biologiques).

L'habitat de régénération est assez fréquent et répandu et intervient dès que des perturbations, telles que le défrichement agricole, créent des possibilités de régénération dans les forêts. En règle générale, ce type d'habitat se perd au fur et à mesure que la régénération se poursuit et que les jeunes forêts deviennent matures. En raison des changements de méthodes de tenure et de pratiques agricoles, l'habitat d'arbustes et de régénération des régions agricoles est en déclin et retourne à des habitats forestiers.

Il ne reste que peu des forêts acadiennes d'origine de l'île (forêt mixte); trois siècles de déforestation au profit de l'agriculture et de la construction navale, ainsi que les incendies et les maladies, ont radicalement transformé les forêts de l'Île-du-Prince-Édouard (MacDonald, 2001). L'industrie à grande échelle de l'exploitation forestière est relativement peu développée sur l'île; cela est principalement dû au fait que la majeure partie des terres forestières sont des terres privées. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a formulé un certain nombre de politiques et de mesures législatives visant à étendre la couverture forestière de l'île, telles que la *Agricultural Rehabilitation Development Act* (années 1950) et les Ententes Canada-Île-du-Prince-Édouard dans le domaine forestier (qui ont pris fin dans les années 1990), qui ont permis d'étendre la couverture forestière générale de l'île à près de 50 % (MacDonald, 2001). Des efforts ont été déployés afin de protéger la forêt restante sur les terres non labourées; elle constitue une source importante de semences et de sols indigènes et abrite une grande partie des espèces reliques de la Forêt acadienne, notamment le hêtre à grandes feuilles (*Fagus*

grandifolia), le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), l'érable à sucre (*Acer saccharum*), la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*), le thuya occidental (*Thuja occidentalis*) et le frêne noir (*Fraxinus nigra*) (Île-du-Prince-Édouard, 2004; ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, 2004). Ces efforts de gestion forestière auront une incidence positive sur les populations d'oiseaux (Hutchinson, 2012).

Depuis 1800, on estime que 200 000 km² de milieux humides ont été asséchés ou perdus, soit près de 15 % de l'ensemble des milieux humides du Canada. Dans les Maritimes, 65 % des marais salés côtiers remplissent désormais des fonctions de milieux non humides (Conseil nord-américain de conservation des milieux humides). Plusieurs des marais salés et des milieux humides côtiers de l'Île-du-Prince-Édouard ont disparu à cause du drainage, des inondations et des travaux de remblayage à des fins urbaines, industrielles ou agricoles; les marais salés continuent d'être menacés par l'aménagement des zones côtières, notamment par les lotissements de chalets. Trois des principales tourbières ombrotrophes de l'île, se trouvant à Black Banks, Bideford et Miscouche, font actuellement l'objet d'exploitation minière commerciale pour leur tourbe mousseuse. L'intérêt pour la création de tourbières destinées à la culture de la canneberge (*Vaccinium (Oxycoccus)*) a exercé des pressions supplémentaires (Île-du-Prince-Édouard, 2003). À la suite de ces intérêts, les zones de production de canneberges ont connu une augmentation de l'ordre de 47 % depuis 2006 et ont atteint une superficie de 0,45 km² en 2011 (Statistique Canada, 2011b).

Traditionnellement, la plupart des cours d'eau de l'Île-du-Prince-Édouard ont été endigués à des fins industrielles (moulins à broyer le grain, activités de sciage, électricité, etc.) et au fil du temps, plusieurs de ces emplacements d'usine ont été réaménagés à des fins récréatives, culturelles et esthétiques ou dans le cadre de projets d'amélioration de la faune (Île-du-Prince-Édouard, 2012b).

Il existe deux réserves des Premières nations sur l'Île-du-Prince-Édouard : Lennox Island et Abegweit. L'Île-du-Prince-Édouard se trouve dans le territoire traditionnel micmac (Affaires autochtones et Développement du Nord, 2013). En effet, le territoire traditionnel micmac couvre une bonne partie de la RCO 14. Avant l'arrivée des Européens, les Micmacs étaient semi-nomades et chassaient les animaux sauvages qui s'offraient à eux : fruits de mer, petits et grands mammifères, poissons, oiseaux marins et leurs œufs. Bien que les traditions des Micmacs aient changé et évolué au fil du temps, en majeure partie en raison de la colonisation française et britannique de ce qui est maintenant le Canada (McMillan, 1995), ils sont attachés et reconnaissent la valeur de la faune dans son ensemble et de toute forme de vie au sein et au-delà de leur territoire (Berneshawi, 1997). Le déclin apparent de leurs traditions, telles que la chasse à la sauvagine, préoccupe les Micmacs de l'Île-du-Prince-Édouard (Gerald MacDougall, observation personnelle). Comme l'a montré Benoît (2007), la chasse à la sauvagine telle que la pratiquent les populations autochtones des Maritimes a radicalement diminué et occupe désormais le rang d'activité périphérique.

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Plusieurs de ces menaces sont liées à l'utilisation des terres, et notamment aux activités agricoles :

la fenaison précoce, la large utilisation de pesticides, fongicides et insecticides, et principalement, l'important aménagement des terres en terres cultivées et aménagées. Outre ces menaces, le tourisme et les activités récréatives ont des effets considérables sur les habitats côtiers des oiseaux prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Les menaces posées par le tourisme et les activités récréatives comprennent l'augmentation du nombre de visiteurs, attirés par les plages de l'île et par la construction de chalets d'été le long du littoral, ainsi que l'érosion des côtes entraînant une dégradation plus poussée du littoral et due au pavage pour protéger les routes et les habitations.

Près de 3 % des terres de l'Île-du-Prince-Édouard sont désignées des aires protégées (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Environnement Canada gère un refuge d'oiseaux migrateurs à Black Pond (1,3 km²) visant à protéger l'habitat de rassemblement automnal de la sauvagine. Parcs Canada gère le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (18 km²). Toutefois, la majeure partie (en termes de superficie totale et de nombre) des aires protégées, soit 97 km² (terrestres) et 15 km² (marines) est gérée à l'échelle provinciale. La capacité des gouvernements à créer des aires protégées est limitée par la quantité et l'emplacement des terres de la Couronne. Sur l'Île-du-Prince-Édouard, près de 92 % des terres sont privées. En plus des aires protégées par le gouvernement, un certain nombre d'organisations non gouvernementales de l'environnement participent à la protection et à la gestion des terres de conservation, telles que :

- Canards Illimités Canada, qui possède ou a fait appliquer des clauses restrictives sur 55 km² d'habitat de la sauvagine;
- Island Nature Trust, qui détient 12 km²;
- Conservation de la nature Canada, qui possède six propriétés, soit 1,8 km².

Par ailleurs, les désignations qui reconnaissent le caractère écologique unique de certains sites ont permis d'accroître la sensibilisation du public et d'encourager la conservation des habitats d'importance écologique tels que :

- La baie Malpeque (et l'aire de gestion des espèces sauvages provinciale) qui est considérée comme un site Ramsar en vertu de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale : 244 km²;
- Deux zones importantes pour la conservation des oiseaux : La baie Malpeque (570 km²) et le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (114 km²).

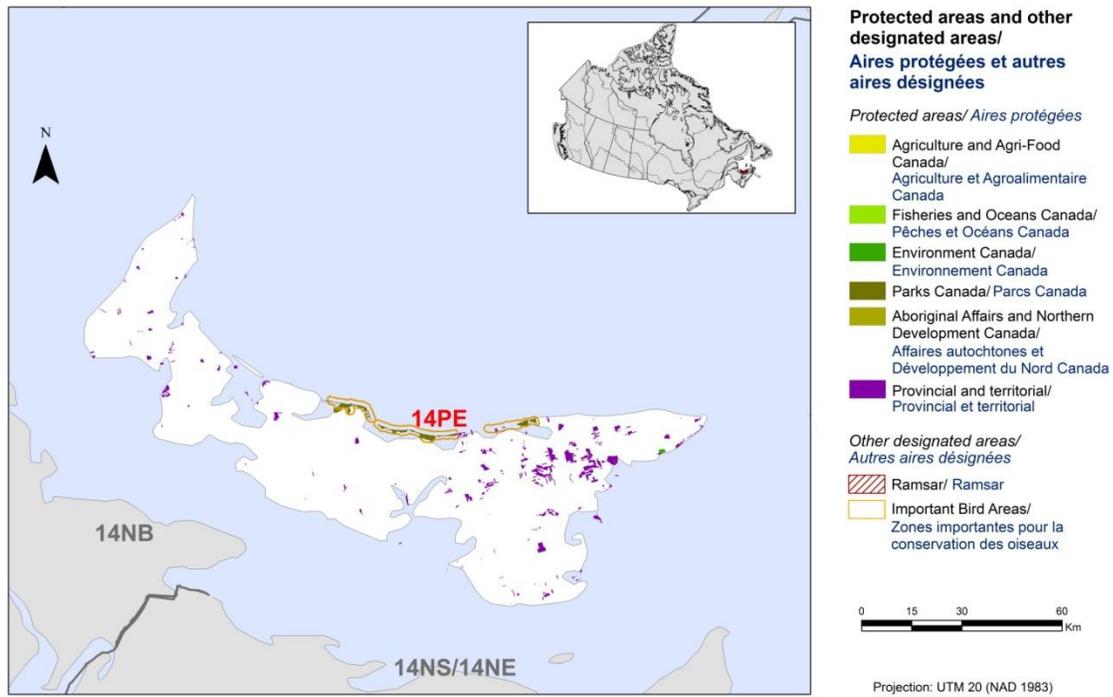


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard (14PE).

Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 12 : Golfe du Saint-Laurent de l'Île-du-Prince-Édouard

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (zone M12 sur la figure 3) représentent l'un des écosystèmes estuariens et marins les plus importants et les plus productifs du Canada et du monde entier (superficie totale d'environ 247 000 km²) (Therriault, 1991). Doté d'un bassin versant qui comprend les Grands Lacs, l'écosystème marin du Saint-Laurent bénéficie de plus de la moitié de l'apport en eau douce de la côte Atlantique de l'Amérique du Nord. Cet écosystème fait également l'objet d'une forte influence exercée par l'océan et par les variations climatiques de l'Atlantique Nord, d'origines à la fois Arctique (courant du Labrador) et tropicale (Gulf Stream). Par conséquent, cette région présente d'importantes variations spatiales et temporelles en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques (Benoît et coll., 2012). Ce cadre unique fournit des conditions favorables au développement d'une communauté biologique et d'une structure trophique très variées et très productives (Benoît et coll., 2012).

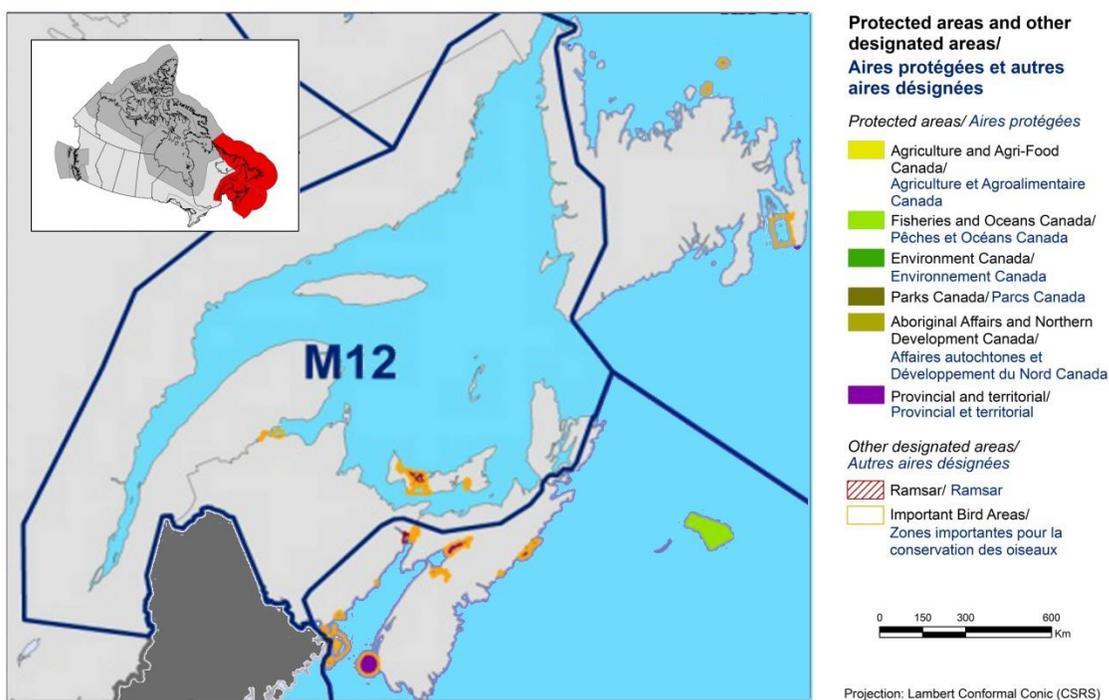


Figure 3. Carte des aires protégées et désignées dans l'UBM 12.

L'UBM 12 se trouve en aval de certains des plus grands centres urbains et industriels, de zones de développement importantes situées sur le continent et d'émetteurs de contaminants industriels et agricoles (Benoît et coll., 2012). Les énormes apports d'eau douce, notamment pendant les saisons humides du printemps et de l'été, entraînent la diminution des taux de salinité du golfe et de l'estuaire. L'importance accrue de la navigation commerciale, écotouristique et de plaisance est un vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes (Benoît et coll., 2012). L'aménagement du littoral et les charges sédimentaires

et en éléments nutritifs qui en découlent, ainsi que l'industrie de l'aquaculture des mollusques vaste et en pleine expansion ont converti d'importantes parties de la côte et les eaux estuariennes et de lagune en fermes (Benoît et coll., 2012). Benoît et coll., (2012) ont examiné des éléments de preuve qui portent à croire que des aspects importants du réseau trophique de l'UBM 12 ont changé au début des années 1990. De plus, la hausse de la température moyenne de la surface de la mer et l'hypoxie, due en partie aux changements climatiques et à la détérioration des zones côtières provoquée par les pressions anthropiques (p. ex., l'eutrophisation des eaux côtières) est susceptible de provoquer un stress physiologique au sein des populations d'organismes marins (Benoît et coll., 2012).

La zone de l'Île-du-Prince-Édouard faisant partie de l'UBM 12 représente une superficie de quelque 21 400 km² (figure 3). Ce système est fortement influencé par l'océan et les variations climatiques. Bien qu'elles soient plus froides, les eaux de l'Arctique à faible taux de salinité (courant du Labrador) rejoignent le golfe par le Nord et l'Est, forçant les vents venus de l'Ouest et du Sud-ouest à tempérer l'influence de l'océan sur le climat. Cette influence, en conjonction avec les eaux moins profondes entourant l'Île-du-Prince-Édouard, est susceptible d'entraîner des températures océaniques plus chaudes. En hiver, cette partie du golfe est principalement recouverte de glace. L'UBM 12 de l'Î.-P.-É. présente des zones côtières complexes qui sont le résultat de processus glaciaires, et comporte de longues plages de sable et des substrats rocheux exposés, mais présente peu de falaises. Ces paysages sont parsemés de grands estuaires qui accueillent des marais salés et des milieux humides de différentes tailles et influences. Les variations spatiales et temporelles des conditions environnementales et des processus océanographiques ont pour conséquence la présence de communautés biologiques et d'une structure trophique diversifiées et productives. Cette forte productivité dans les estuaires et les lagunes a attiré et continue d'attirer l'industrie de l'aquaculture des mollusques sur l'Île-du-Prince-Édouard.

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces actuelles au sein de l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent la pollution par les hydrocarbures provenant du trafic maritime, le ruissellement des effluents agricoles dans les eaux marines et la compétition avec l'industrie aquacole au sein des sites d'alimentation et de repos de nombreux estuaires de l'Île-du-Prince-Édouard. Combinées, ces menaces forment probablement la menace anthropique la plus importante affectant la survie aviaire de la région du golfe du Saint-Laurent entourant de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il existe peu d'aires protégées au sein de l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard (figure 3). Le ministère des Pêches et des Océans a créé la zone de protection marine de Basin Head en 2005 (9 km²) en raison de sa biodiversité unique, dont une forme unique de mousse d'Irlande (Pêches et Océans Canada, 2008). Il s'agit d'une lagune côtière peu profonde d'environ 5 km de long située à l'extrémité orientale de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit de la seule aire protégée de compétence fédérale située dans l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard (Conseil canadien des aires écologiques, 2011). La province de l'Île-du-Prince-Édouard gère une aire marine protégée de 15 km² en vertu de plusieurs outils législatifs (Conseil canadien des aires écologiques, 2011).

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux (voir l'Annexe 1). Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats (voir l'Annexe 2).

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Il existe 52 espèces prioritaires au sein de la RCO 14 de l'Î.-P.-É., dont la plupart sont des oiseaux terrestres (31 espèces). La liste comprend également des oiseaux de rivage (neuf espèces), des oiseaux aquatiques (six espèces) et faisait partie de la sauvagine (six espèces; tableau 2). Toutefois, 35 % de l'ensemble des oiseaux de rivage et 32 % des oiseaux aquatiques peuplant la RCO 14 de l'Î.-P.-É. sont des espèces prioritaires, contre seulement 26 % de la sauvagine et 26 % des oiseaux terrestres (tableau 2). Une proportion de l'ordre de 14 % des espèces prioritaires est officiellement protégée à l'échelle fédérale en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP; Registre public des espèces en péril, 2012), et la majeure partie sont des oiseaux terrestres (tableau 3). Les motifs d'inclusion des oiseaux terrestres sur la liste prioritaire les plus fréquentes dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. sont des préoccupations régionales ou des raisons d'intendance, tandis que les motifs d'inclusion pour les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques sont presque toujours des préoccupations à l'échelle nationale ou continentale (tableau 3). L'explication principale de cette différence est le manque d'information à l'échelle régionale concernant de nombreux oiseaux aquatiques et de rivage. Les espèces de sauvagine sont considérées comme étant prioritaire lorsqu'elles sont désignées comme « espèces clés » dans le PCHE de l'Î.-P.-É. (2008), ou lorsqu'elles sont de niveau

« élevé » ou « très élevé » en ce qui concerne leurs besoins de conservation/surveillance en vertu du PNAGS (PNAGS Comité du plan, 2004; tableau 3).

Il existe 30 espèces prioritaires dans l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard. La liste comprend 13 espèces d'oiseaux de rivage, sept espèces d'oiseaux aquatiques et dix espèces de sauvagine. Toutefois, 50 % de l'ensemble des oiseaux de rivage peuplant l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. sont des espèces prioritaires, contre 18 % des oiseaux aquatiques et 33 % de la sauvagine.

Quatre espèces prioritaires sont protégées à l'échelle fédérale en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), soit deux espèces d'oiseaux de rivage, une espèce d'oiseaux aquatiques et une espèce de sauvagine (tableau 3). Tout comme pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É., le motif d'inclusion sur la liste prioritaire pour les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. sont les préoccupations nationales ou continentales, tandis que la sauvagine a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires lorsqu'elles sont désignées comme « espèces clés » dans le PCHE de l'Î.-P.-É. (2008), ou lorsqu'elles sont de niveau « élevé » ou « très élevé » en ce qui concerne leurs besoins de conservation/surveillance en vertu du PNAGS (PNAGS Comité du plan, 2004; tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 14 et dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

RCO 14 – Î.-P.-É.	UBM 12 – Î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Oui		Balbusard pêcheur	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel						Oui		
Oui		Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel				Oui				
Oui		Bruant de Nelson	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel			Oui		Oui	Oui		
Oui		Cardinal à poitrine rose	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel						Oui		
Oui		Coulicou à bec noir	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			Oui		Oui			
Oui		Engoulevent d'Amérique	Oiseaux	Augmenter de 100 % [†]	M	M						

¹ Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités où l'espèce est considérée comme étant prioritaire (RCO 14 l'Î.-P.-É. et/ou UBM 12 – l'Î.-P.-É.), sauf indication contraire.

² Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P) (Registre public des espèces en péril, 2012).

³ Espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, 2012) comme étant : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P).

⁴ Les espèces de sauvagine ont été désignées comme étant des « espèces clés » dans le plan de mise en œuvre quinquennal du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) pour l'Île-du-Prince-Édouard (PCHE Î.-P.-É., 2008); ou ayant un niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance soit dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans région de conservation de la sauvagine 14 (semblable à la RCO 14) dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS; PNAGS, Comité du plan, 2004).

⁵ Espèces ajoutées par le groupe de travail technique provincial ou après examen d'experts.

†L'objectif de population intérim pour cette espèce sera remplacé par un objectif de rétablissement dès que ces documents de rétablissement seront publiés en vertu de la LEP.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – Î.-P.-É.	UBM 12 – Î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
			terrestres									
Oui		Épervier brun	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel						Oui		
Oui		Gélinotte huppée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %					Oui			
Oui		Goglu des prés	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %		M	Oui		Oui	Oui		
Oui		Grive fauve	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir					Oui			
Oui		Gros-bec errant	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %					Oui			
Oui		Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir [†]	P	P						
Oui		Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %								Ajoutée (groupe de travail)
Oui		Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %		M						Ajoutée (groupe de travail)
Oui		Martin-pêcheur d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir					Oui	Oui		
Oui		Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir					Oui			
Oui		Mésangeai du Canada	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir								Ajoutée (examen)
Oui		Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 % [†]	M	M	Oui		Oui			
Oui		Paruline à collier	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel						Oui		
Oui		Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel				Oui		Oui		

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – Î.-P.-É.	UBM 12 – Î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Oui		Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %					Oui			
Oui		Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 % [†]	M	M	Oui		Oui			
Oui		Paruline flamboyante	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel						Oui		
Oui		Paruline obscure	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %								Ajoutée (groupe de travail)
Oui		Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %					Oui	Oui		
Oui		Paruline triste	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel						Oui		
Oui		Pioui de l'Est	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %					Oui			
Oui		Pygargue à tête blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel								Ajoutée (groupe de travail)
Oui		Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 % [†]	P	P			Oui			
Oui		Tyran tritri	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %					Oui			
Oui		Vacher à tête brune	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %								Ajoutée (groupe de travail)
	Oui	Barge hudsonienne	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir [†]	VD	VD	Oui					
	Oui	Bécasseau minuscule	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseau de	Évaluer/maintenir			Oui					

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – Î.-P.-É.	UBM 12 – Î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
			rivage									
	Oui	Bécasseau semipalmé	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Bécasseau variable	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Bécasseau violet	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Bécasses d'Amérique	Oiseau de rivage	Augmenter de 50 %			Oui					
Oui		Bécassine de Wilson	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Chevalier grivelé	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Chevalier semipalmé	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Chevalier solitaire	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Pluvier argenté	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Pluvier bronzé	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Pluvier kildir	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)	Oiseau de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	Oui					

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – Î.-P.-É.	UBM 12 – Î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Oui		Butor d'Amérique	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui		Oui			
	Oui	Grand cormoran	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Grèbe à bec bigarré	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Grèbe esclavon	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir [†]	VD ⁶	VD ⁶ P ⁷⁷						
Oui		Marouette de Caroline	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Mouette de Bonaparte	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Plongeon catmarin	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui		Oui			
Oui		Râle de Virginie	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir					Oui			
Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Sauvagine	Maintenir au niveau actuel							PNAGS	

⁶ Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons des îles de la Madeleine qui migre et hiverne dans cette RCO.

⁷ Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons occidentale qui migre et hiverne dans cette RCO.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – Î.-P.-É.	UBM 12 – Î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Oui	Oui	Canard colvert	Sauvagine	Baisse (RCO 14) Maintenir la population actuelle (UBM 12)							PCHE	
Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Augmenter de 50 % (RCO 14) Maintenir la population actuelle (UBC 12)							PCHE, PNAGS	
Oui		Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 50 %							PCHE	
	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Évaluer/maintenir							PNAGS ⁸	
Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P						
	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir							PNAGS	
	Oui	Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir			Oui				PNAGS	
	Oui	Macreuse brune	Sauvagine	Évaluer/maintenir								Ajoutée (examen)
	Oui	Macreuse noire	Sauvagine	Évaluer/maintenir								Ajoutée (examen)
Oui	Oui	Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %							PCHE	

⁸ Le Garrot à œil d'or a été placé parmi les espèces prioritaires malgré son niveau « modérément élevée » dans le PNAGS en raison de son statut de priorité dans d'autres unités biogéographiques marines des Maritimes.

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 14 et dans l'UBM12 de l'Î.-P.-É.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
RCO 14 de l'Î.-P.-É.				
Oiseaux terrestres	119	31	26 %	60 %
Oiseaux de rivage	26	9	35 %	17 %
Oiseaux aquatiques	19	6	32 %	11 %
Sauvagine	23	6	26 %	11 %
Total	187	52		100 %
UBM 12 de l'Î.-P.-É.				
Oiseaux terrestres	4	0	0 %	0 %
Oiseaux de rivage	26	13	50 %	45 %
Oiseaux aquatiques	40	7	18 %	23 %
Sauvagine	30	10	33 %	33 %
Total	100	30		100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 14 et dans l'UBM12 de l'Î.-P.-É., par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
RCO 14 de l'Î.-P.-É.				
COSEPAC ²	7	1	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	5	1	0	1
PNAGS ⁴	-	-	-	5
Préoccupation nationale ou continentale	5	14	5	-
Intendance nationale ou continentale	2	0	0	-
Préoccupation régionale/sous-régionale	15	0	3	0
Intendance régionale/sous-régionale	11	0	0	0
UBM 12 de l'Î.-P.-É.				
COSEPAC ²		2	1	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³		2	1	1
PNAGS ⁴		-	-	7
Préoccupation nationale ou continentale		13	5	1
Intendance nationale ou continentale		0	0	-
Préoccupation régionale/sous-régionale		4	2	2
Intendance régionale/sous-régionale		0	0	0

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

² La mention COSEPAC désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC (COSEPAC 2012).

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ Le PNAGS désigne les espèces considérées comme étant des « espèces clés » dans le plan de mise en œuvre quinquennal du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É., 2008) ou, classé dans le PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004) comme ayant un besoin de conservation et de surveillance « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation des oiseaux pendant les périodes de reproduction et de non-reproduction.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO et l'UBM permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures (voir l'Annexe 2 pour obtenir des détails sur l'association des espèces à des catégories d'habitats standard). Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

L'identification des associations d'habitat des espèces d'oiseaux prioritaires a surtout été effectuée au moyen d'une analyse de la littérature et des consultations d'experts. Toutes les associations d'habitat ont été incluses dans la base de données pour chaque espèce prioritaire de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. (tableau A-2). En raison de la variabilité et de la disponibilité des renseignements liés aux associations d'habitat des espèces, il n'a pas été possible de chiffrer l'importance relative (c.-à-d. la préférence) de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance de l'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à cet habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Pour obtenir plus de renseignements quantitatifs et qualitatifs recueillis sur le terrain concernant les associations d'habitat de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs sur l'Île-du-Prince-Édouard, veuillez consulter le deuxième Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Stewart et coll., en préparation).

Les milieux humides sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (24 espèces, soit 46 %; figure 4). Parmi les trois types de forêts, le nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les forêts mixtes est plus important (17 espèces, soit 33 %) que celui des forêts conifériennes (14 espèces, soit 27 %) ou des forêts feuillues (neuf espèces, soit 17 %; figure 4). Dix-sept espèces utilisent les terres cultivées et aménagées (33 %) et les zones côtières (au-dessus de la marée haute) (33 %). L'habitat urbain est utilisé par quatre espèces uniquement (8 %; figure 4).

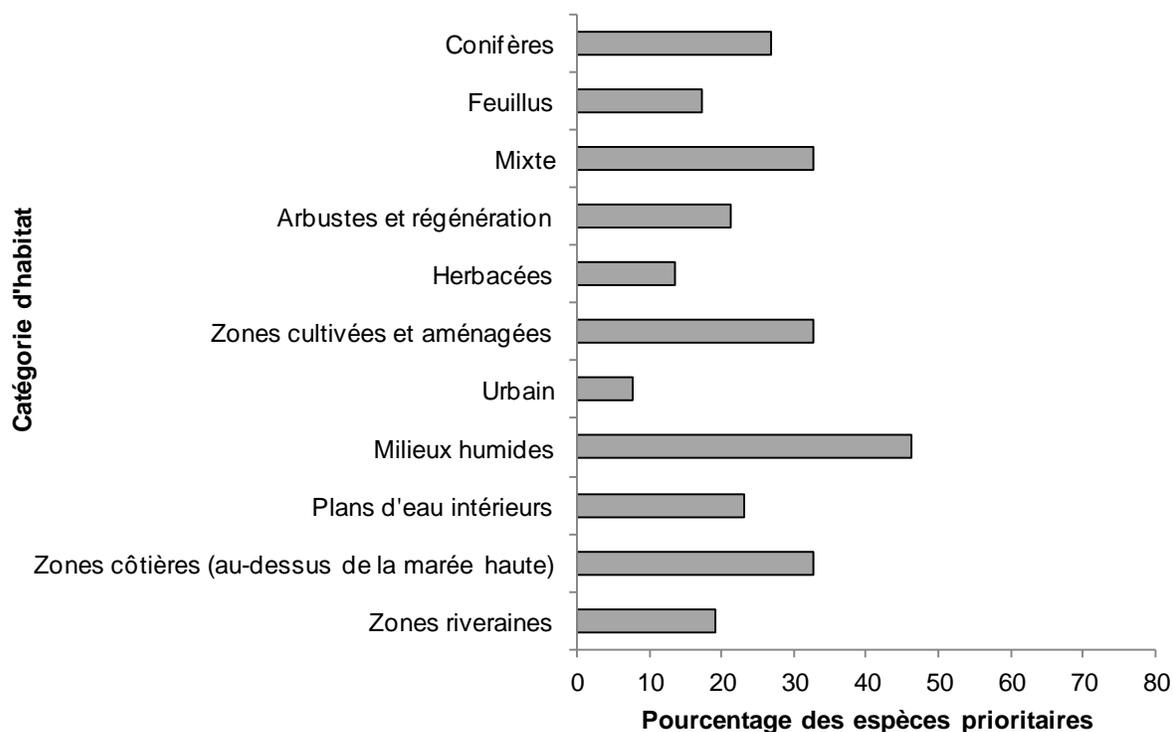


Figure 4. Pourcentage des espèces prioritaires utilisant chaque catégorie d'habitat dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Dans le cas de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., seuls deux habitats ont été pris en compte. Les zones côtières (intertidales) sont utilisées par 23 espèces d'oiseaux prioritaires (77 %) et 16 espèces d'oiseaux prioritaires (53 %) utilisent les eaux marines (les eaux littorales et de la plate-forme continentale; figure 5).

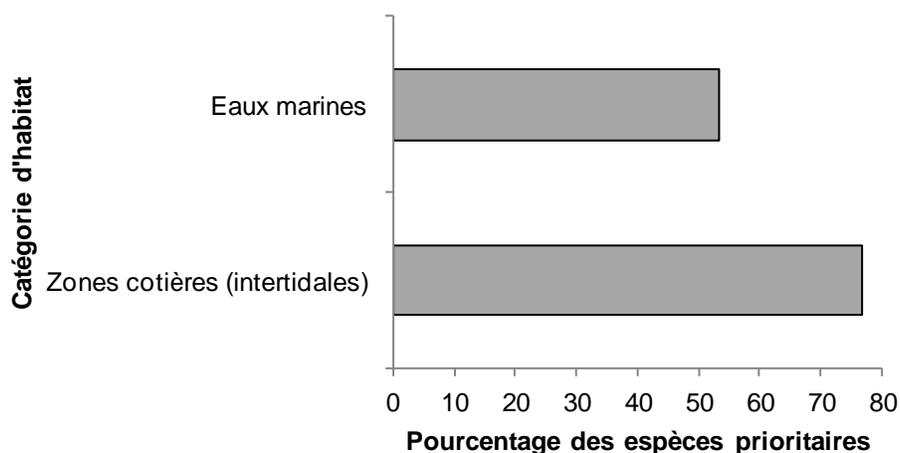


Figure 5. Pourcentage des espèces prioritaires utilisant chaque catégorie d'habitat dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance (voir l'Annexe 2). Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., 20 espèces d'oiseaux prioritaires (38 %) ont un objectif de population visant à « évaluer/maintenir », ce qui signifie qu'il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer une tendance de manière fiable. Toutefois, dans le cas des espèces pour lesquelles il y a suffisamment de données pour évaluer une tendance de manière fiable, 20 espèces ont un objectif visant à augmenter leur population de 50 % ou de 100 % ou sont des espèces en péril pour lesquelles un objectif de rétablissement particulier a été fixé (figure 6). Les onze espèces d'oiseaux prioritaires restantes (21 %) ont un objectif de population visant à maintenir leurs niveaux actuels, et la Bernache du Canada nichant dans les régions tempérées est la seule espèce prioritaire dont la gestion est préoccupante et devrait faire l'objet d'une diminution (figure 6). Par conséquent, aucune menace, aucun objectif de conservation ni aucune mesure de conservation n'est présenté pour la population de l'Atlantique du Nord de la Bernache du Canada.

Il existe quatre objectifs de population pour les espèces d'oiseaux prioritaires déterminées au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. (figure 7). Dans la plupart des cas (25 espèces, soit 83 %), nous n'avons pas suffisamment de données pour évaluer la tendance de manière fiable et l'objectif de population fixé consiste à « évaluer/maintenir » la population (figure 7). Bien que trois espèces (10 %) aient un objectif de population visant à la « maintenir au niveau actuel », une espèce (le Pluvier siffleur) doit atteindre un objectif de rétablissement particulier fixé dans un programme de rétablissement (voir le tableau 1), et l'objectif fixé pour une autre espèce (la Sarcelle d'hiver, voir tableau 1) est d'augmenter sa population de 50 % (figure 7).

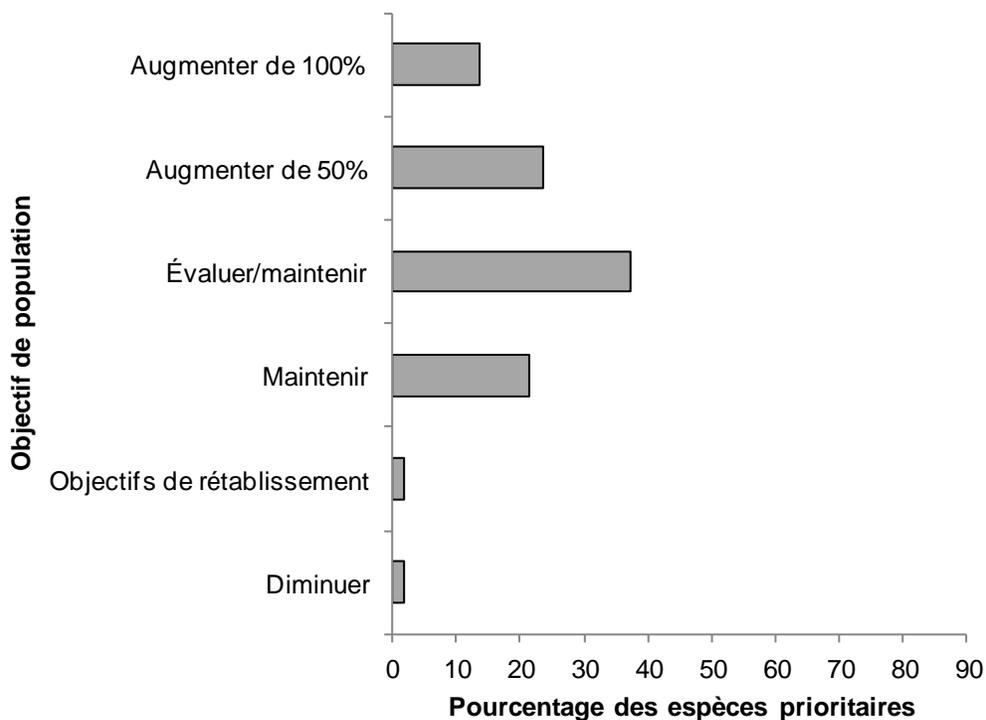


Figure 6. Pourcentage des espèces prioritaires par catégorie d'objectifs de population dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

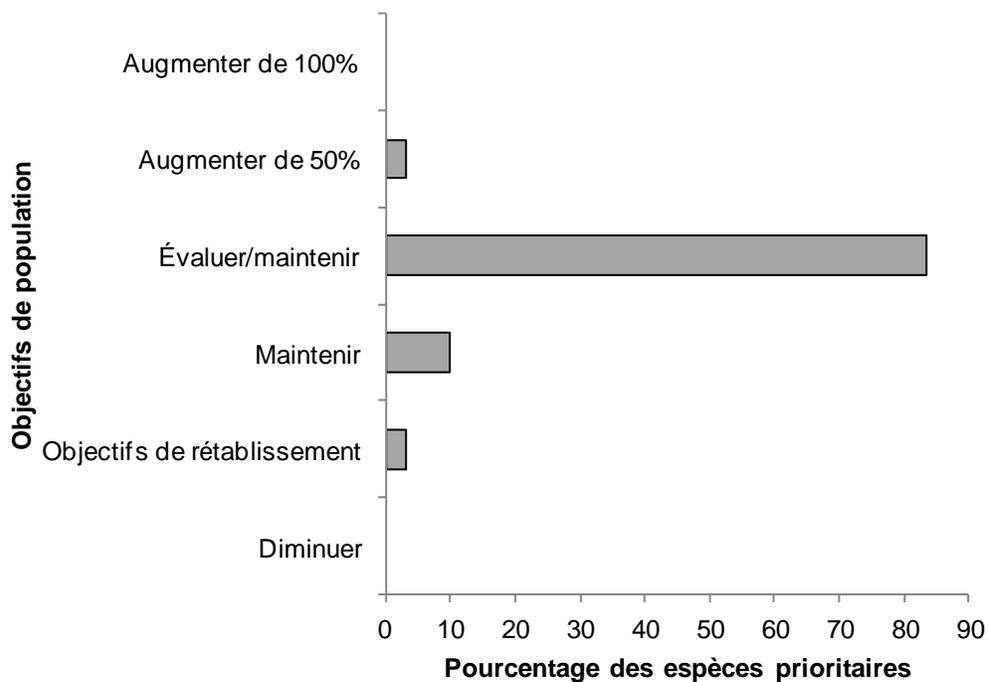


Figure 7. Pourcentage des espèces prioritaires par catégorie d'objectifs de population dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces (voir l'Annexe 2) définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

Pour chaque unité de planification de l'Île-du-Prince-Édouard, aucune menace n'est considérée comme étant très élevée. La présentation qui suit porte principalement sur les menaces ayant les cotes les plus élevées et fait référence à certaines menaces moyennes et faibles lorsque cela est jugé opportun. Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., une catégorie a été ajoutée pour permettre l'inclusion de renseignements provenant de travaux de surveillance ou de recherche insuffisants au modèle de classification des menaces (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « manque d'information »). Toutefois, cette catégorie de menace n'a pas été classée en raison de son incompatibilité avec la méthode d'évaluation des menaces.

La liste de toutes les menaces affectant les espèces prioritaires dans chaque unité de planification est présentée à l'Annexe 1 (tableau A3). Certaines des menaces identifiées ne sont pas propres à une unité de planification particulière ou à un type d'habitat (par exemple, la fragmentation ou la perte d'un habitat particulier en raison du développement urbain), tandis que d'autres sont propres à un habitat particulier (par exemple, la disparition de toits convenant à la nidification est une menace propre aux habitats urbains). Ces menaces ont été classées par Salafsky et coll., (2008; voir le tableau A-4, Annexe 3 pour obtenir une liste complète des catégories de menaces). Lorsque les menaces figurant dans le classement sont regroupées par catégorie d'habitat (tableau 4), il ne reste que trois catégories de menaces considérées comme étant élevées dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (figure 8); il s'agit de la sous-catégorie 11.4 « Tempêtes et inondations », ce qui comprend la baisse du taux de survie des individus adultes ou des oisillons et l'inondation des nids dues aux pluies abondantes ainsi que la perte de l'habitat en raison de la gravité ou de la fréquence des tempêtes qui provoquent l'érosion des côtes. Il s'agit aussi de la catégorie 2. « Agriculture et aquaculture » dans les zones cultivées et aménagées, ce qui comprend la fragmentation ou la perte des habitats de type humide en raison du passage aux terres cultivées, et la destruction des nids causée par la

fenaison précoce. Dans l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard (figure 9), la seule menace élevée fait partie de la catégorie 9. « Pollution » dans les zones côtières (intertidales), ce qui comprend la baisse de la qualité du régime alimentaire, de la disponibilité des proies et par conséquent de la santé des oiseaux provoquée par la contamination des métaux lourds ou des produits chimiques ou par les déversements de pétrole, ainsi que l'hypothermie causée par le pétrole sur le plumage des oiseaux.

Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., les menaces les plus fréquemment identifiées sont liées aux « Effluents agricoles et forestiers » (sous-catégorie 9.3), comme par exemple la diminution de la qualité de l'alimentation et de la santé des oiseaux provoquée par la consommation d'aliments contaminés, ou la diminution de la disponibilité des proies causée par la contamination chimique due aux biocides (figure 8 et tableau A-3).

L'absence de surveillance ou de recherche convenables est la deuxième menace affectant les espèces d'oiseaux prioritaires la plus fréquemment identifiée au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. (figure 9). La menace la plus fréquente (et, comme il a déjà été mentionné ci-dessus, dont la cote est la plus élevée) est la contamination des proies ou la diminution de la disponibilité des proies en raison de la contamination chimique ou de l'hypothermie causée par le pétrole s'engouffrant dans le plumage des oiseaux lors des déversements de pétrole dans les zones côtières (intertidales) (figure 9 et tableau 4).

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada.

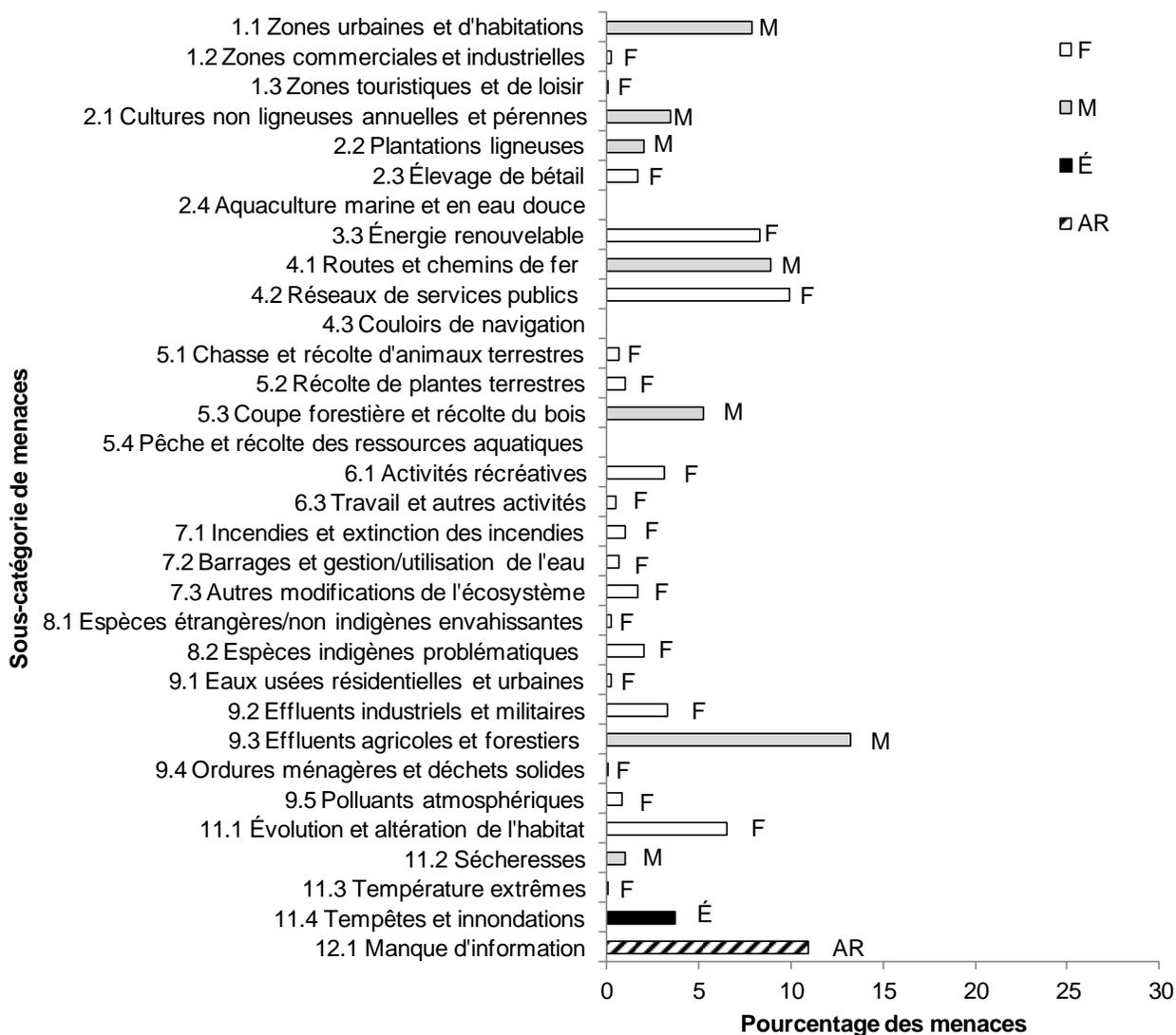


Figure 8. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (É = élevée, M = moyenne, F = faible et AR = aucun rang (signifie qu'aucun rang n'a été attribué à la catégorie)) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2).

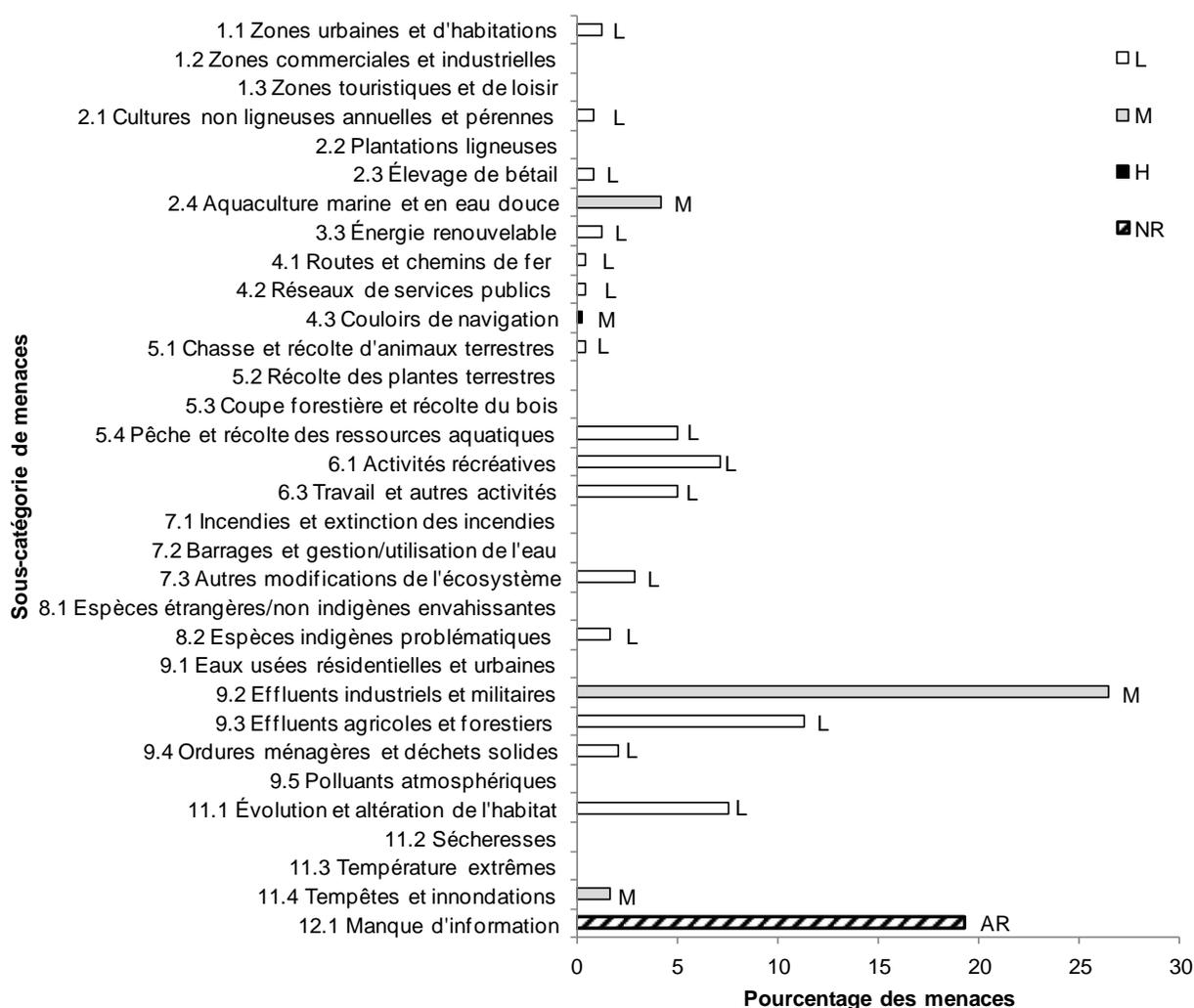


Figure 9. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard, par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la UBM 12 de l'Î.-P.-É (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la UBM 12 de l'Î.-P.-É et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (É = élevée, M = moyenne, F = faible et AR = aucun rang (signifie qu'aucun rang n'a été attribué à la catégorie)) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la région de conservation des oiseaux. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2).

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard, par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Les cotes globales ont été produites à l'aide d'une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll., (2012).

L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne et É = élevée.

Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison des catégories de menaces et d'habitat.

	RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard												UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard				
Catégorie de menaces	Catégorie d'habitats												Catégorie d'habitats				
	Conifères	Feuillus	Mixte	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	Généralisés	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Généralisés	Classement global
Classement global	M	M	M	F	F	M	F	M	F	M	M	M		M	M	F	
1. Développement résidentiel et commercial	F		F	F	F	F	M	M	F	M	M	F	M		F		F
2. Agriculture et aquaculture	M	M	M	F		É		M		F			M	M	F		F
3. Production d'énergie et exploitation minière	F	F	F		F							F	F		F	F	F
4. Couloirs de transport et de services	M	F	M	F	F			F		F	F	F	M		F		F
5. Utilisation des ressources biologiques	M	F	M		F			F	F	F	M		M	F	F		F
6. Intrusions et perturbations humaines					F		F	F	F	M	F		F	F	M		F
7. Modifications du système naturel	F	F	F	F		F		F		F	F		F		F		F
8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques		F	F	F		F	F	F	F	M	F		F	F	F		F
9. Pollution	M	M	M	F	F	M	F	M	M	M	M		M	M	É		M
11. Changements climatiques et temps violent												É	M			M	F

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace (voir l'Annexe 2).

Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., la majeure partie des objectifs de conservation ont été classés dans la catégorie visant à s'assurer que des habitats adéquats étaient disponibles pour les espèces d'oiseaux prioritaires (figure 10), tandis que dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., la plupart des objectifs de conservation ont été classés dans la catégorie visant à réduire la mortalité des espèces d'oiseaux prioritaires (figure 11). Bien que la catégorie d'objectifs de conservation 2 vise à la fois à réduire la mortalité et à accroître la productivité, la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. ne se reproduisent pas au sein de cette unité biogéographique marine et, par conséquent, la plupart des objectifs et des mesures recommandés visent à réduire la mortalité dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Cependant, dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., la réduction de la mortalité ou la hausse de la productivité des oiseaux prioritaires est le deuxième objectif de conservation le plus fréquent (figure 10). L'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. est la deuxième catégorie d'objectif de conservation la plus fréquente (figure 11) et la troisième pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (figure 10); ceci démontre qu'il n'existe pas suffisamment de renseignements sur les tendances démographiques pour la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. pour établir des objectifs de population précis (figure 7), tandis que pour la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É., il existe plus de renseignements concernant les tendances démographiques.

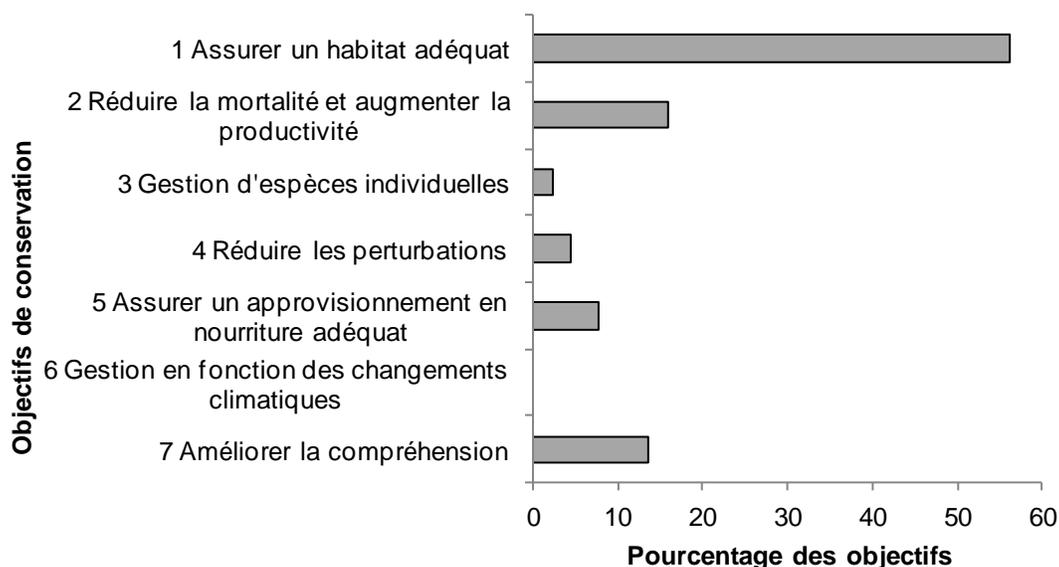


Figure 10. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Les objectifs de conservation liés aux changements climatiques sont traités dans la section 3 : Problématiques généralisées.

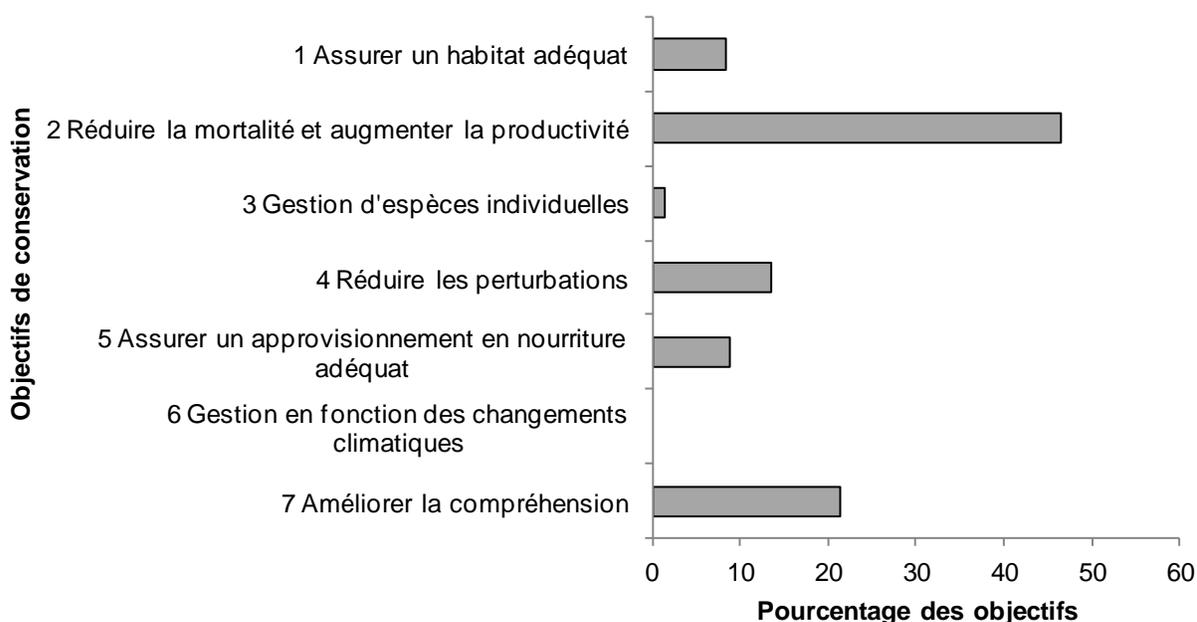


Figure 11. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

Les objectifs de conservation liés aux changements climatiques sont traités dans la section 3 : Problématiques généralisées.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 10 et 11). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives (voir l'Annexe 2). Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon le système de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership (IUCN-CMP) et avec les catégories pour la surveillance et la recherche, en plus (voir le tableau A-5, Annexe 3 pour obtenir une liste complète des catégories de mesures de conservation). Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., les mesures de conservation les plus recommandées relèvent des sous-catégories 2.1 « Gestion de sites ou de zones » et 5.3 « Normes et codes du secteur privé » (figure 12). Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie « Gestion de sites ou de zones » comprennent des recommandations précises visant à : conserver la taille des parcelles, leur configuration ainsi que leurs liens avec différents types de forêts; réduire la fragmentation des habitats des milieux humides pour réduire l'étendue des bordures; conserver des arbres de grande taille, définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les chicots et les arbres qui abritent les espèces d'oiseaux prioritaires. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé » comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices pour la protection des espèces d'oiseaux prioritaires et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour la récolte de tourbe, le développement d'énergies renouvelables, la foresterie et l'agriculture (pour obtenir plus d'exemples, voir la Section 2 : Besoins de conservation par habitat).

Dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., les mesures de conservation les plus fréquemment recommandées relèvent des sous-catégories 5.3 « Normes et codes du secteur privé » et 5.4 « Conformité et application de la loi », qui appartiennent à la catégorie 5. « Lois et politiques » (figure 13). Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.3 comprennent la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques à l'intention de l'aquaculture, des pêches et des autres industries de récolte des ressources côtières; l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer le développement d'énergies renouvelables et à réduire au minimum la dégradation de l'habitat. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.4 comprennent la surveillance et la conformité de la loi; des politiques et des règlements visant à réduire au minimum les captures accessoires d'oiseaux marins; des lois, des politiques et des règlements relatifs aux fuites de pétrole et d'autres déchets dans les eaux marines (consulter la Section 2 : Besoins de conservation par habitat plus obtenir plus d'exemples).

Dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., la sous-catégorie 4.3 « Sensibilisation et communications » de mesures de conservation est fréquemment recommandées (figure 13). Les exemples de mesures de conservation recommandées comprennent la sensibilisation du public aux oiseaux de rivage et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'aux répercussions des perturbations provoquées par les activités récréatives sur les habitats côtiers; la sensibilisation du public aux enjeux des perturbations humaines sur les colonies d'oiseaux marins ou sur les aires de nidification; les répercussions sur les oiseaux de rivage ou les oiseaux marins de l'installation d'enrochements dans les zones côtières (voir la Section 2 : Besoins de conservation par habitat pour obtenir plus d'exemples).

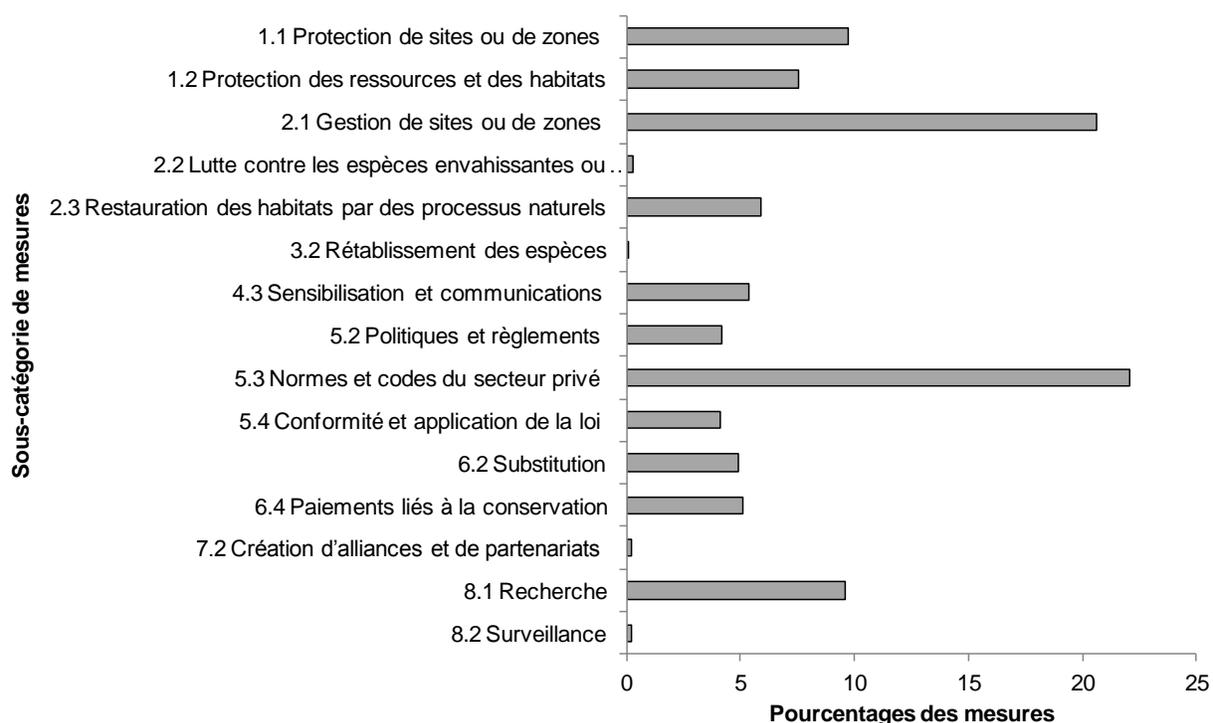


Figure 12. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

La catégorie 8.2 « Surveillance » fait référence à des espèces particulières pour lesquelles une surveillance est nécessaire. La catégorie 8.1 « Recherche » fait référence à des espèces particulières pour lesquelles des renseignements supplémentaires sont nécessaires. Pour obtenir plus de renseignements, se reporter à la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la section 3.

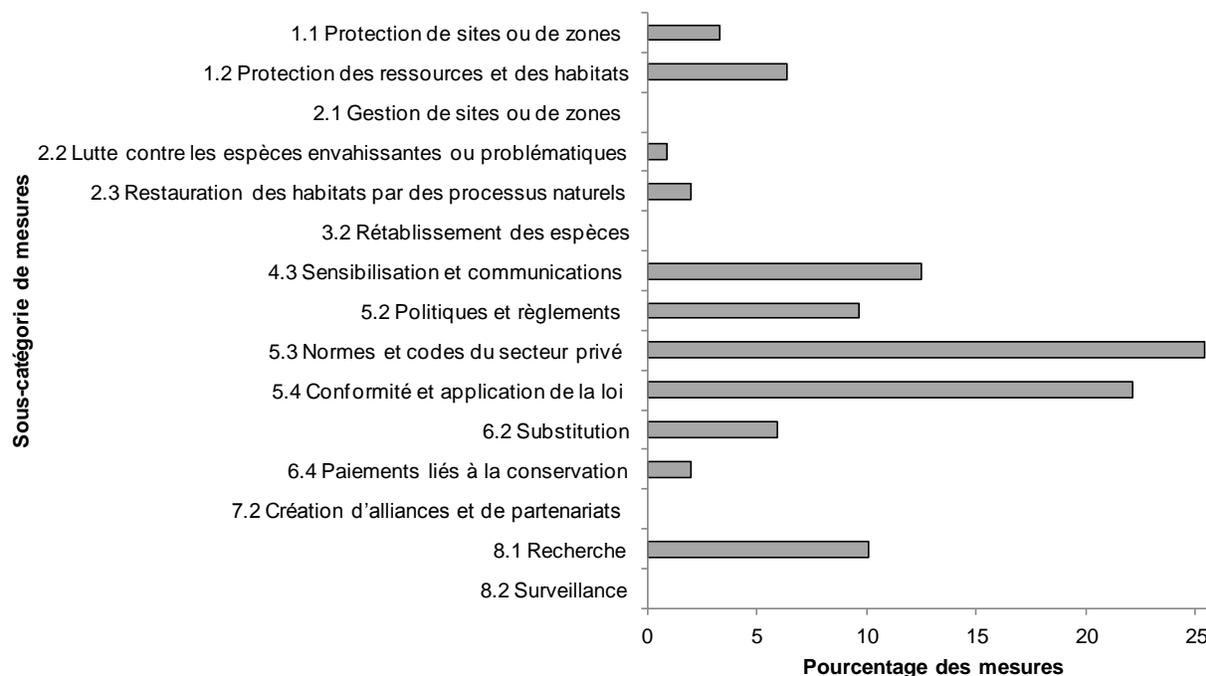


Figure 13. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Section 2 : Besoins de conservation par habitat

Les sections suivantes contiennent des renseignements plus détaillés sur les espèces prioritaires ainsi que sur les menaces et objectifs visant chacune des grandes catégories d'habitats recensées dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Lorsqu'il y a lieu, de l'information sur l'habitat est présentée à une échelle plus petite que les grandes catégories d'habitat afin de coïncider avec d'autres opérations de gestion du territoire régional. Certaines espèces ne figurent pas dans le tableau des menaces car aucun objectif ni aucune mesure ne leur a été attribué pour faire face au faible niveau de menace qui leur affectent, ou bien parce que les menaces déterminées sont abordées dans la section du présent programme concernant les Problématiques généralisées.

Conifères

À la différence des deux autres provinces des Maritimes (où plus de 75 % du total de la surface terrière boisée est composée de conifères), la RCO 14 de l'Î.-P.-É. n'est pas dominée par les forêts conifériennes; la superficie occupée par ce type de forêts ne représente que 455 km² de cette RCO (8 %, d'après les calculs de Dettmers, 2006). En réalité, il n'y a pas de grandes étendues de forêts conifériennes, et les petites étendues occupées par ces arbres sont généralement situées le long des zones côtières ou des zones riveraines (figure 14). Les espèces d'arbres dominantes de ces zones comprennent : l'épinette rouge (*Picea rubens*), le sapin baumier (*Abies balsamea*) et l'épinette blanche (*Picea glauca*). On trouve l'épinette noire (*Picea mariana*) dans des zones humides et pauvres en éléments nutritifs, souvent avec des mélèzes laricins (*Larix laricina*). On trouve également des pins rouges (*Pinus resinosa*) et des pins blancs (*Pinus strobus*). La pruche du Canada (*Tsuga Canadensis*) se trouve généralement sur des pentes froides et humides dans des zones de forêts anciennes, et le thuya occidental (*Thuja occidentalis*) occupe des sols humides modérément fertiles (Simpson, 2008).

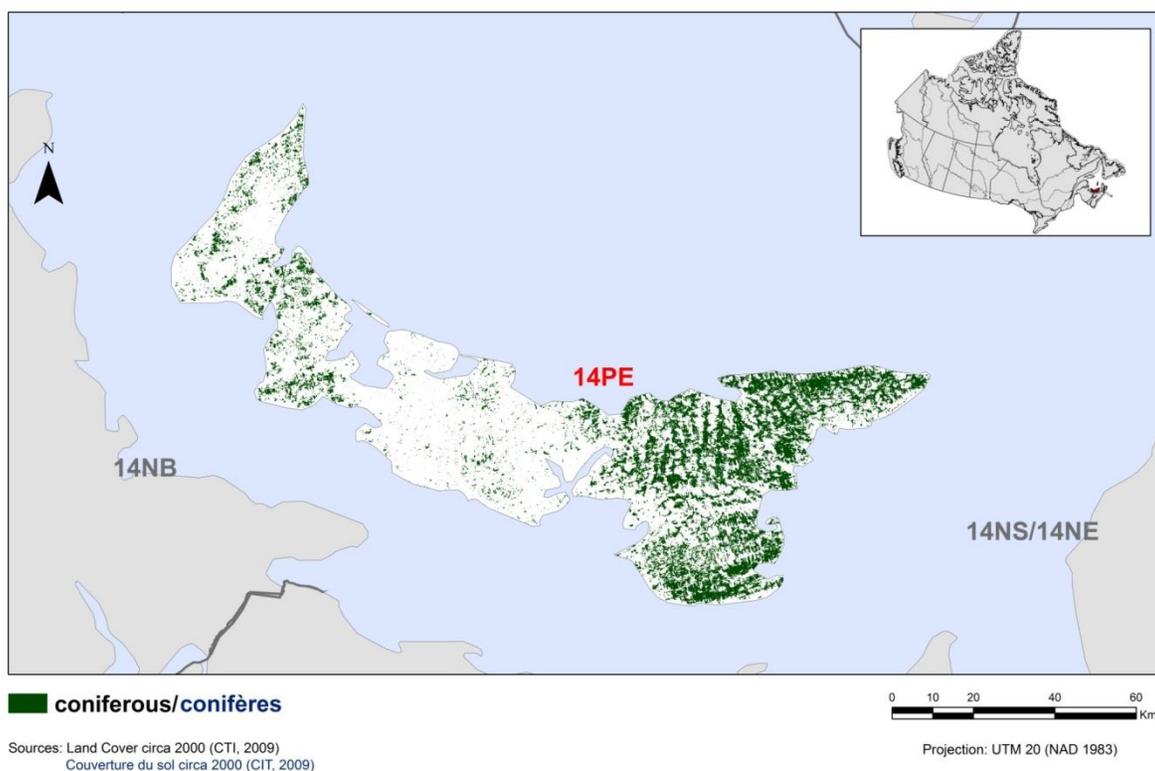


Figure 14. Carte de forêts conifériennes dans la RCO 14 : île-du-Prince-Édouard.

Il existe 14 espèces d'oiseaux prioritaires présentes dans les forêts conifériennes de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.; ce sont toutes des oiseaux terrestres, et quatre d'entre elles sont des espèces en péril (tableau 5). Au sein de l'habitat coniférien, la moitié des espèces d'oiseaux prioritaires se trouvent dans des forêts matures ou anciennes. Les espèces prioritaires sont également présentes dans les forêts claires, les forêts d'épinettes et de sapins, les forêts denses, les forêts de seconde venue et les forêts humides.

Les menaces ayant les cotes les plus élevées sont liées à des activités forestières telles que la transformation de l'habitat à des forêts conifériennes aménagées (2.2 « Plantations ligneuses »), aux activités d'exploitation forestière (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois ») et à la contamination chimique des sources de nourriture des oiseaux par les pesticides, les fongicides et les insecticides utilisés par l'industrie forestière ou provenant des effluents agricoles (9.3 « Effluents agricoles et forestiers ») (Mineau, 2003). Toutes ces menaces sont considérées comme moyennes. Les trois menaces les plus fréquemment déterminées affectant les oiseaux prioritaires dans les forêts conifériennes sont les suivantes : la perte et la fragmentation de la forêt causées par la construction et l'opération de parcs éoliens (3.3 « Énergie renouvelable »); la construction et l'entretien des routes (4.1 « Routes et chemins de fer »); la construction et l'entretien des droits de passage des services publics (4.2 « Réseaux de services publics ») (figure 15). Ces menaces sont considérées comme étant faibles, sauf dans le cas des menaces liées aux routes, considérées comme étant moyennes.

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 6. Les mesures recommandées pour répondre aux menaces moyennes sont principalement liées à la gestion des forêts et encouragent l'intégration des besoins de conservation des oiseaux dans des pratiques de gestion forestière en protégeant les zones d'habitat de forêts anciennes et de forêts en fin de succession existantes et en élaborant des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices visant à limiter la dégradation des caractéristiques de l'habitat qui sont importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires. L'industrie agricole de l'Île-du-Prince-Édouard est étendue, et la contamination chimique des forêts conifériennes a probablement une incidence sur les sources de nourriture des oiseaux (par exemple, en réduisant les populations d'insectes) et sur le succès de la reproduction de certaines espèces d'oiseaux prioritaires en raison de la dérive de produits chimiques (p. ex., la Paruline obscure, l'Engoulevent d'Amérique; Mineau, 2003). Par conséquent, les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 5. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat coniférien dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Engoulevant d'Amérique	Forêt claire	Forêt mature et plus ancienne, dotée de zones dénudées	Augmenter de 100 %	Oui						
Épervier brun	Forêt de seconde venue	Couvert végétal mature, dense, bien développé	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Gros-bec errant	Forêt de seconde venue et forêt mature	Couvert forestier ouvert d'âge moyen ou mature, nidification dans les arbres les plus hauts	Augmenter de 100 %				Oui			
Mésange à tête brune	Forêt d'épinettes et de sapins	Chicots de branches/cavités, crêtes côtières	Évaluer/maintenir				Oui			
Mésangeai du Canada	Forêt mature	Forêt mature	Évaluer/maintenir							Oui
Moucherolle à côtés olive	Forêt de seconde venue et forêt mature	Lisières, espaces découverts dotés de perchoirs	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui			
Paruline à collier	Forêt de seconde venue et forêt mature	Usnée et lichens semblables	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline à gorge noire	Forêt d'âge moyen à forêt	Forêt intérieure d'âge moyen/forêt	Maintenir au			Oui		Oui		

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

Tableau 5 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
	mature	mature	niveau actuel							
Paruline à poitrine baie	Forêt mature à ancienne	Forêt mature et plus ancienne	Augmenter de 100 %				Oui			
Paruline du Canada	Forêt humide	Sous-étage dense, strate arbustive, sol moussu, forêt humide	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui			
Paruline flamboyante	Forêt de seconde venue	Abondance d'arbustes et de gaules, proches de l'eau ou de la lisière de la forêt	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline obscure	Forêt de seconde venue et forêt mature	Arbustes et petits arbres à feuilles caduques	Augmenter de 100 %							Oui
Paruline tigrée	Forêt mature à ancienne	Forêt mature	Augmenter de 50 %				Oui	Oui		
Quiscale rouilleux	Forêt humide	Bordures des tourbières ou Milieux humides forestiers, strate arbustive, réservoirs créés par des castors	Augmenter de 100 %	Oui			Oui			

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

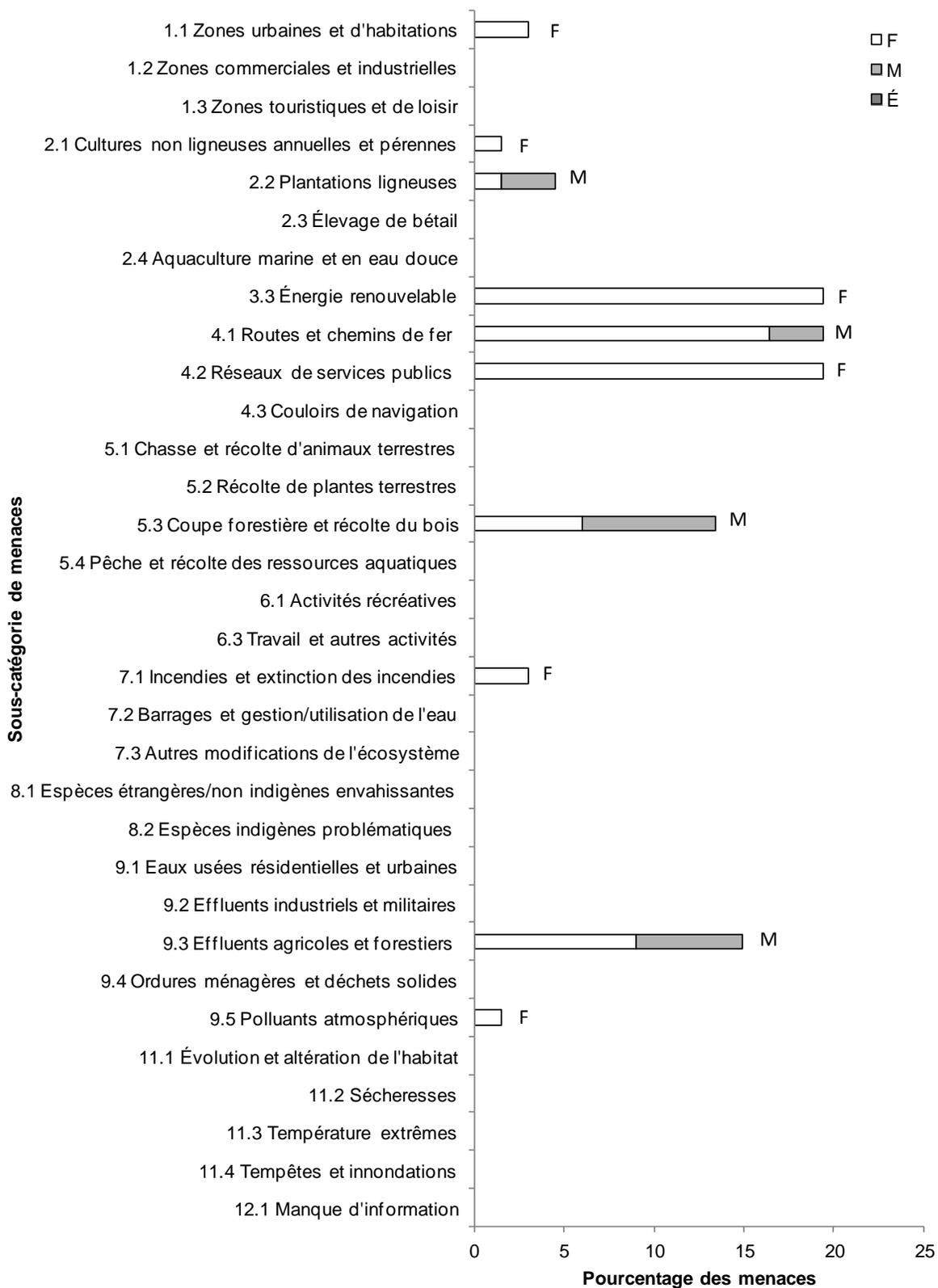


Figure 15. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans l'habitat coniférien dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'habitat coniférien (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'habitat coniférien et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans l'habitat coniférien est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat). Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 6. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans l'habitat coniférien de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de forêts conifériennes en raison de transformation de l'habitat à des forêts conifériennes aménagées	2.2 Plantations ligneuses	Maintenir/restaurer les forêts conifériennes	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à poitrine baie, Mésange à tête brune, Paruline obscure
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts conifériennes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 6 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de forêts conifériennes en raison de la construction ou de l'entretien des routes	4.1 Routes et chemins de fer	Réduire/ supprimer le phénomène de fragmentation de l'habitat provoqué par la construction de routes	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à gorge noire, Mésange à tête brune
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts conifériennes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques afin de limiter la fragmentation de l'habitat provoquée par les activités de développement (p. ex., lignes électriques, construction de routes).	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mener des analyses plus approfondies afin de mieux comprendre les répercussions de la fragmentation sur la composition des espèces.	8.1 Recherche	
Fragmentation ou perte de forêts conifériennes en raison des activités d'exploitation forestière	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/ restaurer les forêts conifériennes	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à poitrine baie, Mésange à tête brune, Paruline du Canada, Paruline tigrée, Gros-bec errant
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts conifériennes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	

Tableau 6 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux provoquée par la consommation d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides et à d'autres produits biocides utilisés par l'industrie agricole	2.1 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de l'utilisation de pesticides	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Paruline obscure
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	
				Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Paruline tigrée, Engoulevent d'Amérique, Moucherolle à côtés olive

Tableau 6 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Feuillus

Les habitats de forêts feuillues (dont plus de 75 % du total de la surface terrière boisée est composée d'arbres à feuilles caduques) sont présents dans l'ensemble de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (figure 16). Cette catégorie d'habitat couvre une superficie de 722 km² et représente presque 13 % de la superficie de l'unité de planification (Dettmers, 2006). Les espèces d'arbres dominantes comprennent l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*) et le chêne rouge (*Quercus rubra*). D'autres espèces communes y sont présentes : le frêne blanc d'Amérique (*Fraxinus americana*), l'érable rouge (*Acer rubrum*) et l'érable de Pennsylvanie (*Acer pensylvanicum*). Le bouleau à papier (*Betula papyrifera*), le bouleau gris (*Betula populifolia*), le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) et le peuplier à grandes dents (*P. grandidentata*) sont des espèces pionnières que l'on y trouve fréquemment.

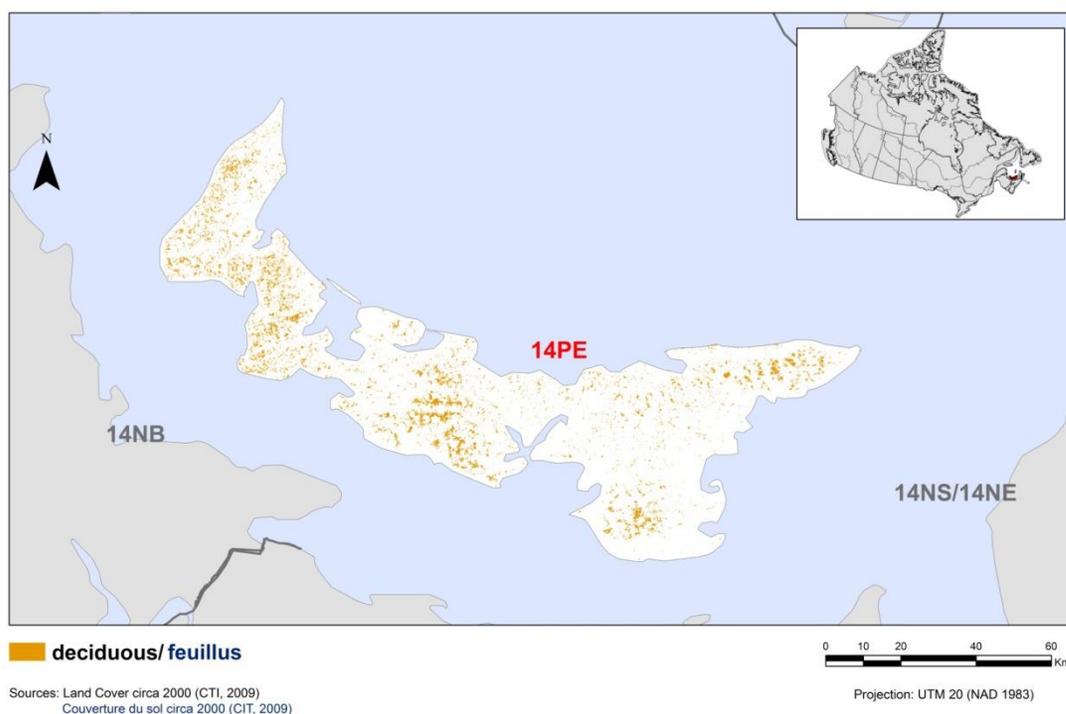


Figure 16. Carte de forêts feuillues dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Il y a neuf espèces d'oiseaux prioritaires dans les forêts feuillues de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.; ce sont tous des oiseaux terrestres et une de ces espèces est considérée comme étant en péril (tableau 7), bien que le Pioui de l'Est a été évalué par le COSEPAC depuis 2012. Au sein de cet habitat, quatre espèces d'oiseaux prioritaires se trouvent dans des forêts matures ou anciennes, bien que presque toutes (7) se trouvent aussi dans les forêts de seconde venue.

Les menaces ayant les cotes les plus élevées sont liées à des activités forestières telles que la transformation de l'habitat à des forêts aménagées (2.2 « Plantations ligneuses »), aux activités d'exploitation forestière (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois ») et à la contamination

chimique des sources de nourriture des oiseaux par les pesticides, les fongicides et les insecticides utilisés par l'industrie forestière ou provenant des effluents agricoles (9.3 « Effluents agricoles et forestiers ») (Mineau, 2003). Seule la transformation de l'habitat à des forêts conifériennes aménagées a atteint un niveau moyen. Les trois menaces les plus fréquemment identifiées affectant les oiseaux prioritaires des forêts feuillues sont les suivantes : la perte et la fragmentation de la forêt causées par la construction et l'exploitation de parcs éoliens (3.3 « Énergie renouvelable »); la construction et l'entretien des routes (4.1 « Routes et chemins de fer »); la construction et l'entretien des droits de passage des services publics (4.2 « Réseaux de services publics ») (figure 17). Toutefois, ces menaces sont toutes considérées comme étant faibles.

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 8. Les mesures recommandées pour répondre aux menaces moyennes sont principalement liées à la gestion des forêts et encouragent l'intégration des besoins en matière de conservation des oiseaux dans des pratiques de gestion forestière, en protégeant les zones d'habitat de forêts anciennes et de forêts en fin de succession existantes et en élaborant des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices visant à limiter la dégradation des caractéristiques de l'habitat qui sont importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires. L'industrie agricole de l'Île-du-Prince-Édouard est étendue, et la contamination chimique des forêts feuillues a probablement une incidence sur les sources de nourriture des oiseaux (par exemple, en réduisant les populations d'insectes) et sur le succès de la reproduction de certaines espèces d'oiseaux prioritaires en raison de la dérive de produits chimiques (p. ex., le Pioui de l'Ouest; Mineau, 2003). Par conséquent, les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 7. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat feuillu dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Cardinal à poitrine rose	Forêt de seconde venue et forêt mature	Lisière de forêt ou gaules denses avec couvert végétal ouvert	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Coulicou à bec noir	Forêt de seconde venue	Arbustes	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Gélinotte huppée	Forêt de seconde venue et forêt mature	Débris ligneux grossiers, forêts plus anciennes pour la nidification, forêts plus jeunes pour le couvert de nichées	Augmenter de 50 %				Oui			
Grive fauve	Forêt de seconde venue	Sous-étage dense et humide	Évaluer/maintenir				Oui			
Paruline à collier	Forêt de seconde venue et forêt mature	Usnée et lichens semblables	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline du Canada	Forêt humide	Sous-étage dense, strate arbustive, sol moussu, forêt humide	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui			
Paruline flamboyante	Forêt de seconde venue	Abondance d'arbustes et de gaules, proches de l'eau ou de la lisière de la forêt	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline triste	Forêt de seconde venue	Jeune forêt, coupes à blanc, saillies (où les gravats de coupes à blanc sont empilés sur le rebord des tranchées)	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Pioui de l'Est	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Forêt mature avec sous-étage dégagé	Augmenter de 50 %				Oui			

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de

travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

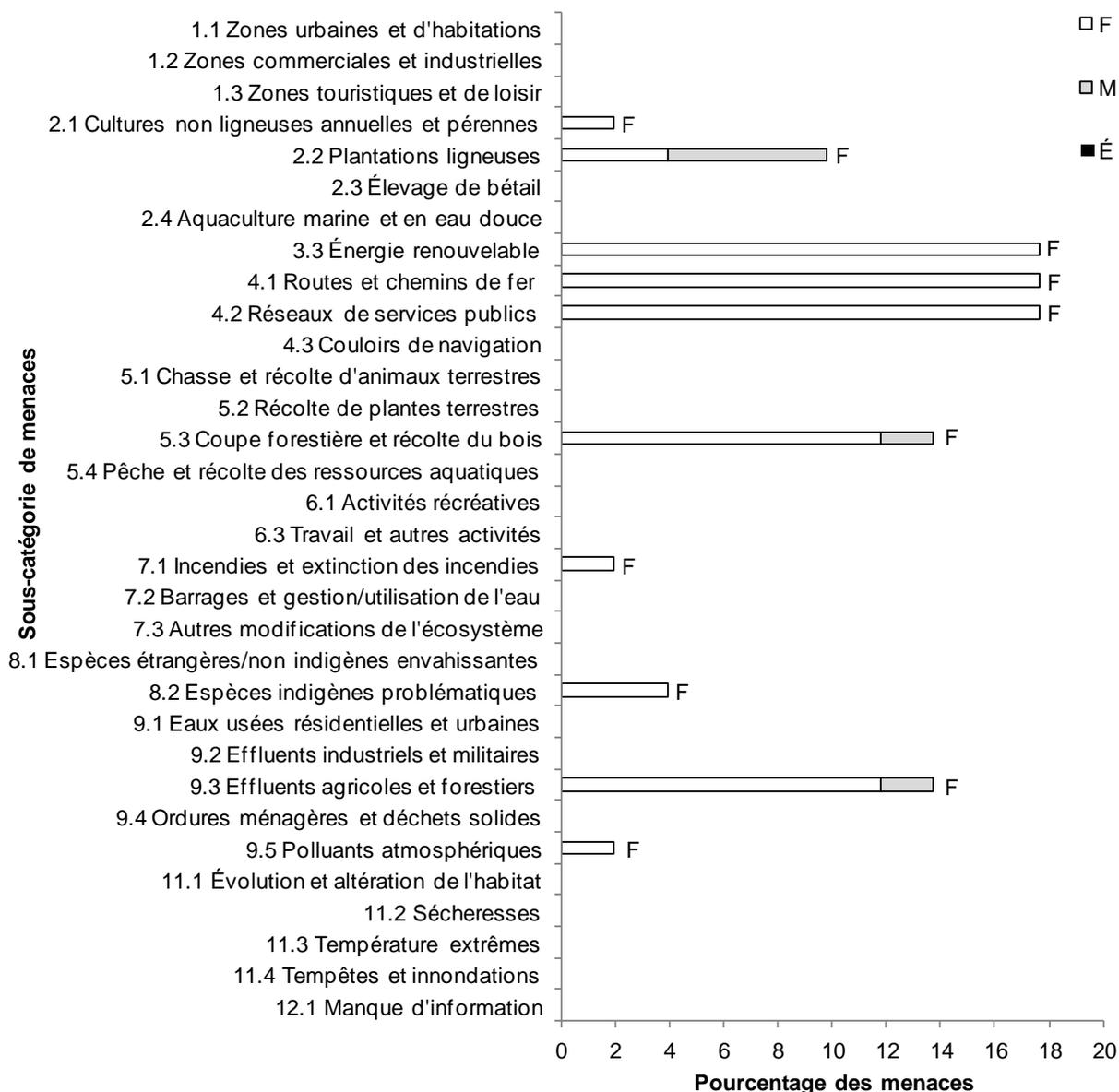


Figure 17. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans l'habitat feuillu dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'habitat feuillu (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans l'habitat feuillu et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des amplitudes faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans l'habitat feuillu est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 8. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans l'habitat feuillu de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de forêts feuillues en raison de la transformation de l'habitat à des forêts conifériennes aménagées	2.2 Plantations ligneuses	Maintenir/restaurer l'habitat des forêts feuillues	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Coulicou à bec noir, Paruline triste, Gélinotte huppée
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts feuillues afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Gérer les sites après les coupes forestières afin de permettre/d'encourager également la régénération des forêts feuillues.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 8 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	
Fragmentation ou perte de forêts feuillues en raison des activités d'exploitation forestière	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/restaurer les forêts feuillues	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline du Canada
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts feuillues afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Gérer les sites après les coupes forestières afin de permettre/d'encourager également la régénération des forêts feuillues.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la	5.2 Politiques et règlements	

Tableau 8 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				gestion des forêts.		
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Pioui de l'Est
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Mixte

L'habitat de forêt mixte (où les plus petites portions de surface terrière de conifères ou d'arbres à feuilles caduques représentent au moins 25 % de la surface) est le type d'habitat forestier dominant (le deuxième type d'habitat général le plus courant après les terres agricoles et cultivées; figure 18) et représente 1 145 km² (soit 20 %) de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (Dettmers, 2006). Les espèces dominantes du couvert végétal comprennent l'épinette rouge (*Picea rubens*), l'érable à sucre (*Acer saccharum*) et le sapin baumier (*Abies balsamea*), et l'on y trouve également d'autres espèces telles que le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*) et le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*) en plus petit nombre.

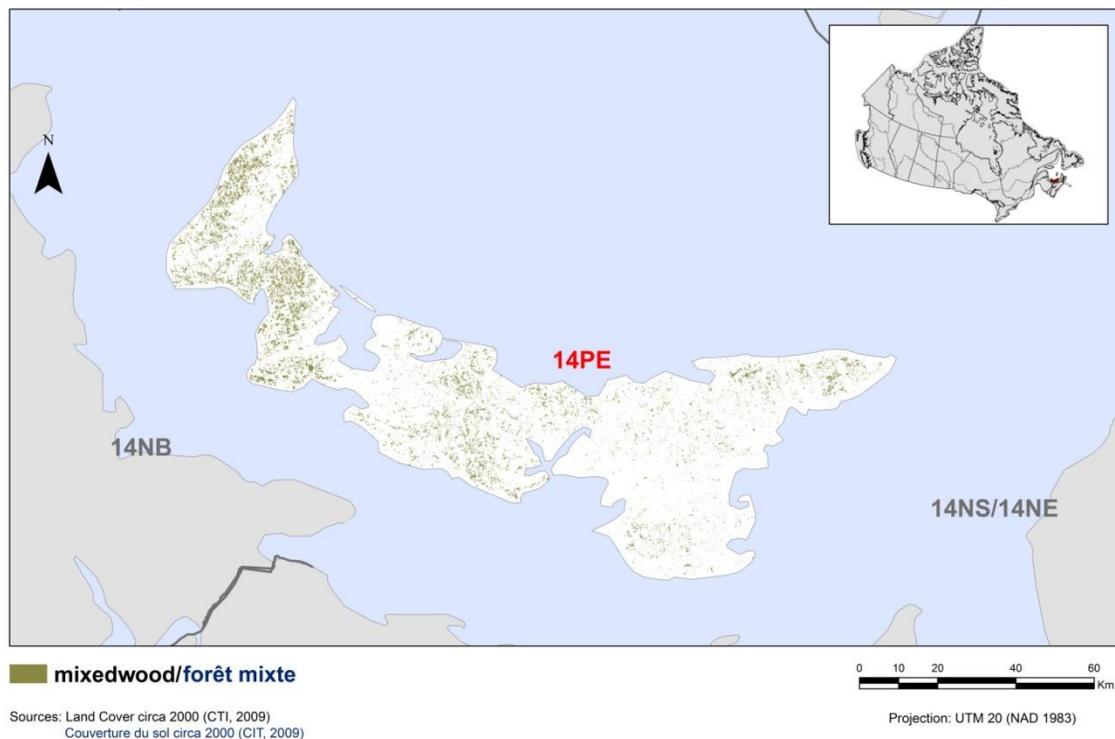


Figure 18. Carte des forêts mixtes dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Il existe 17 espèces d'oiseaux prioritaires présentes dans les forêts mixtes de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.; ce sont toutes des oiseaux terrestres, et quatre d'entre elles sont des espèces en péril (tableau 9). Au sein de ce type d'habitat, huit espèces d'oiseaux prioritaires se trouvent dans des forêts matures ou anciennes, bien que onze d'entre elles se trouvent dans les forêts de seconde venue (tableau 9).

Les menaces des forêts mixtes de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. ayant les cotes les plus élevées (figure 19 et tableau 10) sont liées à des activités forestières telles que la transformation de l'habitat à des forêts aménagées (2.2 « Plantations ligneuses »), aux activités d'exploitation forestière (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois ») et à la contamination chimique des sources de nourriture des oiseaux par les pesticides, les fongicides et les insecticides utilisés

par l'industrie forestière ou provenant des effluents agricoles (9.3 « Effluents agricoles et forestiers ») (Mineau, 2003). Les trois menaces les plus fréquemment déterminées affectant les oiseaux prioritaires des forêts mixtes sont les suivantes : la perte et la fragmentation de la forêt causées par la construction et l'exploitation de parcs éoliens (3.3 « Énergie renouvelable »); la construction et l'entretien des routes (4.1 « Routes et chemins de fer »); la construction et l'entretien des droits de passage des services publics (4.2 « Réseaux de services publics »). Toutefois, ces menaces sont considérées comme étant faibles, sauf dans le cas des menaces liées aux routes, considérées comme étant moyennes.

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 10. Les mesures recommandées pour répondre aux menaces moyennes comprennent la promotion de l'intégration des besoins en matière de conservation des oiseaux dans des pratiques de gestion forestière, en protégeant les zones d'habitat de forêts anciennes et de forêts en fin de succession existantes et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices visant à limiter la dégradation des caractéristiques de l'habitat qui sont importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires. En outre, les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 9. Espèces prioritaires qui utilisent les forêts mixtes dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Bécasses d'Amérique	Forêt de seconde venue	Jeunes forêts humides avec des ouvertures	Augmenter de 50 %		Oui					
Cardinal à poitrine rose	Forêt de seconde venue et forêt mature	Lisière de forêt ou gaules denses avec couvert végétal ouvert	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Coulicou à bec noir	Forêt de seconde venue	Arbustes	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Engoulevent d'Amérique	Forêt claire	Forêt mature et plus ancienne, dotée de zones dénudées	Augmenter de 100 %	Oui						
Épervier brun	Forêt de seconde venue	Couvert végétal mature, dense, bien développé	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Gélinotte huppée	Forêt de seconde venue et forêt mature	Débris ligneux grossiers, forêts plus anciennes pour la nidification, forêts plus jeunes pour le couvert de nichées	Augmenter de 50 %				Oui			
Grive fauve	Forêt de seconde venue	Sous-étage dense et humide	Évaluer/maintenir				Oui			
Gros-bec errant	Forêt de seconde venue et forêt mature	Couvert forestier ouvert d'âge moyen ou mature, nidification dans les arbres les plus hauts	Augmenter de 100 %				Oui			
Moucherolle à côtés olive	Forêt de seconde venue et forêt mature	Lisières, espaces découverts dotés de perchoirs	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui			
Paruline à collier	Forêt de seconde venue et forêt mature	Usnée et lichens semblables	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline à gorge noire	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Forêt intérieure d'âge moyen/forêt mature	Maintenir au niveau actuel			Oui		Oui		
Paruline à poitrine baie	Forêt mature à ancienne	Forêt mature et plus ancienne	Augmenter de 100 %				Oui			

Tableau 9 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Paruline du Canada	Forêt humide	Sous-étage dense, strate arbustive, sol moussu, forêt humide	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui			
Paruline flamboyante	Forêt de seconde venue	Abondance d'arbustes et de gaules, proches de l'eau ou de la lisière de la forêt	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline triste	Forêt de seconde venue	Jeune forêt, coupes à blanc, saillies (où les gravats de coupes à blanc sont empilés sur le rebord des tranchées)	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Pioui de l'Est	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Forêt mature avec sous-étage dégagé	Augmenter de 50 %				Oui			
Quiscale rouilleux	Forêt humide	Bordures des tourbières ou milieux humides forestiers, strate arbustive, réservoirs créés par des castors	Augmenter de 100 %	Oui			Oui			

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

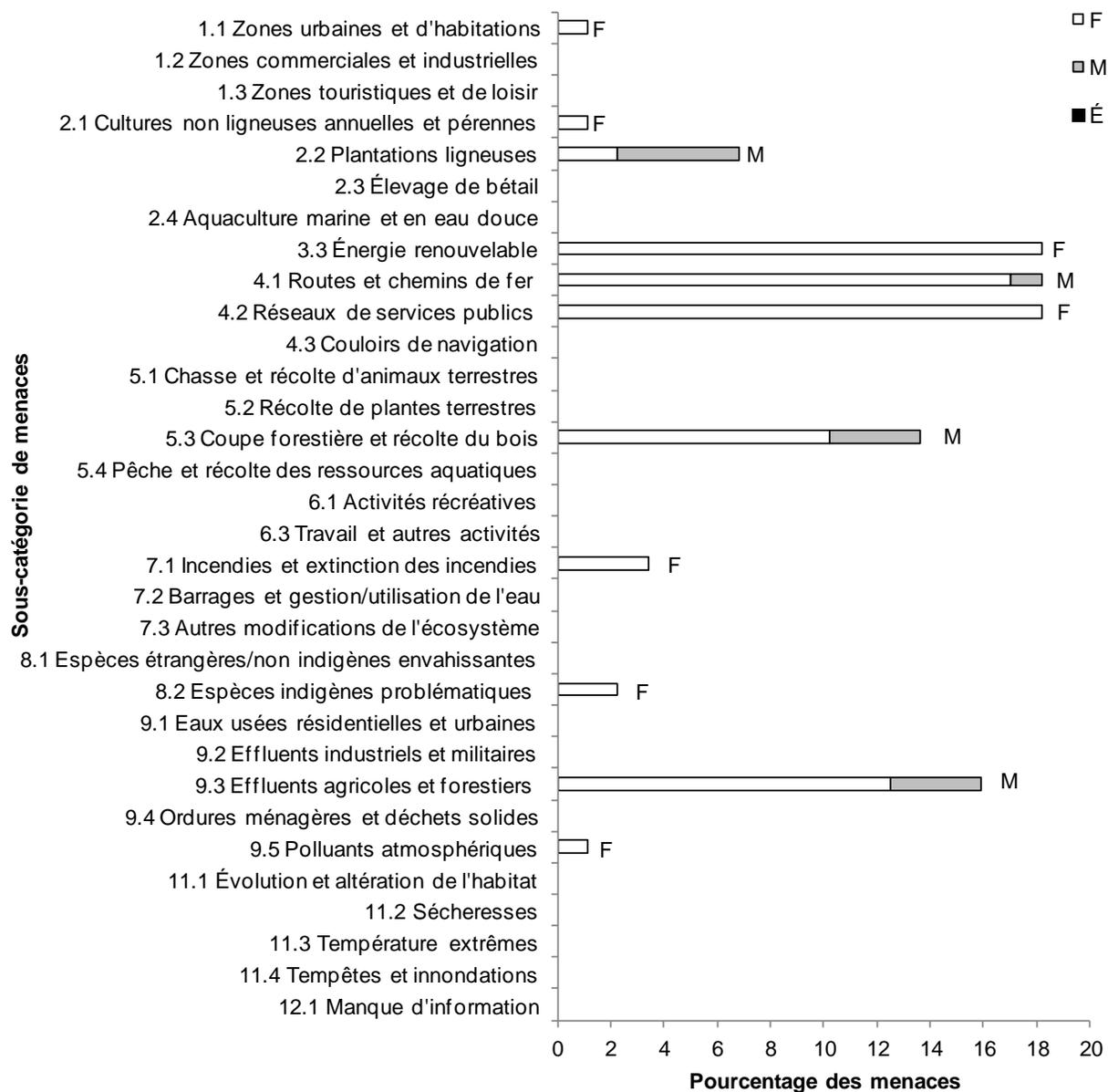


Figure 19. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les forêts mixtes dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les forêts mixtes (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de les forêts mixtes et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les forêts mixtes est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 10. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les forêts mixtes de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de forêts mixtes en raison de la transformation de l'habitat à des forêts conifériennes aménagées	2.2 Plantations ligneuses	Maintenir/restaurer les forêts mixtes	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à poitrine baie, Coulicou à bec noir, Paruline triste, Gélinoite huppée
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts mixtes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 10 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de forêts mixtes en raison de la construction ou de l'entretien des routes	4.1 Routes et chemins de fer	Réduire/ supprimer le phénomène de fragmentation de l'habitat provoqué par la construction de routes	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à gorge noire
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts mixtes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques afin de limiter la fragmentation de l'habitat provoquée par les activités de développement (p. ex., lignes électriques, construction de routes).	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mener des analyses plus approfondies afin de mieux comprendre les répercussions de la fragmentation sur la composition des espèces.	8.1 Recherche	
Fragmentation ou perte de forêts mixtes en raison des activités d'exploitation forestière	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/restaurer les forêts	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à poitrine baie, Paruline du Canada, Gros-bec errant
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts mixtes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces	2.1 Gestion de sites ou de zones	

Tableau 10 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				d'oiseaux prioritaires ont besoin.		
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	5.3 Normes et codes du secteur privé 6.2 Substitution	Moyenne : Engoulevant d'Amérique, Pioui de l'Est, Moucherolle à côtés olive

Arbustes et régénération

Les habitats d'arbustes et de régénération sont généralement transitoires et sont présents là où des perturbations ont éliminé le couvert arboré (figure 20); ils sont plutôt courants et couvrent 468 km² (soit 8 % de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.; Dettmers, 2006). Ces habitats sont dominés par des arbustes et par une faible densité d'espèces d'arbres pionnières telles que : le cerisier de Pennsylvanie (*Prunus pensylvanica*), le framboisier, le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) et le bouleau gris (*Betula alleghaniensis*) le peuplier (*Populus*), l'épinette blanche (*Picea glauca*) et le mélèze laricin (*Larix laricina*).

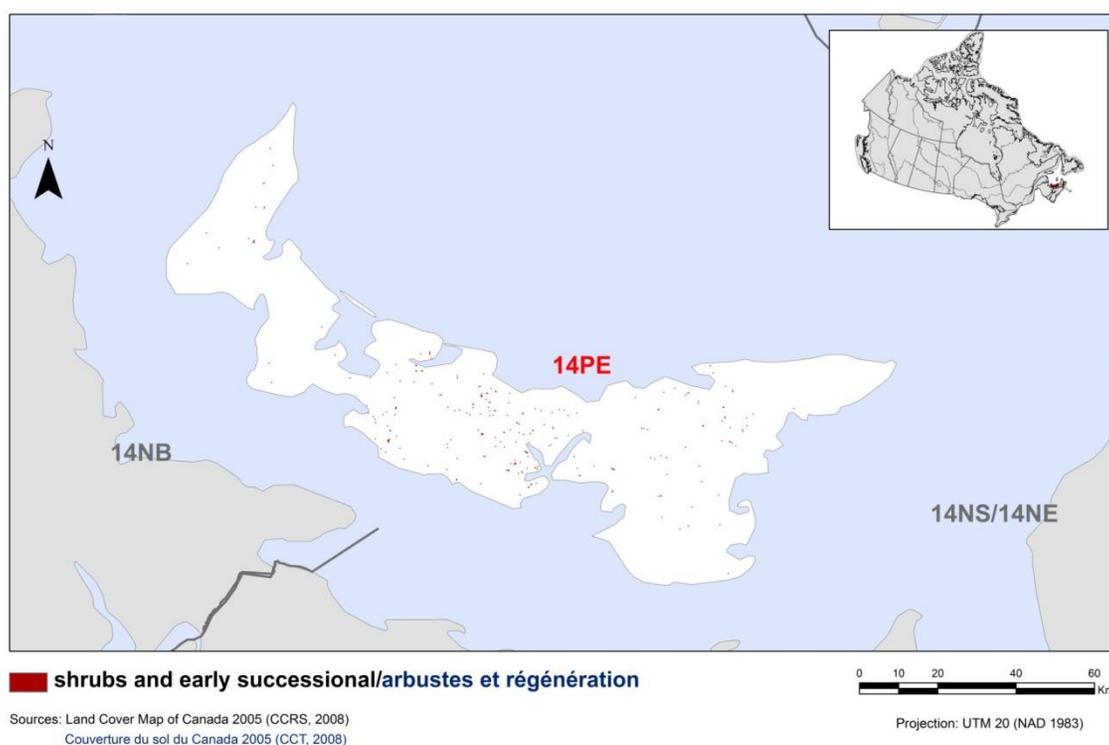


Figure 20. Carte d'habitats d'arbustes et de régénération dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Onze espèces d'oiseaux prioritaires, soit dix oiseaux terrestres et un oiseau de rivage, ont été recensés dans les habitats d'arbustes et de régénération. Parmi ces espèces, deux sont en péril (tableau 11). Au sein de cet habitat, huit espèces d'oiseaux prioritaires se trouvent dans les habitats d'arbustes (qu'ils soient denses, dispersés ou non spécifiques) et trois dans des habitats de régénération non spécifiques.

Les menaces affectant les oiseaux prioritaires utilisant les habitats d'arbustes et de régénération les plus fréquemment déterminées sont : la perte de terres stériles ou abandonnées revenant à l'état de forêt; le reboisement de terres agricoles (7.3 « Autres modifications de l'écosystème »); les effets létaux ou sous-létaux de la contamination chimique de la nourriture des oiseaux provoquée par les pesticides, les fongicides et les autres produits biocides agricole (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 21). Ces menaces sont toutes

considérées comme faibles, par contre, il existe certaines espèces prioritaires pour lesquelles les menaces liées à la contamination chimique issue des effluents agricoles sont considérées comme moyennes (tableau 12).

La diminution de la disponibilité des proies provoquée par l'utilisation de pesticides, de fongicides, d'insecticides et d'herbicides par l'industrie agricole est la seule menace considérée comme moyenne pour ce type d'habitat et concerne l'Engoulevent d'Amérique. Les mesures de conservation recommandées sont l'utilisation des pesticides et d'autres produits biocides seulement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégrée afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux (notamment l'Engoulevent d'Amérique) aux produits chimiques potentiellement toxiques. Toutes les autres menaces sont considérées comme faibles pour les espèces d'oiseaux prioritaires de cet habitat (figure 21); les mesures de conservation recommandées pour faire face à ces menaces sont disponibles dans la base de données, mais elles ne sont pas présentées ici.

Tableau 11. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat d'arbustes et de régénération dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHÉ	Examen
Bécasses d'Amérique	Habitat de régénération non spécifique	Terres stériles, sols humides	Augmenter de 50 %		Oui					
Bruant à gorge blanche	Habitat d'arbustes non spécifique	Tout type de forêt avec rémanents ou arbustes	Maintenir au niveau actuel			Oui				
Cardinal à poitrine rose	Habitat d'arbustes non spécifique		Maintenir au niveau actuel					Oui		
Coulicou à bec noir	Habitat d'arbustes non spécifique	Arbustes sur des terres stériles	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Engoulevent d'Amérique	Habitat de régénération non spécifique	Zones dénudées	Augmenter de 100 %	Oui						
Grive fauve	Arbustais denses	Sous-étage dense et humide	Évaluer/maintenir				Oui			
Hibou des marais	Arbustes dispersés	Proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui						
Paruline flamboyante	Arbustais denses	Arbustes hauts, proches de l'eau ou de la lisière de la forêt	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline triste	Habitat de régénération non spécifique	Jeune forêt, coupes à blanc, saillies (où les gravats de coupes à blanc sont empilés sur le rebord des tranchées)	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Tyran tritri	Arbustes dispersés		Augmenter de 100 %				Oui			
Vacher à tête brune	Habitat d'arbustes non spécifique	Arbustes moyens	Augmenter de 100 %							Oui

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

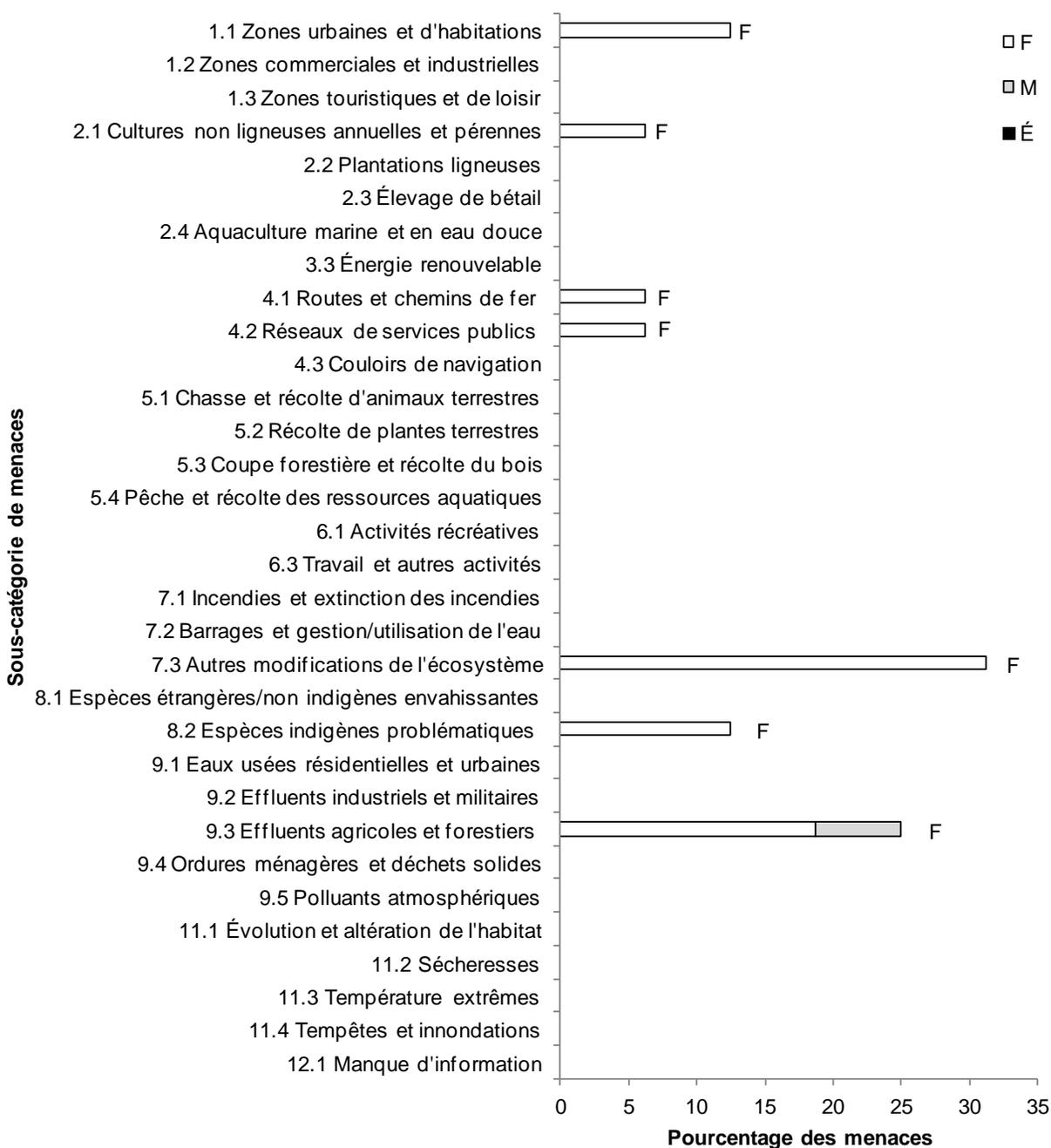


Figure 21. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats d'arbustes et de régénération (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des amplitudes faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie

de menaces dans les habitats d'arbustes et de régénération est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 12. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans l'habitat d'arbustes et de régénération de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées††
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	5.3 Normes et codes du secteur privé 6.2 Substitution	Moyenne : Engoulement d'Amérique

† Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Herbacées

Les habitats herbacés sont des assemblages naturels de plantes herbacées non graminoides et de graminoides souvent associées à des espaces « découverts ». Elles comprennent des espaces naturels et des pâturages, mais ne comprennent pas de zones cultivées et aménagées telles que les prairies de fauche; ces dernières sont abordées dans la section suivante. Sur l'Île-du-Prince-Édouard, on trouve des habitats herbacés à proximité des bords des falaises et d'autres zones exposées, le long des plages et en bordure de tourbières, dans les infiltrations d'eau de rivière, les plages des rivières, les affleurements rocheux du littoral et les hauts le long des vallées fluviales (figure 22). On peut également trouver des communautés de plantes herbacées dans des zones perturbées sous la forme d'espèces de début de succession ou d'espèces pionnières, ou dans des pâturages traditionnels.

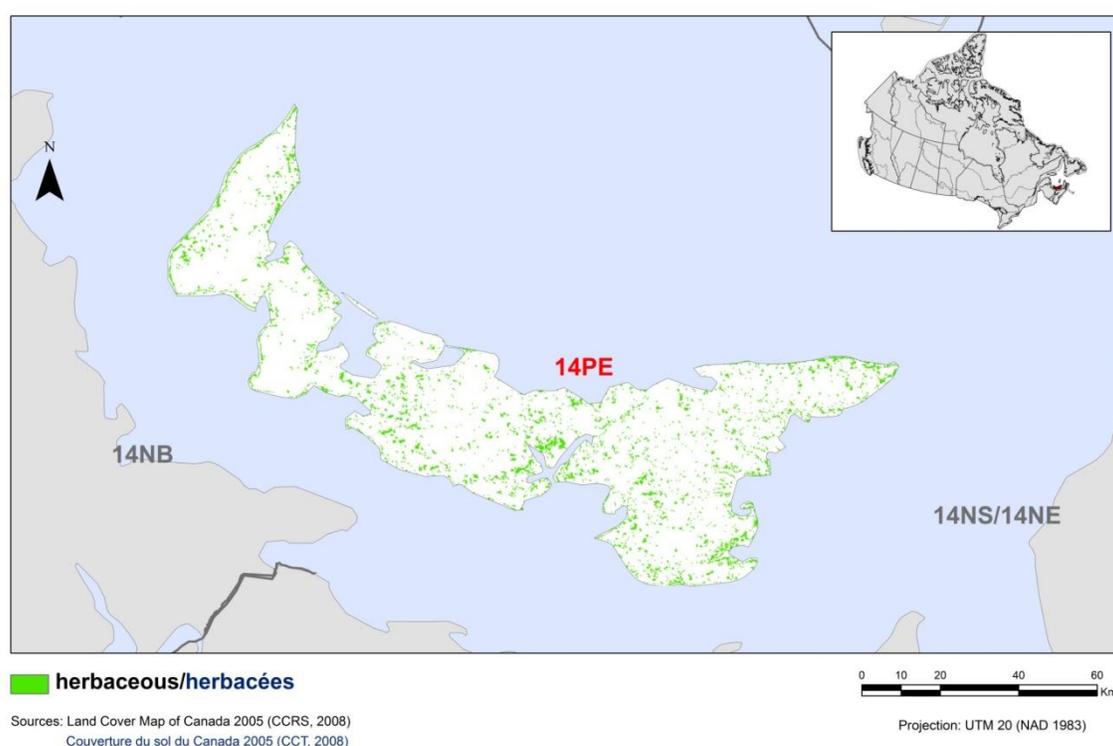


Figure 22. Carte d'habitats herbacés dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Les oiseaux associés aux prairies enregistrent un déclin à l'échelle du continent et font partie des groupes d'oiseaux déclinant le plus rapidement (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, Canada, 2012; Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, 2009). Sur les sept espèces d'oiseaux prioritaires recensés utilisant les habitats herbacés dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., trois (toutes des oiseaux terrestres) sont des espèces en péril (tableau 13), et toutes utilisent des habitats naturels herbacés.

Toutes les menaces identifiées dans les habitats herbacés sont considérées comme étant faibles (figure 23). Les menaces les plus souvent identifiées sont : la fragmentation ou la perte

des habitats herbacés en raison de la construction et de l'entretien des parcs éoliens (3.3 « Énergie renouvelable ») et la fragmentation ou la perte des habitats herbacés en raison de l'aménagement urbain (1.1 « Zones urbaines et d'habitations »); la construction et l'entretien des routes (4.1 « Routes et chemins de fer ») et les droits de passage des lignes électriques et des réseaux de services publics (4.2 « Réseaux de services publics »).

Étant donné qu'aucune menace n'a une cote supérieure à « faible », les mesures recommandées spécifiques qui profiteront à plus d'une espèce prioritaire peuvent être consultées dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans ce document.

Tableau 13. Espèces prioritaires qui utilisent les habitats herbacés dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Butor d'Amérique	Habitats naturels herbacés		Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Engoulevent d'Amérique	Habitats naturels herbacés	Zones dénudées	Augmenter de 100 %	Oui						
Goglu des prés	Habitats naturels herbacés	Grands terrains, hautes herbes	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui	Oui		
Hibou des marais	Habitats naturels herbacés	Dunes de sable, proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui						
Pluvier bronzé	Habitats naturels herbacés		Évaluer/maintenir		Oui					
Tyran tritri	Habitats naturels herbacés		Augmenter de 100 %				Oui			
Vacher à tête brune	Habitats naturels herbacés	Grands terrains, hautes herbes	Augmenter de 100 %							Oui

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

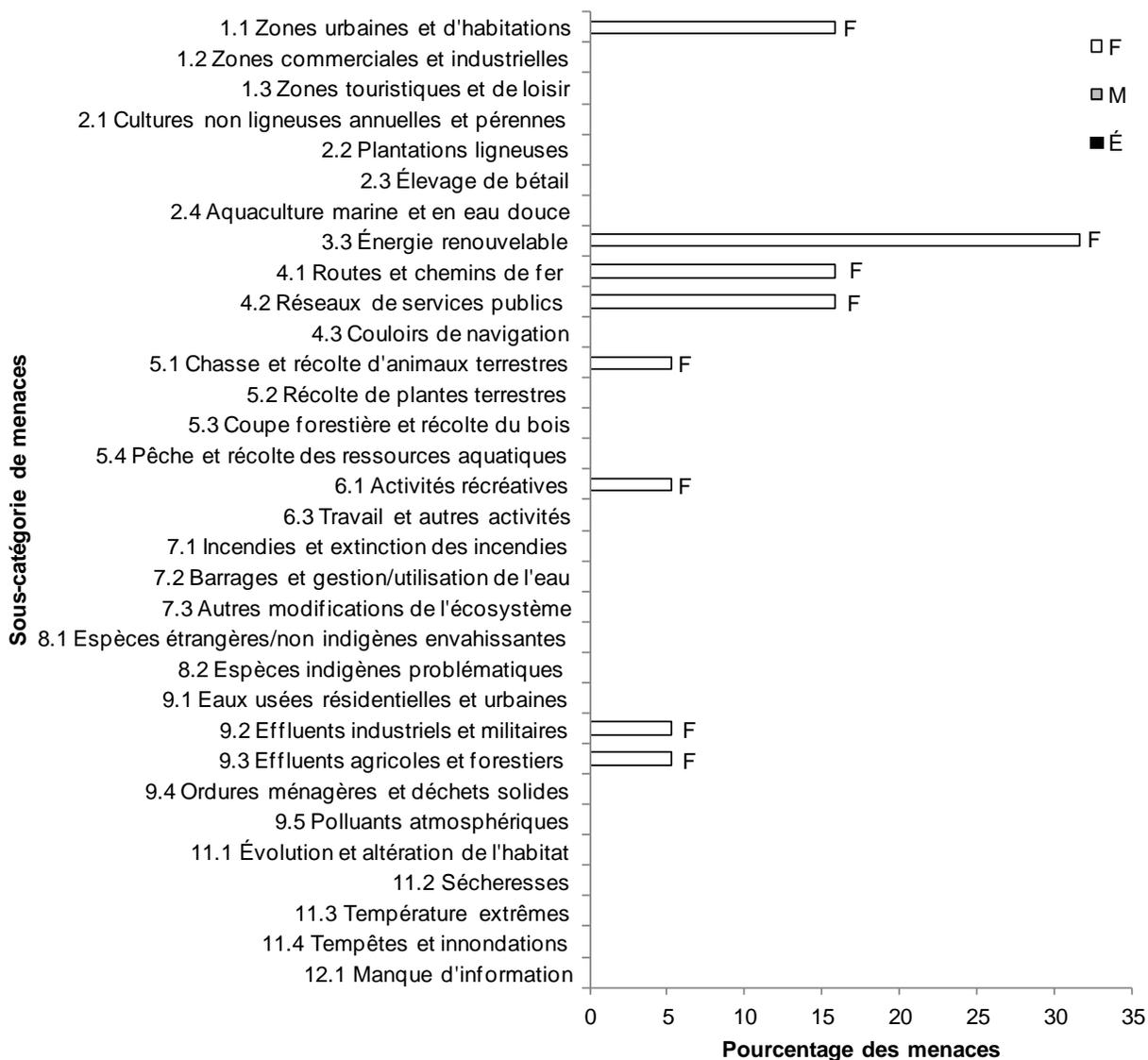


Figure 23. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les habitats herbacés dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats herbacés (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les habitats herbacés et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats herbacés est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Zones cultivées et aménagées

Les zones cultivées et aménagées comprennent les zones agricoles et la végétation urbaine (ou les forêts-parcs); on les trouve sur l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard et il s'agit du type d'habitat dominant dans la région. Les zones cultivées et aménagées couvrent 40 % de la province (soit 2 263 km²; Figure 24; Dettmers, 2006).

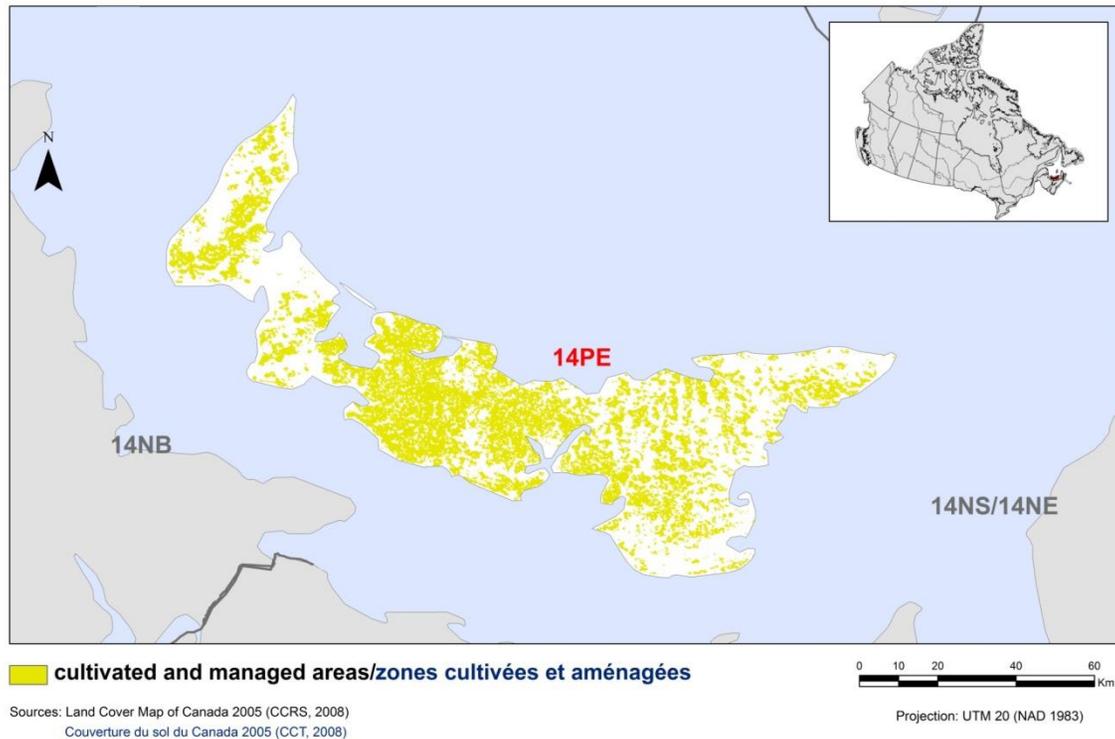


Figure 24. Carte des zones cultivées et aménagées dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Sur les 17 espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent des zones cultivées et aménagées dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., il y a quatre espèces de sauvagine, un oiseau aquatique, cinq oiseaux de rivage et sept oiseaux terrestres. Parmi elles, trois espèces sont des espèces en péril (tableau 14). Toutes ces espèces (sauf le Bruant à gorge blanche) utilisent les terres cultivées, et trois d'entre elles (y compris le Bruant à gorge blanche) utilisent les forêts-parcs (tableau 14).

La menace avec l'amplitude la plus élevée affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones cultivées et aménagées est la destruction des nids due aux pratiques agricoles qui entraînent une fenaison précoce au cours de la saison de reproduction, et qui peut provoquer la mortalité d'adultes et de jeunes oiseaux (notamment chez le Goglu des prés et le Bruant de Nelson, tableau 15). La menace la plus fréquemment identifiée (qui a obtenu la cote globale « moyenne ») est la contamination de pesticides (9.3 « Effluents agricoles et forestiers », figure 25), qui peut avoir des répercussions directes sur la survie de l'espèce ou sur celles de ses sources de nourriture. Des preuves de la dérive des pesticides et fongicides largement utilisés

dans la culture de pommes de terre ont été observées et définies comme étant d'amplitude élevé à cause de leur potentiel d'exposition de la faune (White et coll., 2006).

Étant donné l'importance de l'industrie agricole et de son ampleur sur l'Île-du-Prince-Édouard, toutes les mesures de conservation recommandées visant à répondre aux menaces ayant une cote élevée ou moyenne dans cet habitat sont liées aux pratiques agricoles. Les mesures recommandées comprennent : l'accroissement de la sensibilisation des agriculteurs au sujet des répercussions des pratiques agricoles sur les espèces d'oiseaux prioritaires; l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et la promotion de pratiques respectueuses des oiseaux à l'aide d'incitations économiques et d'autre nature (tableau 15). Les sous-produits ou les effluents issus des pratiques agricoles sont également susceptibles de menacer la survie des espèces d'oiseaux prioritaires (p. ex., le Hibou des marais et l'Épervier brun) ou leurs sources de nourriture (p. ex., l'Hirondelle rustique et le Tyran tritri). Par conséquent, les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 15.

Tableau 14. Espèces prioritaires qui utilisent les zones cultivées et aménagées dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Bécassine de Wilson	Agriculture	Terrains ouverts, à proximité d'un point d'eau	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Agriculture	Terres agricoles, champs de pommes de terre	Maintenir au niveau actuel						Oui	
Bruant à gorge blanche	Végétation urbaine		Maintenir au niveau actuel			Oui				
Bruant de Nelson	Agriculture		Maintenir au niveau actuel		Oui		Oui	Oui		
Canard colvert	Agriculture	À proximité de l'eau	Diminuer						Oui	
Canard noir	Agriculture	À proximité de l'eau	Augmenter de 50 %						Oui	
Chevalier grivelé	Agriculture	Zones herbeuses à proximité d'un point d'eau	Évaluer/maintenir		Oui					
Courlis corlieu	Agriculture	Champs de bleuets	Évaluer/maintenir		Oui					
Épervier brun	Agriculture	À proximité de la forêt	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Goglu des prés	Agriculture	Grands terrains, hautes herbes	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui	Oui		
Hibou des marais	Agriculture	Proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui						
Hirondelle rustique	Agriculture; végétation urbaine	Structure dotée d'une surface horizontale et d'un abri propre à la nidification, source de boue à proximité pour la construction des nids	Augmenter de 50 %	Oui						Oui

Tableau 14 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹							
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen	
Marouette de Caroline	Agriculture	Zone sèche à proximité de marais, pâturages	Évaluer/maintenir		Oui						
Pluvier bronzé	Agriculture; végétation urbaine	Espaces découverts tels que les terrains de golf, les aéroports	Évaluer/maintenir		Oui						
Pluvier kildir	Agriculture		Évaluer/maintenir		Oui						
Tyran tritri	Agriculture		Augmenter de 100 %				Oui				
Vacher à tête brune	Agriculture	Grands terrains, hautes herbes	Augmenter de 100 %								Oui

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

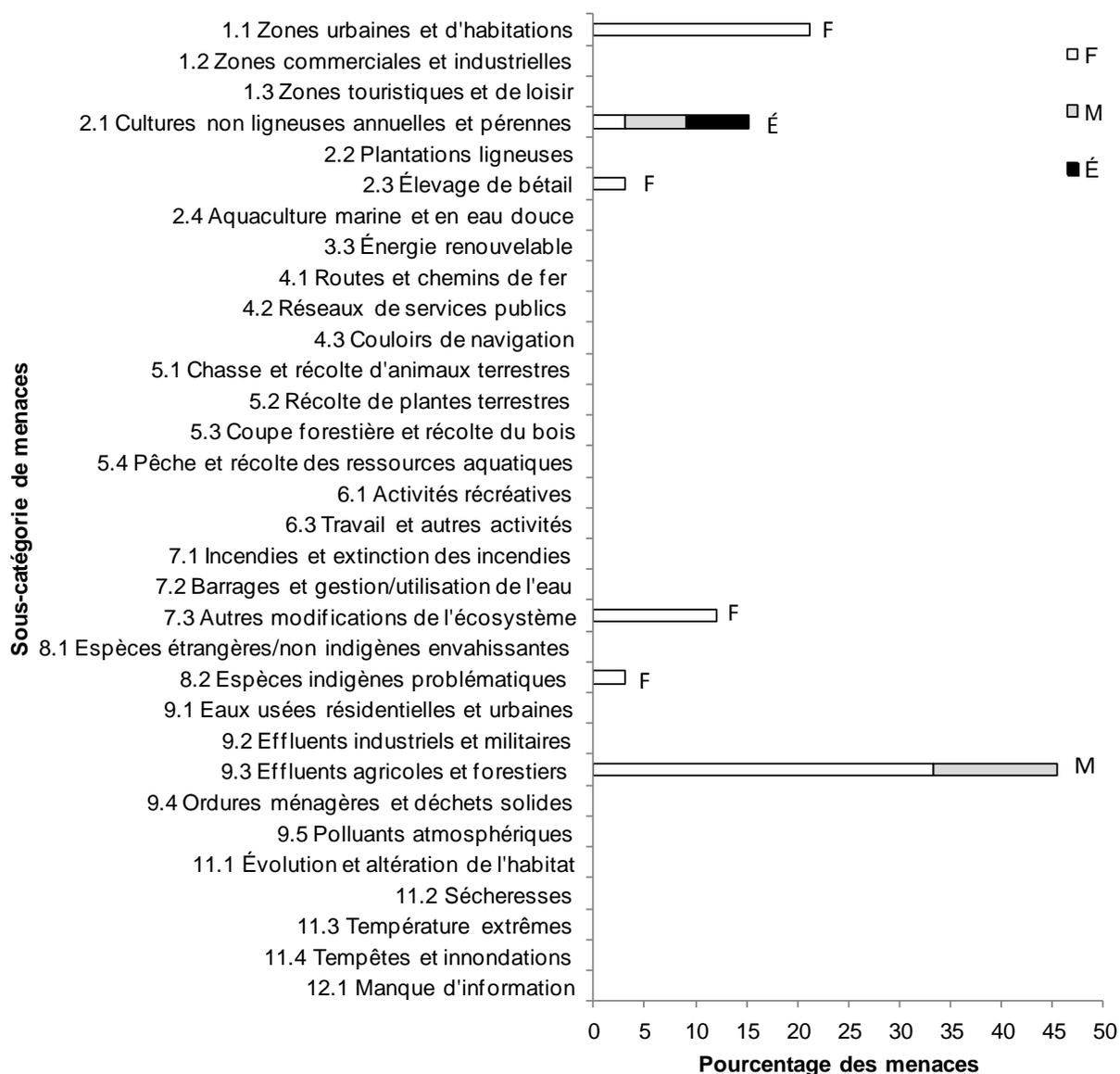


Figure 25. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les zones cultivées et aménagées dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones cultivées et aménagées (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones cultivées et aménagées et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones cultivées et aménagées est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 15. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones cultivées et aménagées de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Destruction des nids provoquée par les choix de pratiques agricoles pour la fenaison précoce	2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Réduire/supprimer la mortalité des individus adultes et des oisillons causée par la fenaison précoce	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Accroître la sensibilisation et fournir des renseignements aux agriculteurs concernant la façon d'atténuer les répercussions de leurs pratiques sur les oiseaux des prairies.	4.3 Sensibilisation et communications	Élevée : Goglu des prés, Bruant de Nelson Moyenne : Hibou des marais
				Encourager l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des oiseaux au moyen d'incitations économiques et d'autre nature.	6.4 Paiements liés à la conservation	
				Dans la mesure du possible, éviter de mener des activités dans les champs abritant des espèces des prairies pendant la saison de reproduction.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
Fragmentation ou perte des prairies gérées en raison leur transformation en terres cultivées	2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Maintenir/restaurer l'habitat de prairies gérées	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Encourager l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des oiseaux au moyen d'incitations économiques et d'autre nature.	6.4 Paiements liés à la conservation	Moyenne : Hibou des marais
				Accroître la sensibilisation et fournir des renseignements aux agriculteurs concernant la façon d'atténuer les répercussions de leurs pratiques sur les oiseaux des prairies.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de prairie.	6.4 Paiements liés à la conservation	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 15 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées†
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux provoquée par la consommation d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides et à d'autres produits biocides utilisés par l'industrie agricole	2.1 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de l'utilisation de pesticides	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Épervier brun, Hibou des marais
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	
				Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle rustique, Tyran tritri
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Urbain (surfaces artificielles et zones dénudées)

La catégorie d'habitat urbain englobe les zones où les aménagements tels que les bâtiments, les routes, les parcs de stationnement et d'autres surfaces imperméables dominent. Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., il y a environ 225 km² d'habitat urbain, ce qui représente 6 % de l'unité de planification (Dettmers, 2006; figure 26).

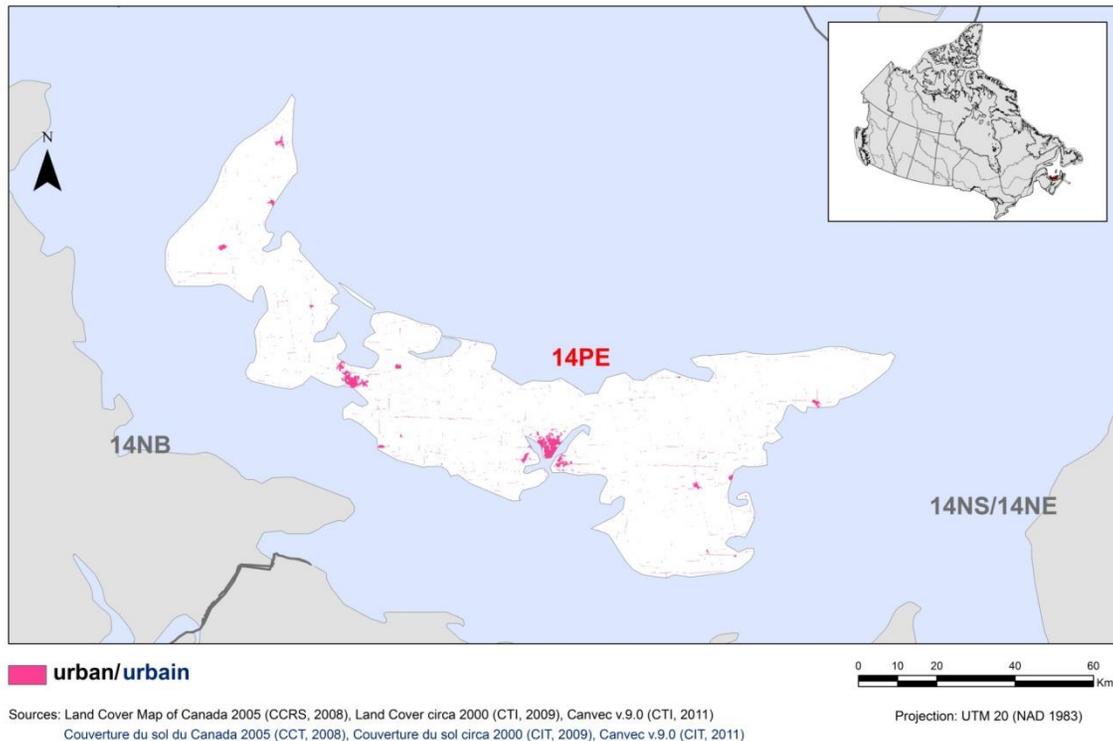


Figure 26. Carte d'habitats urbains dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Quatre espèces d'oiseaux prioritaires utilisent les habitats urbains dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (tableau 16). Parmi ces espèces, il y a trois espèces d'oiseaux terrestres, et un oiseau de rivage. Parmi ceux-ci, il y a deux espèces en péril. Deux espèces utilisent le gravier comme habitat, une espèce utilise les mines et les carrières et une espèce utilise les bâtiments et les ponts.

Les menaces indentifiées les plus fréquentes et avec les amplitudes les plus élevées sont : la perte de l'habitat de nidification en raison de la destruction ou des rénovations apportées aux bâtiments et aux ponts (comme la perte des toits en gravier utilisés par l'Engoulevent d'Amérique et les granges utilisées par l'Hirondelle rustique) et les perturbations des sites de nidification causées par les activités d'entretien de ces bâtiments et ponts (1.2 « Zones commerciales et industrielles »; figure 27).

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 17. Les mesures de conservation recommandées pour lutter contre les menaces moyennes et élevées consistent à : accroître la sensibilisation du public aux besoins des espèces

d'oiseaux vivant dans les habitats urbains; encourager les urbanistes à penser à apporter des modifications qui profiteront à l'Engoulement d'Amérique lors de la construction de toits; élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices pour la gestion des infrastructures et des terres urbaines qui profitent aux oiseaux.

Tableau 16. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat urbain dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Engoulevent d'Amérique	Graviers	Toits couverts de graviers ou autres forêts-parcs urbaines, faible lumière artificielle	Augmenter de 100 %	Oui						
Hirondelle de rivage	Mines et carrières	Berges dégagées/falaises à sol sableux meuble	Augmenter de 50 %							Oui
Hirondelle rustique	Bâtiments et ponts	Habitats ouverts pour le fourrage, source de boue à proximité pour la construction des nids	Augmenter de 50 %	Oui						Oui
Pluvier kildir	Graviers	Toits plats couverts de graviers, gravières, carrières	Évaluer/maintenir		Oui					

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

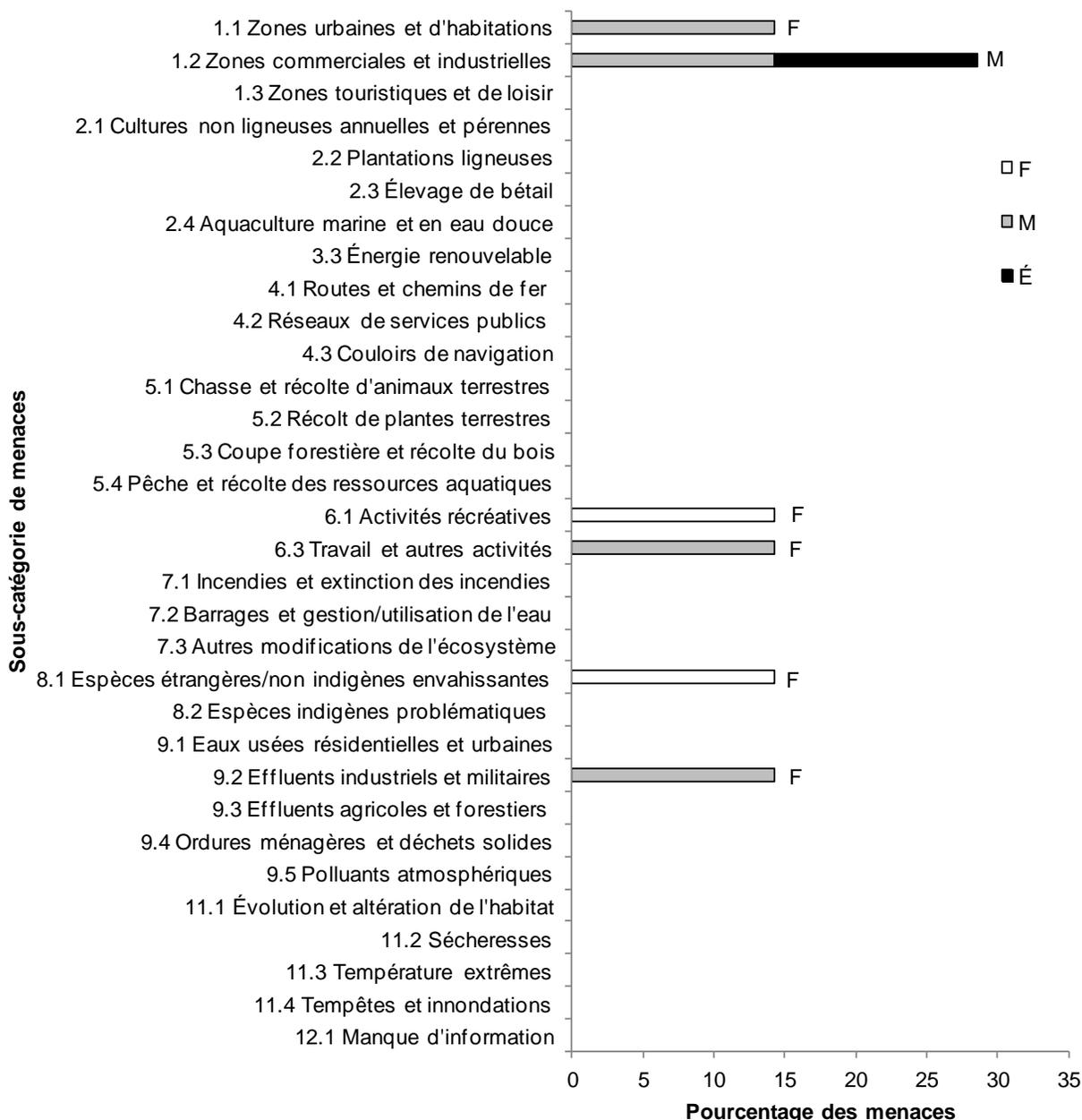


Figure 27. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les habitats urbains dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats urbains (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les habitats urbains et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des amplitudes faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats urbains est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces

définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 17. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans l'habitat urbain de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées†
Perte de l'habitat de nidification sur des structures de logements privés (toits en graviers) Et Perte de l'habitat de nidification sur les structures commerciales ou industrielles (toits en graviers)	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/restaurer la disponibilité des toits couverts de graviers	1.4 Maintenir les caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement afin de gérer les activités d'entretien et de rénovation des bâtiments et de maintenir et restaurer les toits couverts de graviers.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Engoulevent d'Amérique
	1.2 Zones commerciales et industrielles			Informar les groupes travaillant à la revitalisation des centres urbains et de la faune urbaine du problème de déclin de l'Engoulevent et promouvoir les modifications apportées à la construction de toitures, dans la mesure du possible.	4.3 Sensibilisation et communications	
Perte de l'habitat de nidification dans les vieilles étables en bois et les ponts couverts	1.2 Zones commerciales et industrielles	Maintenir/restaurer les bâtiments anciens	1.4 Maintenir les caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Hironnelle rustique
				Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation (tels que des améliorations apportées aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments existants ou la création des structures de nidification de substitution) lorsque la perte de structures de nidification ne peut pas être évitée.	3.2 Rétablissement des espèces	
				Accroître la sensibilisation quant à l'importance des vieux bâtiments pour	4.3 Sensibilisation et	

† Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 17 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				l'Hirondelle rustique et à la valeur de cette espèce pour l'écosystème.	communications	
Perturbation des sites de nidification provoquée par des activités d'entretien des bâtiments et des ponts	6.3 Travail et autres activités	Réduire ou éliminer les perturbations causées par les activités d'entretien des bâtiments et des ponts	4.2 Réduire les perturbations attribuables aux activités industrielles ou aux activités de travail	Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des équipes d'entretien des ponts qui profitent aux espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle rustique
Diminution de la disponibilité des proies que chassent les oiseaux due à la contamination issue des produits chimiques et des métaux lourds des mines et des carrières	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux contaminants chimiques et aux métaux lourds	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de gérer les rejets de contaminants chimiques ou de métaux lourds dans l'environnement.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle de rivage
				Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	

Milieux humides

Les milieux humides comprennent les marécages, les marais (d'eau douce et d'eau salée), les tourbières ombrotrophes et minérotrophes et les eaux libres peu profondes (eaux de moins de 2 m de profondeur, dont la surface est largement dépourvue de végétation; figure 28). Environ 5 % (soit 301 km²) des terres de l'Île-du-Prince-Édouard sont considérées comme des milieux humides (Dettmers, 2006). Sur ce pourcentage, 21 % sont des marais salés et 79 % sont des milieux humides d'eau douce. Sur le pourcentage de milieux humides d'eau douce, 35 % sont des tourbières ombrotrophes (Île-du-Prince-Édouard, 2005).

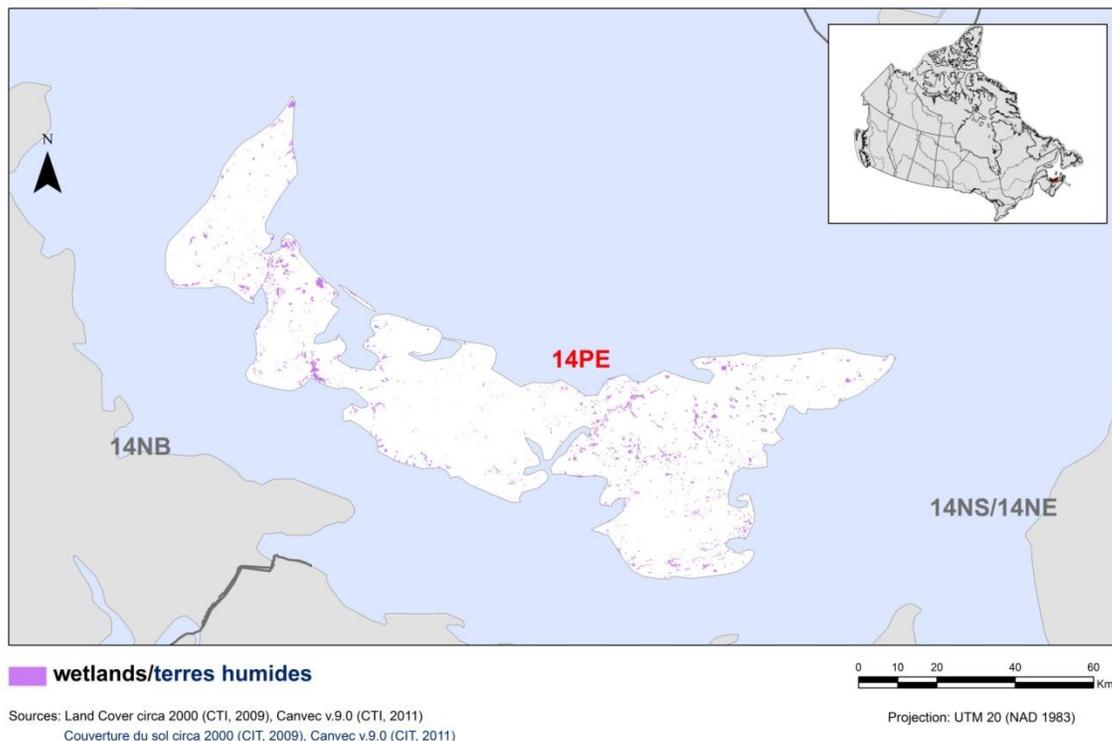


Figure 28. Carte des milieux humides dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Sur les 51 espèces prioritaires recensées dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., 24 utilisent des milieux humides (tableau 18). Parmi ces espèces, il y a cinq espèces de sauvagine, quatre oiseaux aquatiques, cinq oiseaux de rivage et dix oiseaux terrestres. Parmi ceux-ci, il y a six espèces en péril. Cinq espèces utilisent des milieux humides d'eau douce non spécifiques, tandis que les autres utilisent les tourbières ombrotrophes (six espèces), les marécages (cinq espèces) ou les marais (11 espèces), bien que plusieurs ne les utilisent pas de manière exclusive (tableau 18).

Les espèces présentes dans les milieux humides sont confrontées à une grande variété de menaces (figure 29). Plusieurs marais salés et milieux humides côtiers dans l'Île-du-Prince-Édouard ont disparu à cause du drainage, des inondations et des travaux de remblayage à des fins urbaines (1.1 « Zones urbaines et d'habitations ») ou agricoles (2.1 « Cultures non ligneuses annuelles et pérennes »). Les marais salés continuent d'être menacés par l'aménagement du

littoral, notamment par les lotissements de chalets et les projets d'aménagement municipaux. Trois des principales tourbières ombrotrophes de l'île se trouvant à Black Banks, Bideford et Miscouche font actuellement l'objet d'exploitation minière commerciale pour leur tourbe mousseuse (2.1 « Cultures non ligneuses annuelles et pérennes »). L'aménagement de tourbières pour la culture de la canneberge (*Vaccinium (Oxycoccus)*) est une menace plus récente (Île-du-Prince-Édouard, 2003; 5.2 « Récolte de plantes terrestres »). Outre la perte d'habitat provoquée par les aménagements agricoles ou commerciaux/résidentiels, les espèces d'oiseaux prioritaires s'appuyant sur les milieux humides sont également menacées par la diminution de la qualité de l'eau due à l'utilisation agricole de pesticides et d'autres produits biocides (9.3 « Effluents agricoles et forestiers ») et à la contamination par les effluents chimiques industriels et des métaux lourds (9.2 « Effluents industriels et militaires »), par les perturbations dues aux activités récréatives, telles que la circulation de véhicules tout terrain (6.1 « Activités récréatives ») et par la dégradation de l'hydrologie des milieux humides provoquée par la déviation des cours d'eau pour l'irrigation et la maîtrise des crues (7.2 « Barrages et gestion/utilisation de l'eau »).

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 19. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes comprennent : la préservation et la gestion des milieux humides et des marais au moyen de diverses méthodes; la promotion de pratiques agricoles ou de gestion des forêts respectueuses des oiseaux en élaborant des pratiques de gestion bénéfiques; l'utilisation de pesticides et d'autres produits biocides uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré visant à réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 18. Espèces prioritaires qui utilisent les milieux humides dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						Examen
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	
Bécassine de Wilson	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	prés, eaux peu profondes	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Marais	zones sèches adjacentes et accessibles abritant des plantes herbacées non graminoides et graminées	Maintenir au niveau actuel						Oui	
Bruant de Nelson	Marais		Maintenir au niveau actuel		Oui		Oui	Oui		
Butor d'Amérique	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	tourbières, marécages arbustifs, marais et tourbières minérotrophes avec une végétation émergente haute	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Canard colvert	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	milieux humides d'eau douce abritant un mélange de végétation émergente et submergée	Diminuer						Oui	
Canard noir	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	milieux humides d'eau douce abritant un mélange de végétation émergente et submergée	Augmenter de 50 %						Oui	
Chevalier solitaire	Marécage	milieux humides boisés, eaux peu profondes (de 0 à 10 cm)	Évaluer/maintenir		Oui					
Courlis corlieu	Tourbière ombrotrophe	baies	Évaluer/maintenir		Oui					
Engoulevent d'Amérique	Tourbière oligotrophe; marais	zones dénudées, tourbières	Augmenter de 100 %	Oui						
Fuligule à collier	Marais	eaux libres (1,5 m de profondeur) avec une	Augmenter de						Oui	

Tableau 18 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
		abondante végétation émergente et submergée	50 %							
Grèbe à bec bigarré	Marais	végétation émergente dense avec eaux libres	Évaluer/maintenir		Oui					
Hibou des marais	Tourbière oligotrophe; marais	proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui						
Hirondelle rustique	Milieus humides d'eau douce non spécifiques	structure dotée d'une surface horizontale et d'un abri propre à la nidification, source de boue à proximité pour la construction des nids	Augmenter de 50 %	Oui						Oui
Marouette de Caroline	Marais	eaux peu profondes (0 à 15 cm) dominées par une végétation émergente	Évaluer/maintenir		Oui					
Mésangeai du Canada	Tourbière ombrotrophe	épinette noire	Évaluer/maintenir							Oui
Moucherolle à côtés olive	Tourbière ombrotrophe	espaces découverts dotés de perchoirs	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui			
Paruline à collier	Marécage	Usnée et lichens semblables	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline du Canada	Marécage	sous-étage dense, strate arbustive, sol moussu, forêt humide	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui			
Petit Chevalier	Tourbière oligotrophe; marais	eaux peu profondes (de 0 à 10 cm)	Évaluer/maintenir		Oui					
Pluvier kildir	Marais		Évaluer/maintenir		Oui					
Quiscale rouilleux	Tourbière ombrotrophe; marécage	bordures des tourbières ou milieux humides forestiers, strate arbustive, bois mort debout, réservoirs créés par des	Augmenter de 100 %	Oui			Oui			

Tableau 18 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹							
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen	
		castors									
Râle de Virginie	Marais	eaux peu profondes (0 à 15 cm), couverture émergente et substrat	Évaluer/maintenir		Oui						
Sarcelle d'hiver	Marais	milieux humides d'eau douce abritant un mélange de végétation émergente et submergée	Augmenter de 50 %						Oui		
Tyran tritri	Marécage	étangs avec végétation ligneuse morte	Augmenter de 100 %				Oui				

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

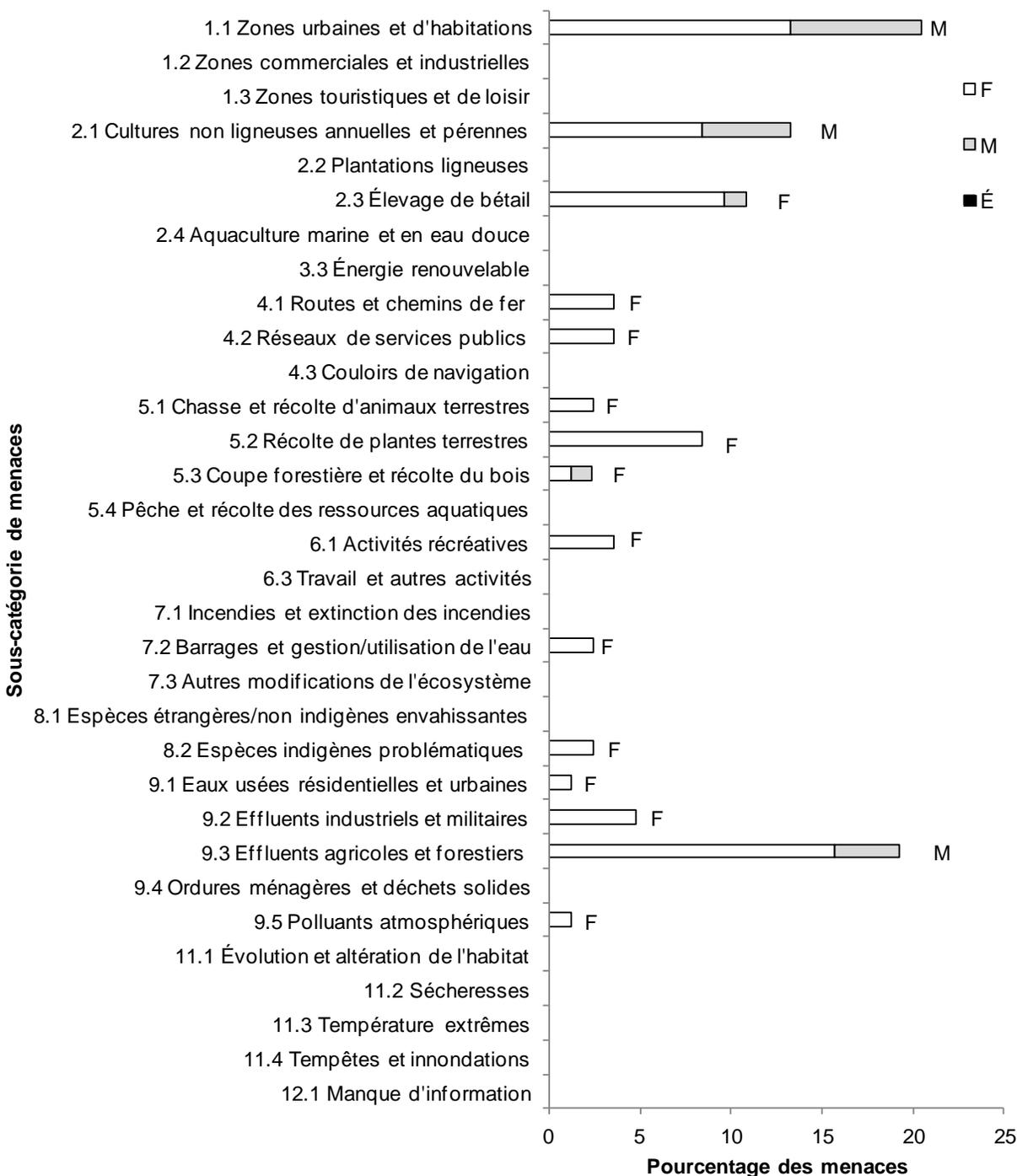


Figure 29. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les milieux humides dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les milieux humides (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les milieux humides et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une

ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les milieux humides est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 19. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les milieux humides de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de milieux humides d'eau douce due à l'aménagement urbain	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer les milieux humides d'eau douce	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les milieux humides d'eau douce pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Butor d'Amérique, Canard noir, Sarcelle d'hiver, Bruant de Nelson, Grèbe à bec bigarré, Fuligule à collier
				Ajouter des lignes directrices pour la protection des espèces prioritaires dans les pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des municipalités et de l'industrie.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les milieux humides d'eau douce.	6.4 Paiements liés à la conservation	
Fragmentation ou perte des milieux humides d'eau douce en raison de la transformation de ces habitats en terres cultivées	2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Maintenir/ restaurer les milieux humides d'eau douce	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les milieux humides d'eau douce pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Canard noir, Sarcelle d'hiver, Grèbe à bec bigarré, Fuligule à collier
				Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques qui encouragent l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des oiseaux.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Accroître la sensibilisation et fournir des renseignements aux agriculteurs concernant la façon d'atténuer les répercussions de leurs pratiques sur les oiseaux prioritaires.	4.3 Sensibilisation et communications	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 19 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les milieux humides d'eau douce.	6.4 Paiements liés à la conservation	
Fragmentation ou perte des marécages due aux activités d'exploitation forestière	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/ restaurer les marécages	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les marécages pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Paruline du Canada
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux provoquée par la consommation d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides et à d'autres produits biocides utilisés par l'industrie agricole	2.1 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de l'utilisation de pesticides	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hibou des marais
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	
				Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	

Tableau 19 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle rustique, Engoulevent d'Amérique
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Zones riveraines

L'habitat riverain borde les eaux stagnantes ou courantes (telles que les milieux humides, les lacs et les rivières) dans des zones où la végétation est influencée par la présence de l'eau et est distincte de celle des zones sèches adjacentes. Les zones riveraines sont les zones de transition entre la terre et l'eau le long des rivières, des ruisseaux, des lacs, des étangs et des estuaires. Elles peuvent être boisées, arbustives ou herbacées, selon les conditions du site. Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., les zones riveraines naturelles sont habituellement boisées. Il y a plus de 4 000 km de ruisseaux d'eau douce dans l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard (Île-du-Prince-Édouard, 2012b; figure 30). Ces ruisseaux d'eau douce sont petits et peu profonds (largeur de 5 à 10 m et profondeur de 5 cm à 2 m) et se transforment en estuaires sur une bonne partie de leur longueur. La plupart des ruisseaux de l'Île-du-Prince-Édouard sont courts (longueur de moins de 16 km), sont sinueux et présentent une pente faible (Île-du-Prince-Édouard, 2012b).

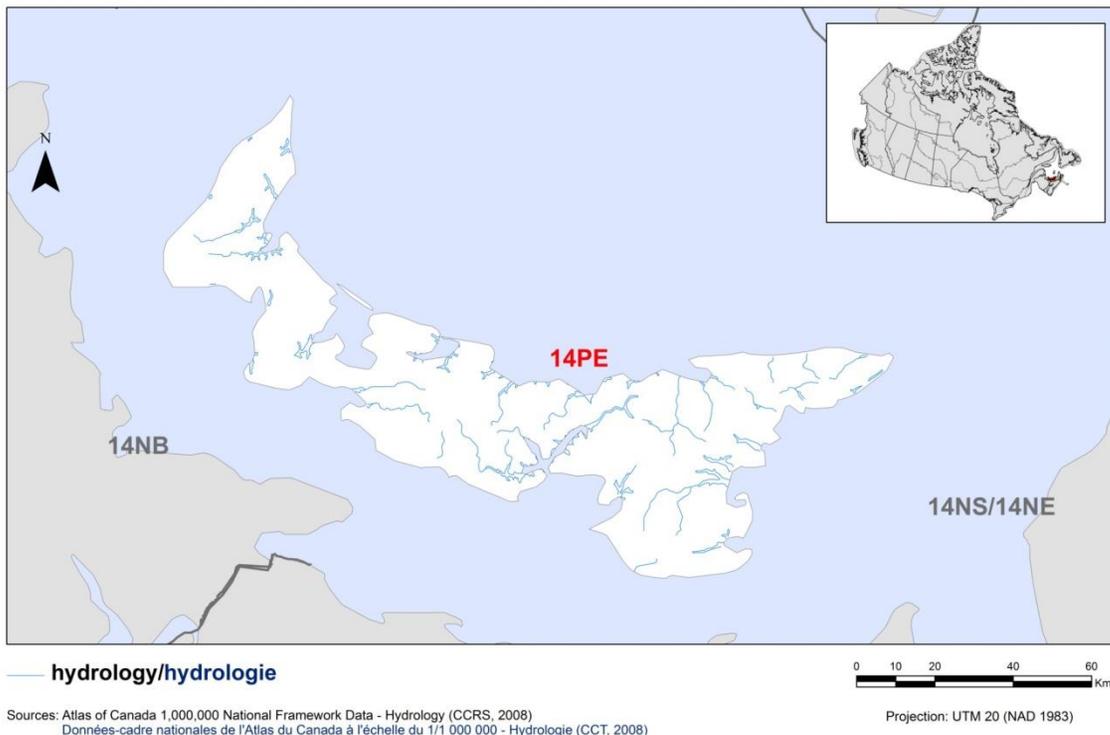


Figure 30. Carte de zones riveraines dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

On a déterminé que dix espèces d'oiseaux prioritaires utilisent les habitats riverains dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (tableau 20). Deux d'entre elles sont des espèces en péril. Huit espèces d'oiseaux prioritaires utilisent les zones riveraines boisées, tandis que l'Hirondelle de rivage utilise les berges et les falaises et que le Martin-pêcheur d'Amérique utilise les portions dénudées des zones riveraines (tableau 20).

Les zones riveraines et, par conséquent, les oiseaux qui les utilisent, sont confrontés à un large éventail de menaces (figure 31). En raison de leur proximité avec l'eau, les espèces prioritaires

dans les zones riveraines sont menacées par l'aménagement urbain (1.1 « Zones urbaines et d'habitations ») et les activités forestières (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »), qui, à leur tour, les rendent vulnérables à la contamination due aux pesticides et autres produits biocides utilisés par les secteurs agricoles et forestiers (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »). Les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent ces zones riveraines sont également menacées par les activités récréatives telles que le trafic maritime et la pêche dans leurs sites d'alimentation et de nidification (6.1 « Activités récréatives »).

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 21. Les mesures recommandées pour répondre aux menaces d'amplitude moyennes qui affectent les espèces prioritaires dans les habitats riverains sont axées sur la gestion et la protection des habitats riverains; l'élaboration de stratégies de conservation pour la protection et la gestion de l'habitat par l'industrie, les municipalités et la foresterie; l'évaluation des impacts des activités récréatives, l'accroissement de la sensibilisation du public concernant les répercussions des activités récréatives; et la gestion des activités récréatives afin de réduire les perturbations aux espèces d'oiseaux prioritaires. Les Hirondelles de rivage, les Parulines à poitrine baie et les Moucherolles à côtés olive qui utilisent des habitats riverains sont menacées par la contamination chimique de leurs sources de nourriture par les pesticides (ou par d'autres produits biocides). Par conséquent, les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de minimiser l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 20. Espèces prioritaires qui utilisent les zones riveraines dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Canard colvert	Forêt non spécifique		Diminuer						Oui	
Chevalier grivelé	Forêt non spécifique	À proximité de rivages ouverts pour le fourrage, le signal visuel, etc., habitat semi-ouvert pour la nidification	Évaluer/maintenir		Oui					
Hirondelle de rivage	Falaises et berges	Berges dégagées/falaises à sol sableux meuble	Augmenter de 50 %							Oui
Martin-pêcheur d'Amérique	Zones dénudées	Exposition verticale de la terre pour les terriers de nidification	Évaluer/maintenir				Oui	Oui		
Moucherolle à côtés olive	Forêt coniférienne; forêt feuillue; forêt mixte	Espaces découverts dotés de perchoirs	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui			
Paruline à collier	Forêt coniférienne; forêt feuillue; forêt mixte	Lisières de forêts où l'on trouve de l'usnée et des lichens semblables	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Paruline à poitrine baie	Forêt mature	Forêt mature et plus ancienne	Augmenter de 100 %				Oui			
Pygargue à tête blanche	Forêt mature	Forêts feuillues ou de conifères relativement peu peuplées à proximité de points d'eau et dotées de grands nids et d'arbres perchoirs	Maintenir au niveau actuel							Oui
Quiscale rouilleux	Forêt coniférienne		Augmenter de 100 %	Oui			Oui			
Tyran tritri	Forêt non spécifique		Augmenter de 100 %				Oui			

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

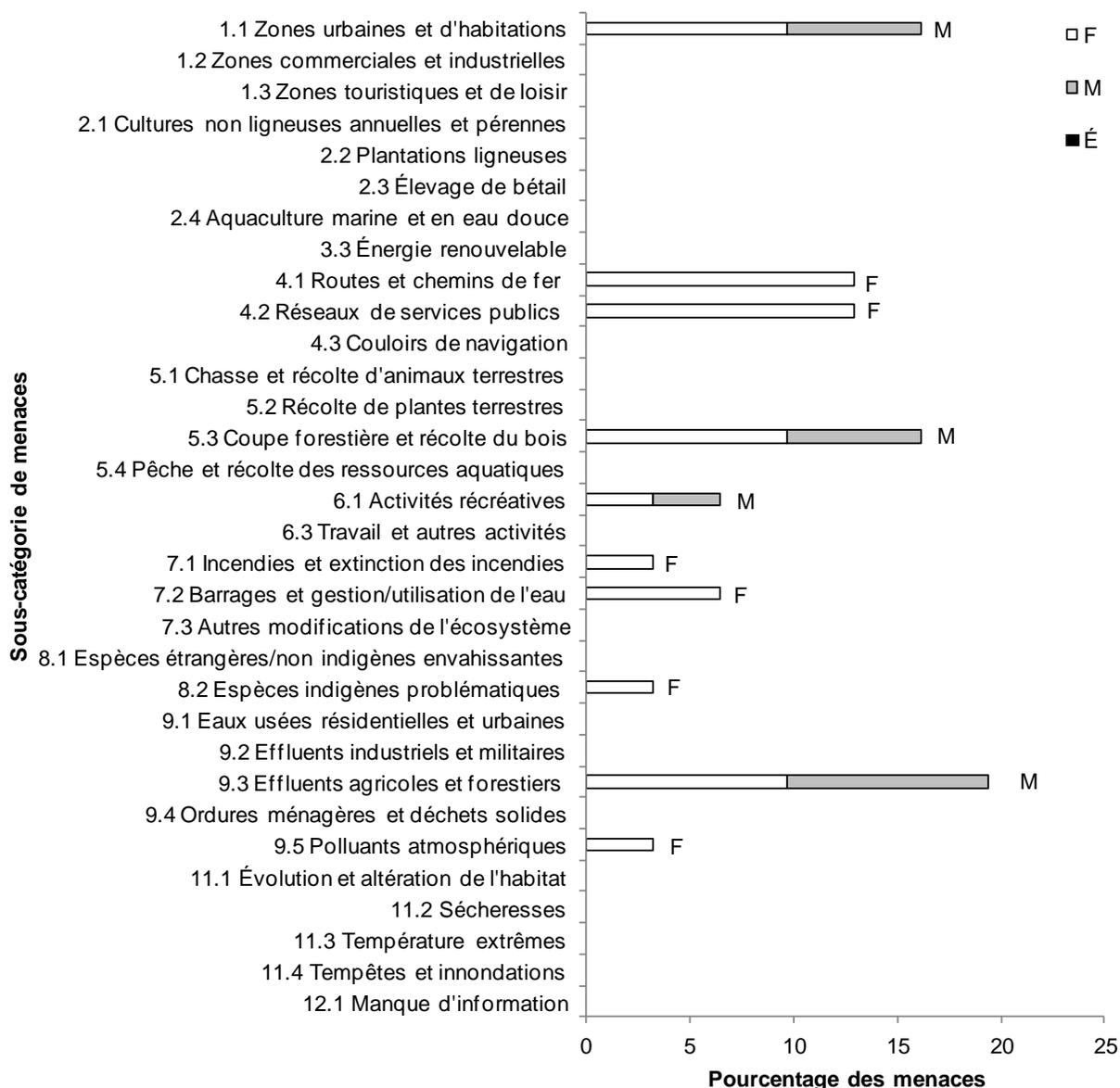


Figure 31. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les zones riveraines dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones riveraines (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones riveraines et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des amplitudes faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones riveraines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 21. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones riveraines de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte des forêts riveraines due au développement urbain	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/rétablir les forêts riveraines	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les habitats de forêts riveraines pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Pygargue à tête blanche, Paruline à poitrine baie
				Maintenir/restaurer les zones tampons riveraines de largeur appropriée selon le type et les espèces de sous-habitat riverain.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de forêts riveraines.	6.4 Paiements liés à la conservation	
Fragmentation ou perte de forêts riveraines en raison des activités d'exploitation forestière	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/rétablir les forêts riveraines	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à poitrine baie, Pygargue à tête blanche
				Maintenir/restaurer les zones tampons riveraines de largeur appropriée selon le type et les espèces de sous-habitat riverain.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de	2.1 Gestion de sites ou de zones	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 21 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
			ou améliorent l'habitat des oiseaux	branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin. Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle. Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt. Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	2.3 Restauration des habitats par des processus naturels 5.3 Normes et codes du secteur privé 5.2 Politiques et règlements	
Perturbations des sites de repos par des activités récréatives dans les cours d'eau	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités récréatives dans les habitats riverains	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines	Préserver et gérer les habitats riverains clés pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance. Accroître la sensibilisation du public quant aux espèces prioritaires et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives. Gérer les activités récréatives menées dans les plans d'eau et les cours d'eau afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais. Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les plans d'eau et les cours d'eau.	1.2 Protection des ressources et des habitats 4.3 Sensibilisation et communications 5.2 Politiques et règlements 8.1 Recherche	Moyenne : Pygargue à tête blanche
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Paruline à poitrine baie, Hirondelle de

Tableau 21 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole	contaminants	l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	6.2 Substitution	rivage, Moucherolle à côtés olive
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.		

Plans d'eau intérieurs

La catégorie d'habitat de plans d'eau, de neige et de glace comprend les eaux stagnantes et mouvantes telles que les océans, les réservoirs, les lacs, les étangs, les rivières et les ruisseaux (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000). La RCO 14 de l'Î.-P.-É. ne présente pas de zones dont les sols sont couverts de neige ou de glace la majeure partie de l'année, et étant donné que cette région de conservation ne s'étend pas jusqu'aux eaux marines (se reporter à l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. pour ce qui a trait aux eaux marines), la présentation suivante est axée sur les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières (donc plans d'eau dites « intérieurs »). Les plans d'eau intérieurs couvrent 52 km² (soit moins de 1 %) de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (Dettmers, 2006), ce qui en fait un habitat plutôt rare dans cette unité de planification (figure 32).

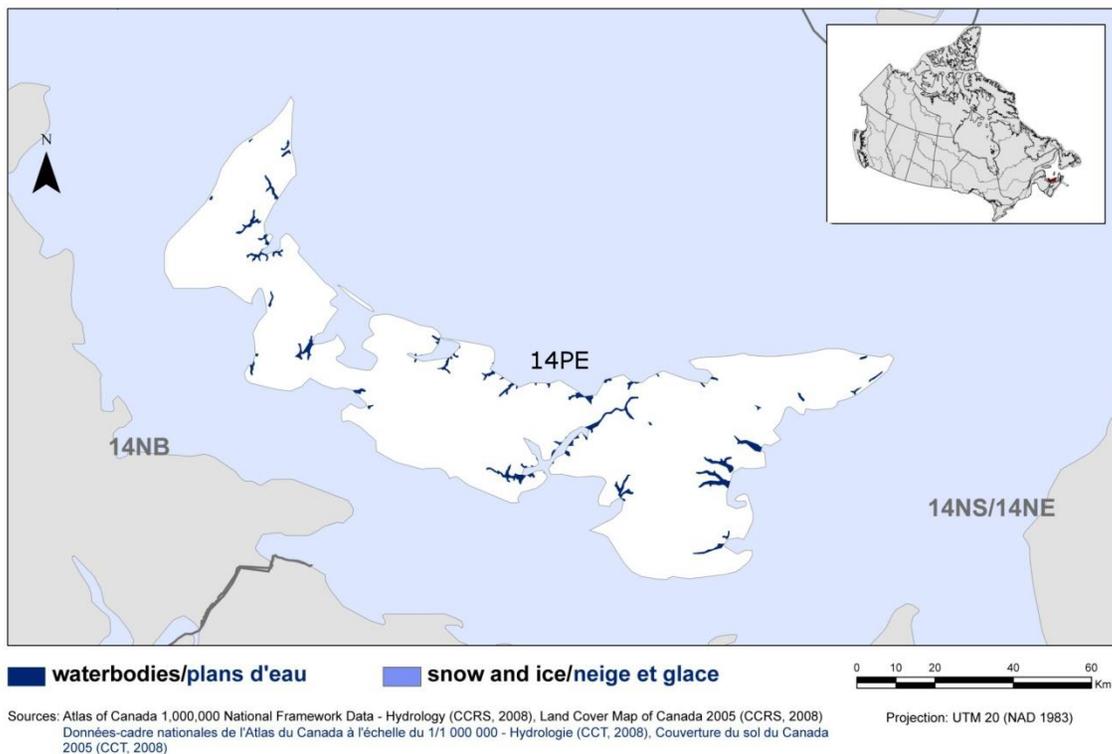


Figure 32. Carte des plans d'eau intérieurs dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Il y a plus de 4 000 km de ruisseaux d'eau douce dans l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard (Île-du-Prince-Édouard, 2012b). Ces ruisseaux d'eau douce sont petits et peu profonds (largeur de 5 à 10 m et profondeur de 5 cm à 2 m) et se transforment en estuaires sur une bonne partie de leur longueur. La plupart des ruisseaux de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la longueur est de moins de 16 km, sont assez courts, sont sinueux et présentent une pente faible (Île-du-Prince-Édouard, 2012b). Bien qu'il existe plus de 600 étangs artificiels sur l'Île-du-Prince-Édouard, il existe peu d'étangs véritablement naturels, à l'exception des étangs de castors et des étangs formés par un cordon littoral (Île-du-Prince-Édouard, 2012b).

Parmi les douze espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les plans d'eau intérieurs, il y a six espèces de sauvagine, trois oiseaux aquatiques, un oiseau de rivage et deux oiseaux terrestres. Une seule d'entre elles est une espèce en péril (tableau 22). Toutes les espèces prioritaires présentes dans cet habitat utilisent les lacs et les étangs, à l'exception du Garrot d'Islande, qui a recours aux rivières et aux ruisseaux.

Parmi les menaces d'amplitude moyennes sont la baisse de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux due à la consommation d'aliments contaminés par les produits biocides; la diminution de la disponibilité des proies due à la contamination chimique issue des produits biocides; la perte de sources de nourriture due à l'eutrophisation provoquée par les engrais (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 33 et tableau A-3). La seule menace ayant une cote élevée identifiée pour ce type d'habitat est la diminution du taux de survie du Plongeon huard en raison de la contamination par les métaux lourds de ses sources de nourriture dans les lacs, les étangs, les rivières et les ruisseaux (9.2 « Effluents industriels et militaires »). Les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les plans d'eau intérieurs sont également menacées par les perturbations des activités récréatives telles que le trafic maritime et la pêche dans leurs sites d'alimentation et de nidification (6.1 « Activités récréatives »).

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 23. Les mesures recommandées pour lutter contre les menaces moyennes ou élevées présentées ci-dessus mettent l'accent sur la protection des habitats riverains ou des habitats lacustres ou d'étangs à l'aide d'une série de mécanismes qui comprennent : l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour l'aménagement urbain le long des plans d'eau douce; l'accroissement de la sensibilisation des plaisanciers quant à la perturbation du Plongeon huard et d'autres oiseaux; la promotion d'un système de lutte antiparasitaire intégré visant à réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. De plus, la Sterne pierregarin est menacée par une augmentation de la concurrence et du délogement exercés par les mouettes et les goélands. Des mesures de dissuasion des mouettes et des goélands dans les colonies gérées de Sternes et sur les îles choisies pour la restauration et la surveillance des populations et de la répartition des mouettes et des goélands contribueront à lutter contre cette menace.

Tableau 22. Espèces prioritaires qui utilisent les plans d'eau intérieurs dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Balbusard pêcheur	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Chicots de branches ou structures saillantes (p. ex., coupes à blanc avec arbres rémanents) pour la nidification ou pour se percher, à proximité d'un point d'eau claire (entre 0,5 et 2 m de profondeur) regorgeant de poissons	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Lacs/étangs	Bords des étangs et des lacs, rivières et ruisseaux à faible courant	Maintenir au niveau actuel						Oui	
Canard colvert	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Bords des étangs et des lacs, rivières et ruisseaux à faible courant, étangs boisés, zones riveraines, étangs de castors	Diminuer						Oui	
Canard noir	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Bords des étangs et des lacs, rivières et ruisseaux à faible courant, étangs boisés, zones riveraines, étangs de castors	Augmenter de 50 %						Oui	
Chevalier solitaire	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Bords de lacs et de ruisseaux, eaux peu profondes (de 0 à 10 cm)	Évaluer/maintenir		Oui					
Fuligule à collier	Lacs/étangs	Eaux libres (1,5 m de profondeur) avec une abondante végétation émergente et submergée	Augmenter de 50 %						Oui	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Rivières/ruisseaux	Ralentissements du débit qui fournissent des zones d'eau libre pendant l'hiver	Évaluer/maintenir	Oui						
Grèbe à bec bigarré	Lacs/étangs	Végétation émergente dense sur les bords, eau chaude	Évaluer/maintenir		Oui					
Martin-pêcheur d'Amérique	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Eau claire abritant des animaux aquatiques, à proximité de terriers de nidification, perchoirs	Évaluer/maintenir				Oui	Oui		

Tableau 22 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
		saillants propices								
Plongeon huard	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Petites îles et anses abritées	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Sarcelle d'hiver	Lacs/étangs	Étangs boisés, zones riveraines, étangs de castors	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne pierregarin	Lacs/étangs	Zones peu profondes, eau claire pour le fourrage, îles rocheuses	Évaluer/maintenir				Oui			

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

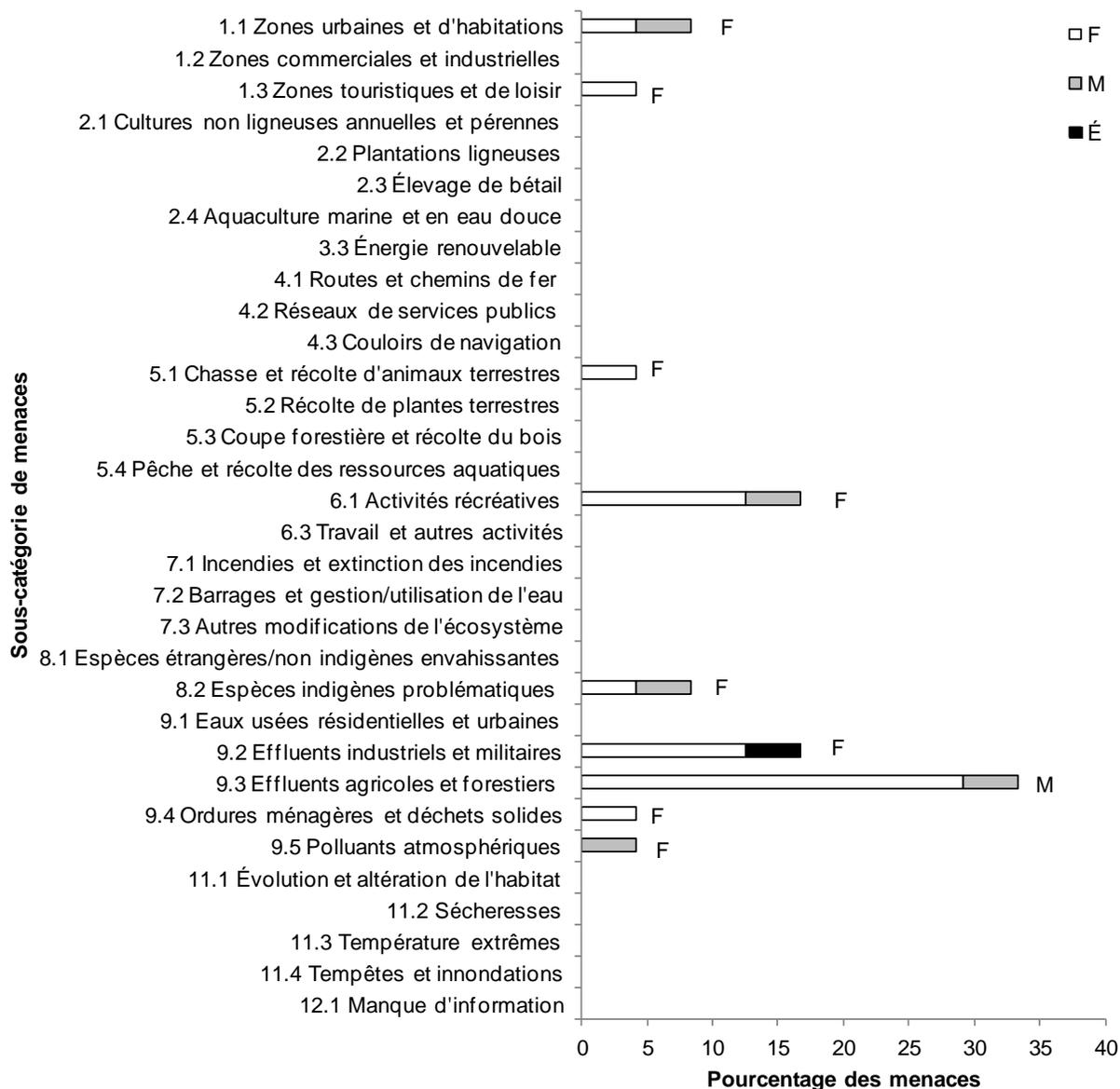


Figure 31. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les plans d'eau intérieurs dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les plans d'eau intérieurs (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les plans d'eau intérieurs (et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des amplitudes faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les plans d'eau intérieurs est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 23. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les plans d'eaux intérieurs de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte des habitats riverains due au développement urbain	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/restaurer les plans d'eau et les cours d'eau	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les habitats riverains pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Balbuzard pêcheur
				Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Encourager les organisations d'intendance afin de promouvoir l'adoption de lignes directrices de gestion de l'habitat adéquates par les promoteurs et des propriétaires fonciers.	7.2 Création d'alliances et de partenariats	
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats riverains.	6.4 Paiements liés à la conservation	
Perturbation des sites de nidification due à des activités récréatives dans les cours d'eau et les plans d'eau	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités récréatives dans les lacs et les étangs	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines	Établir/maintenir des aires protégées afin de restreindre les activités dans des sites de reproduction et d'en restreindre l'accès.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Plongeon huard
				Gérer les activités récréatives afin de réduire au minimum les perturbations pendant la saison de reproduction.	5.2 Politiques et règlements	
				Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux aquatiques et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi	4.3 Sensibilisation et communications	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes: 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 23 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives dans les lacs et les étangs.		
				Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les plans d'eau et les cours d'eau.	8.1 Recherche	
Dégagement par les mouettes et les goélands	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire/éliminer le délogement exercé par les mouettes et les goélands	3.2 Réduire la compétition avec les espèces indigènes problématiques	Décourager les mouettes et les goélands dans les colonies gérées et sur les îles choisies pour la restauration	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Sterne pierregarin
				Faire diminuer les populations de mouettes et de goélands se trouvant à proximité des colonies de Sternes en encourageant la fermeture de sites d'enfouissement et le contrôle des déchets dans les usines de transformation du poisson et sur les bateaux de pêche, et en décourageant les gens de nourrir les mouettes et les goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
				Surveiller la population et la répartition des mouettes et des goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux due à la contamination des sources de nourriture par les produits	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité due à l'exposition aux contaminants chimiques et aux métaux lourds provenant de l'industrie	2.2 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de gérer les rejets de contaminants chimiques ou de métaux lourds dans l'environnement.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Plongeon huard
				Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	

Tableau 23 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
chimiques ou les métaux lourds						
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours aux pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum la destruction d'espèces invertébrées non ciblées.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Balbuzard pêcheur
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Eaux marines – Golfe du Saint-Laurent

La catégorie d'habitat de plans d'eau, de neige et de glace comprend les eaux stagnantes et mouvantes telles que les océans, les réservoirs, les lacs, les étangs, les rivières et les ruisseaux (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000). L'UBM 12 de l'Î.-P.-É. ne présente pas de zones où la mer est recouverte de neige ou de glace la majeure partie de l'année, et étant donné que cette unité biogéographique ne s'étend pas sur les terres (se reporter à la RCO 14 de l'Î.-P.-É. pour les plans d'eaux intérieures), la présentation suivante est axée sur les « eaux marines » (figure 34).

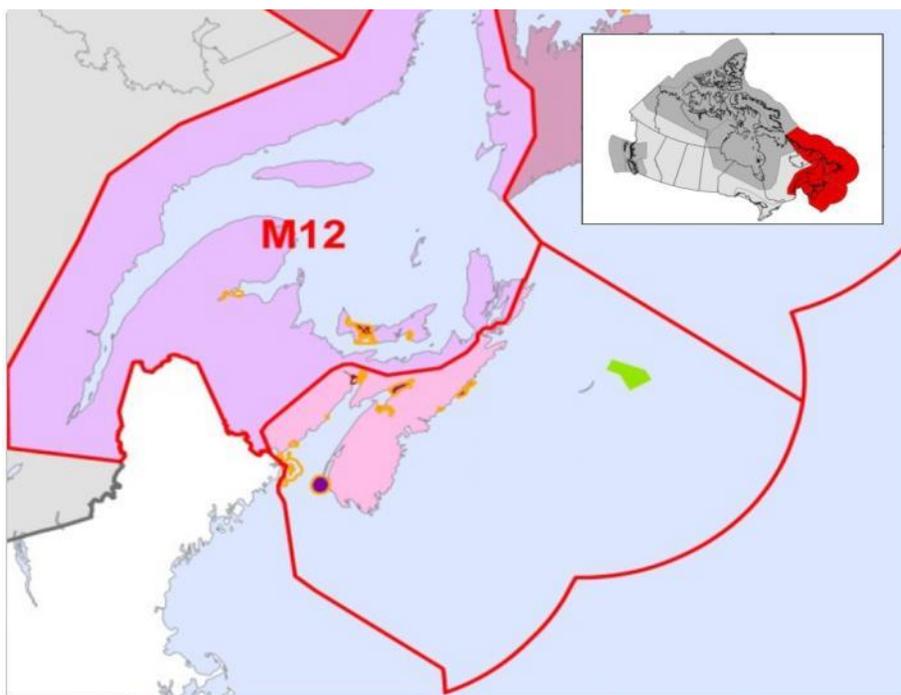


Figure 34. Carte des eaux marines dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

La partie de l'Île-du-Prince-Édouard faisant partie de l'UBM 12 (unité biogéographique marine du golfe du Saint-Laurent) représente une superficie de quelque 21 400 km² (figure 34). Le golfe du Saint-Laurent entourant l'Île-du-Prince-Édouard est considérablement plus chaud et moins profond que le reste du golfe du Saint-Laurent, bien qu'en hiver, cette partie du golfe soit principalement recouverte de glace.

Parmi les 16 espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les eaux marines, neuf font partie de la sauvagine et sept sont des oiseaux aquatiques; deux d'entre elles sont des espèces en péril (tableau 24). Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. utilisent les eaux marines et deux d'entre elles utilisent également la plate-forme continentale.

Les menaces affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines ayant la cote la plus élevée et les plus souvent identifiées sont les suivantes : la mortalité des oiseaux due aux déversements de pétroles issus des activités de navigation; la diminution de la disponibilité des

proies due aux déversements de pétrole et d'autres métaux lourds; la baisse de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux prioritaires découlant de la contamination de leurs sources de nourriture par les métaux lourds (9.2 « Effluents industriels et militaires »; figure 35). Les oiseaux prioritaires qui utilisent les eaux marines autour de l'Île-du-Prince-Édouard sont également en compétition avec les activités aquacoles, en ce qui concerne le fourrage (2.4 « Aquaculture marine et en eau douce »).

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 25. Les mesures recommandées pour lutter contre les menaces ayant une cote moyenne ou élevée sont axées sur les éléments suivants : gérer l'aquaculture afin de réduire au minimum la dégradation et la perte de l'habitat des espèces prioritaires de sauvagine; continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole, de déchets d'hydrocarbures et de déchets dans l'océan et assurer leur application; élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer les activités de navigation et à réduire au minimum la survenance et les répercussions éventuelles des déversements de pétrole accidentels sur les oiseaux prioritaires.

Tableau 24. Espèces prioritaires qui utilisent les eaux marines dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Canard colvert	Eaux littorales	Zones peu profondes abritées	Maintenir au niveau actuel						Oui	
Canard noir	Eaux littorales	Zones peu profondes abritées	Maintenir au niveau actuel						Oui	
Garrot à œil d'or	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux, rocheux ou de blocs avec proies abondantes	Évaluer/maintenir						Oui ²	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Eaux littorales	Eaux libres, côtes rocheuses où poussent des fucus vésiculeux denses	Évaluer/maintenir	Oui						
Grand cormoran	Eaux littorales	À proximité de sites de perchoir	Évaluer/maintenir		Oui					
Grèbe à bec bigarré	Eaux littorales	Baies et marais côtiers	Évaluer/maintenir		Oui					
Grèbe esclavon	Eaux littorales	Zones abritées entre des îles éloignées des terres (10 à 20 m de profondeur)	Évaluer/maintenir	Oui						
Harelde kakawi	Plate-forme continentale; Eaux littorales	Baies abritées avec des pentes abruptes et littorales avec rivages qui s'étagent graduellement	Évaluer/maintenir						Oui	
Macreuse à front blanc	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux ou rocheux (moins de 10 m de profondeur)	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Macreuse brune	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux ou rocheux (moins de 10 m de profondeur)	Évaluer/maintenir							Oui
Macreuse noire	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux ou rocheux (moins de 10 m de profondeur)	Évaluer/maintenir							Oui
Mouette de Bonaparte	Eaux littorales		Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon catmarin	Plate-forme continentale; Eaux	Substrat sableux peu profond et abrité	Évaluer/maintenir		Oui					

Tableau 24 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
	littorales									
Plongeon huard	Eaux littorales	Baies et zones côtières proches du littoral	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Sarcelle d'hiver	Eaux littorales	Baies abritées	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne pierregarin	Eaux littorales	Zones peu profondes, eau claire pour le fourrage	Évaluer/maintenir				Oui			

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

² En dépit de son niveau « modérément élevée » dans le PNAGS, le Garrot à œil d'or a été choisi comme espèce prioritaire en raison de son statut prioritaire dans les autres UBM des provinces maritimes.

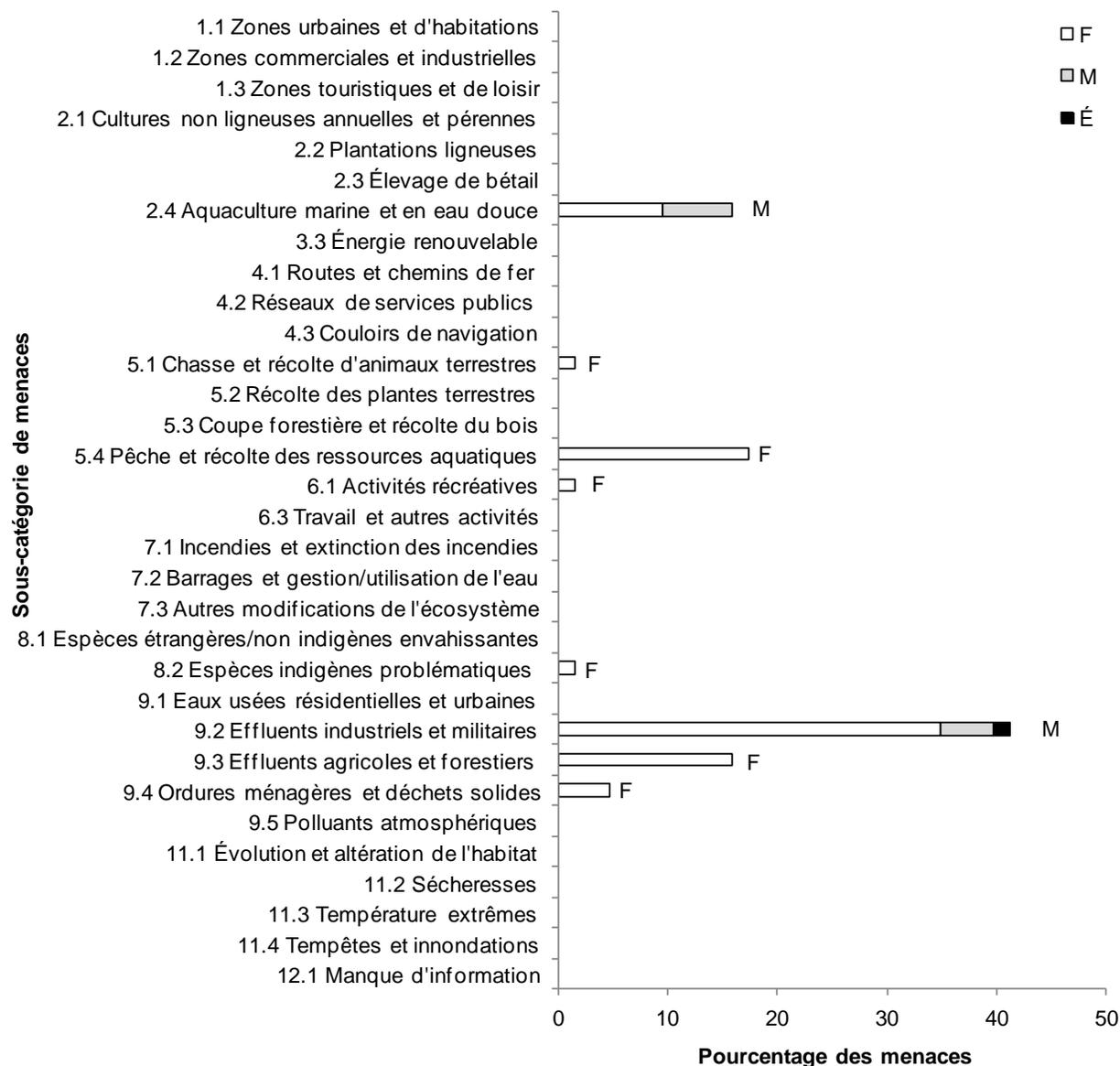


Figure 35. Carte d'eaux marines dans l'UBM 12 : île-du-Prince-Édouard.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les eaux marines (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les eaux marines et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des amplitudes faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les eaux marines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 25. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les eaux marines de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Compétition avec les sites aquacoles pour les sites d'alimentation	2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Réduire/supprimer la compétition avec l'industrie aquacole pour les sites d'alimentation	5.3 Réduire la compétition humaine à l'égard des ressources alimentaires ou de sites d'alimentation	Gérer l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la concurrence avec les espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est), Macreuse noire, Macreuse à front blanc, Macreuse brune
				Accroître la sensibilisation au sein de l'industrie quant aux répercussions des activités sur les oiseaux aquatiques et sur la sauvagine.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Évaluer l'incidence de l'aquaculture sur les espèces prioritaires.	8.1 Recherche	
Hypothermie provoquée par le pétrole sur le plumage en raison des déversements de pétrole	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité attribuable au mazoutage	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Grand Cormoran Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est), Plongeon huard, Grèbe esclavon
				Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole et de déchets d'hydrocarbures dans les eaux marines et assurer leur application.	5.4 Conformité et application de la loi	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes: 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Zones côtières – au-dessus de la marée haute

Ces zones côtières comprennent tous les types d'habitats au-dessus de la laisse de marée haute le long des littoraux océaniques, notamment : les estuaires, les vasières, les platins de sable, les îles-barrières, les plages, les littoraux rocheux, les zostères marines, les marais salés, les landes, les lisières de forêts côtières, les berges et les falaises.

La RCO 14 de l'Î.-P.-É. possède 1 100 km de côtes profondément entaillées par des estuaires marins le long du golfe du Saint-Laurent et du détroit de Northumberland (figure 36). La rive nord de l'île, qui longe le golfe du Saint-Laurent, présente de vastes dunes de sable. Généralement, le littoral de l'Île-du-Prince-Édouard présente tour à tour des promontoires de falaises de grès escarpées et de longues plages de sable. Plusieurs des ports de l'île ont été créés par les activités de dragage provoqué par les courants de marée, mais il existe également quelques ports naturels, comme ceux de Summerside, de Charlottetown, de Georgetown et de Souris.

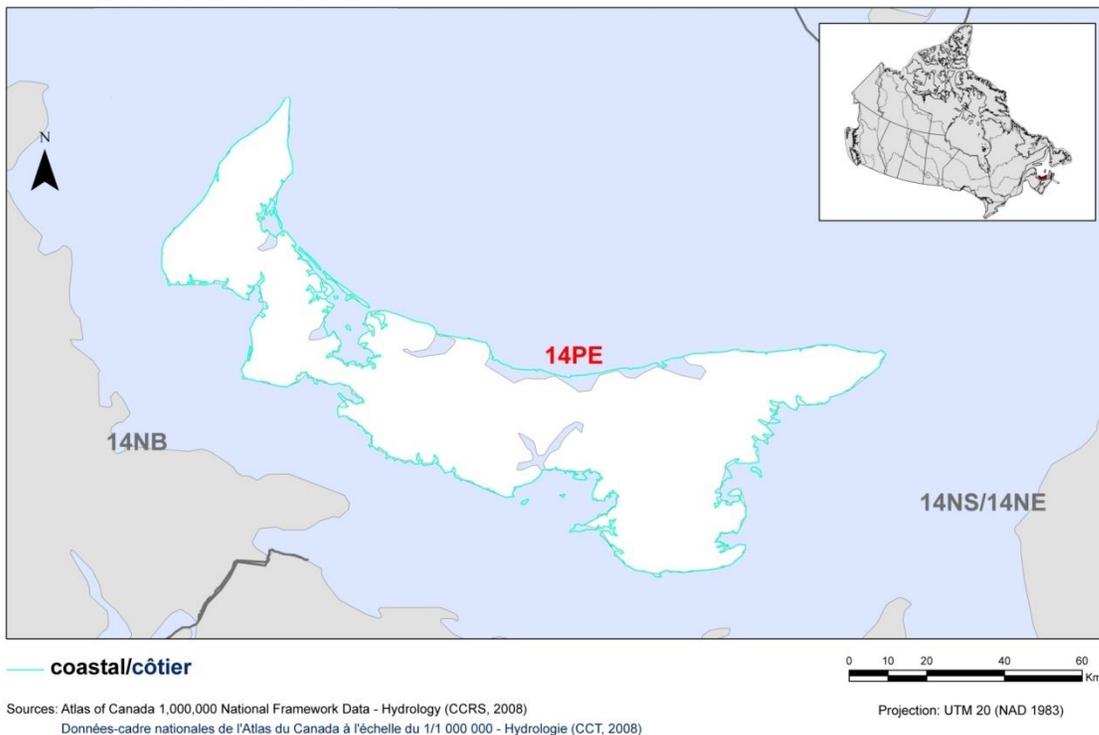


Figure 36. Carte des zones côtières dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Parmi les 17 espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les zones côtières (au-dessus de la marée haute), il y a quatre oiseaux aquatiques, cinq oiseaux de rivage; sept oiseaux terrestres et une espèce de sauvagine; trois des espèces prioritaires sont des espèces en péril (tableau 26). Les plages et les marais salés sont les types de zones côtières (au-dessus de la marée haute) les plus fréquemment utilisés par ces espèces d'oiseaux prioritaires.

Outre l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique (abordée dans la section Changements climatiques), les menaces affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières possédant la cote la plus élevée et les plus fréquemment identifiées sont les suivantes : la mortalité directe et la diminution de la disponibilité des proies dues aux déversements de pétrole; la baisse de la qualité du régime alimentaire due à la contamination chimique et par des métaux lourds des sources de nourriture (9.2 « Effluents industriels et militaires »); la contamination chimique des sources de nourriture ou la diminution de la disponibilité des proies dues aux effluents agricoles (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »); les perturbations des sites de repos, d'alimentation ou de nidification dues à l'utilisation récréative des plages (6.1 « Activités récréatives »); la perte de l'habitat due à la construction de chalets en bord de plages (1.1 « Zones urbaines et d'habitations »; figure 37). Les activités récréatives sur les plages atteignent leur niveau le plus soutenu au cours des mois de juillet et d'août. Cette période correspond à la période d'incubation et d'élevage des oisillons d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (p. ex., le Pluvier siffleur [sous-espèce *melodus*] et la Sterne pierregarin). D'autres menaces liées aux développements comprennent l'augmentation artificielle des populations de prédateurs (renards, ratons laveurs et chats domestiques) attirés par les déchets ménagers facilement disponibles et accessibles.

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées dans le tableau 27. Les mesures recommandées pour lutter contre les menaces moyennes et élevées comprennent la préservation, la gestion et la protection des zones côtières (au-dessus de la marée haute) restantes, la sensibilisation du public quant aux répercussions de l'aménagement du littoral sur les habitats côtiers et les espèces d'oiseaux prioritaires et, dans certains cas, l'évaluation des répercussions du développement urbain sur les habitats côtiers. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 26. Espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Balbusard pêcheur	Barchois; estuaires; marais salés	Barchois	Maintenir au niveau actuel					Oui		
Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Estuaires, marais salés (provisoires)	Lits de zostères marines et zones sèches adjacentes	Maintenir au niveau actuel						Oui	
Bruant de Nelson	Marais salé		Maintenir au niveau actuel		Oui		Oui	Oui		
Butor d'Amérique	Marais salé	Végétation émergente haute avec lit de végétation aquatique	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Chevalier grivelé	Barchois; plages	Plages et cordons littoraux, barchois	Évaluer/maintenir		Oui					
Courlis corlieu	Landes	Landes côtières	Évaluer/maintenir		Oui					
Engoulevent d'Amérique	Plages	Zones dénudées	Augmenter de 100 %	Oui						
Hibou des marais	Marais salé	Dunes de sable, proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui						
Hirondelle de rivage	Falaises et berges	Berges dégagées/falaises à sol sableux meuble	Augmenter de 50 %							Oui
Marouette de Caroline	Marais salé		Évaluer/maintenir		Oui					
Martin-pêcheur d'Amérique	Estuaires	Eau claire abritant des animaux aquatiques, à proximité de terriers de nidification, perchoirs saillants propices	Évaluer/maintenir				Oui	Oui		
Pluvier bronzé	Plages	Plages et cordons littoraux	Évaluer/maintenir		Oui					

Tableau 26 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹							
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen	
Pluvier kildir	Barchois; plages	Barchois	Évaluer/maintenir		Oui						
Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)	Plages	Végétation clairsemée et varech, plages de sable ou de galets de taille moyenne non rocheuses	Objectif de rétablissement	Oui	Oui						
Pygargue à tête blanche	Plages; estuaires; marais salés; forêt mature	Littoral relativement peu peuplé, forêts feuillues ou de conifères à proximité de points d'eau et dotées de grands nids et d'arbres perchoirs	Maintenir au niveau actuel								Oui
Râle de Virginie	Barchois	Barchois	Évaluer/maintenir		Oui						
Sterne pierregarin	Plages	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir				Oui				

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

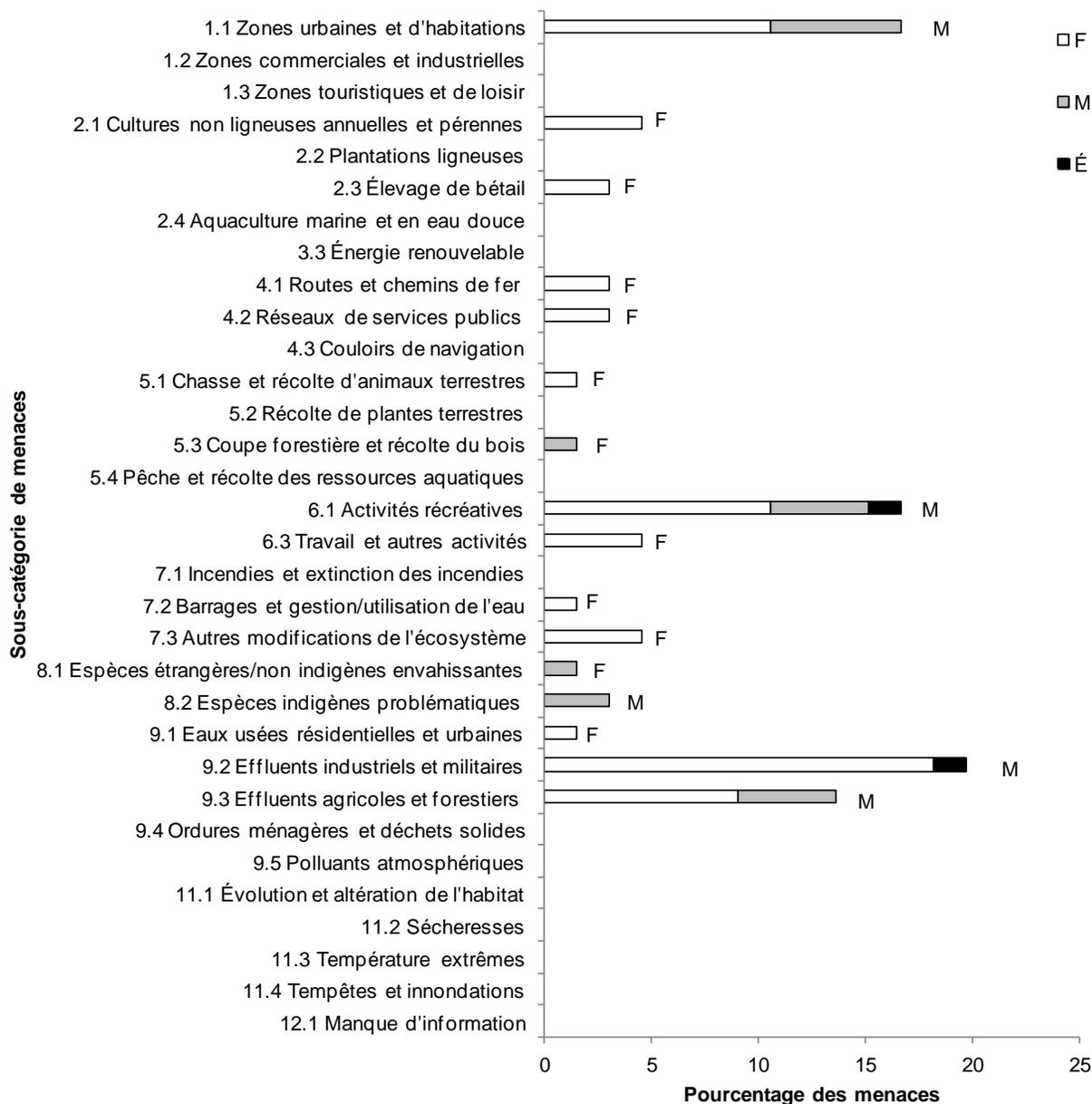


Figure 37. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires

dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 27. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de marais salés et de barachois due à l'aménagement urbain	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer les marais salés	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les habitats de marais salés pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que des plans provinciaux intégrés de gestion des zones côtières, la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation ou les plans de conservation communautaires.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Butor d'Amérique, Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord), Balbuzard pêcheur
				Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Sensibiliser le public à l'importance de l'habitat de marais salés pour les espèces prioritaires.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de marais salés.	6.4 Paiements liés à la conservation	
				Évaluer les répercussions de l'aménagement des côtes sur les marais salés et les espèces prioritaires.	8.1 Recherche	
Fragmentation ou perte des forêts côtières matures due à l'aménagement urbain	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer les forêts côtières anciennes et matures	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés de forêts côtières anciennes ou de forêts côtières en fin de succession existantes.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Pygargue à tête blanche
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts côtières matures afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces	2.1 Gestion de sites ou de zones	

[†] Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes: 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 27 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
			améliorent l'habitat des oiseaux	prioritaires. Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin. Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et codes du secteur privé	
Perte d'arbres propices à la nidification ou d'arbres perchoirs dans les forêts côtières matures en raison des activités d'exploitation forestière	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/restaurer les forêts côtières anciennes et matures	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés de forêts côtières anciennes ou de forêts côtières en fin de succession existantes. Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts côtières matures afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires. Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin. Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	1.1 Protection de sites ou de zones 2.1 Gestion de sites ou de zones 2.1 Gestion de sites ou de zones 5.2 Politiques et règlements	Moyenne : Pygargue à tête blanche
Perturbations des sites d'alimentation dues aux activités	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives	Préserver et gérer les habitats côtiers clés pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords	1.2 Protection des ressources et des habitats	Élevée : Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>) Moyenne : Pluvier bronzé, Bernache

Tableau 27 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées†
récréatives menées dans les zones côtières		récréatives dans les zones côtières	humaines	d'intendance.		du Canada (population de l'Atlantique Nord)
				Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux de rivage, à la sauvagine et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives dans les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Gérer les activités récréatives menées dans les zones côtières afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais.	5.2 Politiques et règlements	
				Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les zones côtières.	8.1 Recherche	
Perturbations des sites de repos dues aux activités menées dans les zones côtières	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités récréatives dans les forêts côtières matures	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines	Établir/maintenir des aires protégées afin de restreindre les activités dans des sites de repos et d'en restreindre l'accès.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Pygargue à tête blanche
				Accroître la sensibilisation environnementale du public quant aux enjeux des perturbations humaines sur l'habitat côtier.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Gérer les activités récréatives afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais pendant les périodes clés.	5.2 Politiques et règlements	
Compétition et délogement exercés par les mouettes et les goélands	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire/ éliminer le délogement exercé par les mouettes et les goélands	3.2 Réduire la compétition avec les espèces indigènes problématiques	Décourager les mouettes et les goélands dans les colonies gérées et sur les îles choisies pour la restauration	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Sterne pierregarin
				Faire diminuer les populations de mouettes et de goélands se trouvant à proximité des colonies de Sternes en encourageant la fermeture de sites d'enfouissement et le contrôle des déchets dans les usines de transformation	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	

Tableau 27 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				du poisson et sur les bateaux de pêche, et en décourageant les gens de nourrir les mouettes et les goélands. Surveiller la population et la répartition des mouettes et des goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
Prédation accrue – augmentation des populations de renards et de rats laveurs due aux pratiques d'utilisation des terres	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire la prédation attribuable aux renards et aux rats laveurs	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Améliorer la gestion des déchets (déchets domestiques et industriels, sites d'enfouissement et installations de traitement des déchets) afin de réduire au minimum la nourriture disponible attirant les animaux détritvovres et de réduire les populations de prédateurs soutenues artificiellement (p. ex., les rats laveurs, les renards, les mouettes et les goélands).	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)
Hypothermie provoquée par le pétrole sur le plumage en raison des déversements de pétrole	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité attribuable au mazoutage	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels. Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole et de déchets d'hydrocarbures dans les plans d'eau.	5.3 Normes et codes du secteur privé 5.4 Conformité et application de la loi	Élevée : Le Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux provoquée par	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides et à d'autres produits	2.1 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de l'utilisation de pesticides	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	5.3 Normes et codes du secteur privé 6.2 Substitution	Moyenne : Hibou des marais

Tableau 27 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
la consommation d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		biocides utilisés par l'industrie agricole		Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle de rivage, Balbuzard pêcheur
				Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Zones côtières– intertidales – Golfe du Saint-Laurent

Les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., englobent tous les habitats marins situés le long du littoral océanique, mais ne comprennent pas l'habitat côtier terrestre (figure 36). Les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent principalement les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de l'Île-du-Prince-Édouard sont présentées dans la section précédente : Zones côtières – au-dessus de la marée haute. Les habitats situés dans les zones côtières (intertidales) comprennent les estuaires, les vasières, les platins de sable, les littoraux rocheux, les zostères marines et les marais salés. Les îles sont également comprises dans cette catégorie d'habitat pour l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. (figure 38).

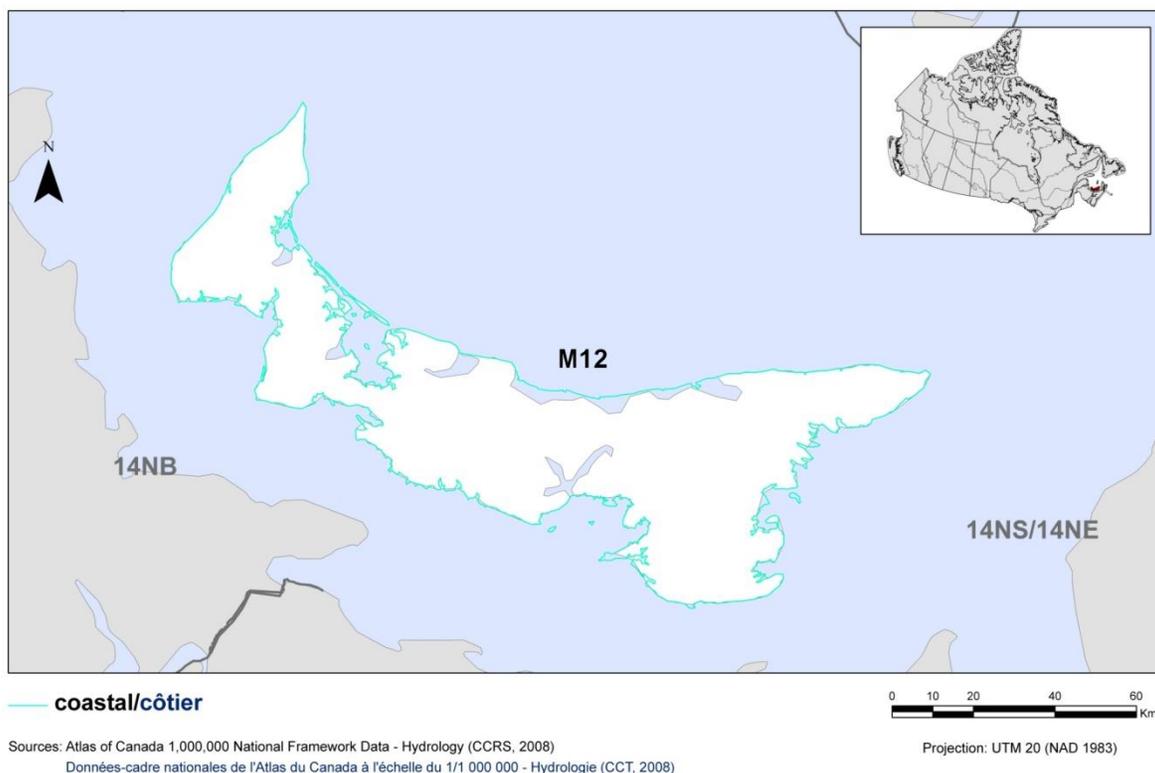


Figure 38. Carte des zones côtières (intertidales) dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

Parmi les 23 espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent cette catégorie d'habitat, il y a six espèces sauvagine, quatre oiseaux aquatiques et 13 oiseaux de rivage; trois espèces prioritaires sont des espèces en péril (tableau 28). Un examen de l'utilisation de l'habitat régional montre que 14 espèces prioritaires utilisent les marais salés, huit espèces utilisent les vasières, deux espèces utilisent les îles et 17 espèces utilisent les estuaires, en faisant les estuaires le type d'habitat côtier le plus fréquemment utilisé dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

Les menaces ayant la cote la plus élevée et les plus fréquemment identifiées comprennent la mortalité directe et indirecte due aux déversements de pétrole (9.2 « Effluents industriels et militaires ») et les perturbations d'origine humaine des sites de nidification et de repos (6.1

« Activités récréatives »; figure 39). La baisse de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux due à la consommation d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides (9.3 « Effluents agricoles et forestiers ») est également une menace souvent identifiée, bien qu'elle soit considérée comme étant faible (figure 39) pour les espèces d'oiseaux prioritaires utilisant les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

De nombreuses autres espèces d'oiseaux profiteront des mesures recommandées présentées au tableau 29. Les mesures recommandées pour lutter contre les menaces moyennes ou élevées sont axées sur la gestion des activités commerciales et récréatives côtières afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces d'oiseaux prioritaires font les frais et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer les activités de navigation et à réduire au minimum la survenance et les effets potentiels des rejets accidentels de pétrole sur les espèces d'oiseaux prioritaires. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 28. Espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard, sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Barge hudsonienne	Estuaires; vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Bécasseau minuscule	Barchois; estuaires; vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau sanderling	Estuaires; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Plages; estuaires; vasières; platins de sable	Plages de sable ou de graviers avec une végétation clairsemée et du varech	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau variable	Estuaires, vasières; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau violet	Littoral rocheux	Littoral rocheux exposé à l'action des vagues	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Estuaires; vasières; marais salés; platins de sable	Lits de zostères marines	Maintenir au niveau actuel						Oui	
Canard colvert	Estuaires, marais salés		Maintenir au niveau actuel						Oui	
Canard noir	Estuaires, marais		Maintenir au						Oui	

Tableau 28 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
	salés		niveau actuel							
Chevalier semipalmé	Plages; estuaires; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Chevalier solitaire	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui					
Courlis corlieu	Estuaires; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Garrot à œil d'or	Estuaires	Proies adéquates	Évaluer/maintenir						Oui ²	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Estuaires		Évaluer/maintenir	Oui						
Grand cormoran	Îles	Falaises ou îles rocheuses exemptes de prédateurs;	Évaluer/maintenir		Oui					
Mouette de Bonaparte	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui					
Petit Chevalier	Barchois; estuaires; vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon huard	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Pluvier argenté	Estuaires; vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)	Platins de sable		Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Sarcelle d'hiver	Marais salé	Marais côtiers avec une végétation abondante et des fonds boueux	Augmenter de 50 %						Oui	

Tableau 28 (suite)

Espèces d'oiseaux prioritaires	Sous-catégories d'habitats régionaux	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification ¹						
				En péril	PN/PC	IN/IC	PR/PSR	IR/ISR	PNAGS/PCHE	Examen
Sterne pierregarin	Estuaires; marais salés; îles	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir				Oui			

¹ Les motifs justifiant le statut prioritaire sont les suivants : En péril, espèces inscrites en vertu de la LEP (Registre public des espèces en péril, 2012) ou évaluées par le COSEPAC (2012) comme étant En voie de disparition, Menacées ou Préoccupantes; PN/PC, Préoccupation nationale ou continentale; IN/IC, Intendance nationale ou continentale; PR/PSR, Préoccupation régionale ou sous-régionale; IR/ISR, Intendance régionale ou sous-régionale; PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE de l'Î.-P.-É (PCHE Î.-P.-É, 2008) ou qui a obtenu le niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la région de conservation de la sauvagine 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004); examen, espèces ajoutées par le groupe de travail régional ou après examen par des experts. Pour obtenir plus de détails sur les motifs du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter à l'Annexes 1 et 2.

² En dépit de son niveau « modérément élevée » dans le PNAGS, le Garrot à œil d'or a été choisi comme espèce prioritaire en raison de son statut prioritaire dans les autres UBM des provinces maritimes.

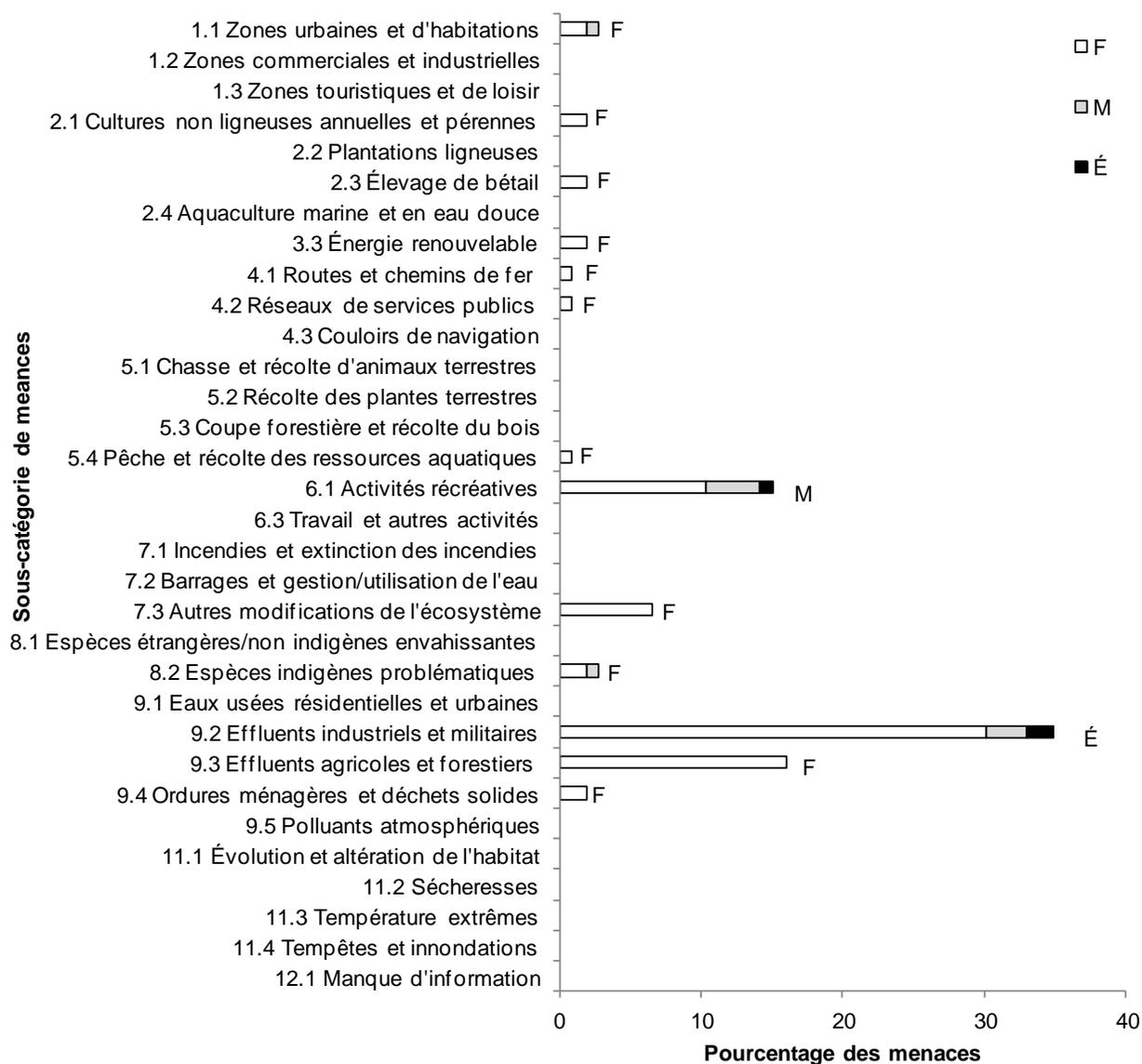


Figure 39. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les zones côtières (intertidales) dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (intertidales) (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones côtières (intertidales) et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M) et élevée (É) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne et élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans zones côtières (intertidales) est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 29. Menaces identifiées, objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones côtières (intertidales) de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées†
Fragmentation ou perte marais salés due à l'aménagement urbain	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer les marais salés	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer l'habitat de marais salés pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que des plans provinciaux intégrés de gestion des zones côtières, la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation et les plans de conservation communautaires.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)
				Sensibiliser le public à l'importance de l'habitat de marais salés pour les espèces prioritaires.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de marais salés.	6.4 Paiements liés à la conservation	
				Évaluer les répercussions de l'aménagement des côtes sur les marais salés et les espèces prioritaires.	8.1 Recherche	
Perturbations des sites d'alimentation dues aux activités récréatives menées dans les zones côtières	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités récréatives dans les zones côtières	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines	Préserver et gérer les habitats côtiers clés (plages, vasières intertidales, marais salés, etc.) pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation et les plans de conservation communautaires.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Élevée : Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>) Moyenne : Pluvier argenté, Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord), Bécasseau maubèche (<i>rufa</i>), Bécasseau sanderling
				Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux de rivage, à la sauvagine et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives dans les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Gérer les activités récréatives menées dans les zones côtières afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais.	5.2 Politiques et règlements	

† Les espèces prioritaires qui ne sont pas mentionnées dans ce tableau sont absentes pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace identifiée dans cet habitat, 2) menaces identifiées sont présentées dans la section Problématiques généralisées, 3) menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 29 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les zones côtières.	8.1 Recherche	
Concurrence et délogement exercés par les mouettes et les goélands	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire/éliminer le délogement exercé par les mouettes et les goélands	3.2 Réduire la compétition avec les espèces indigènes problématiques	Décourager les mouettes et les goélands dans les colonies gérées et sur les îles choisies pour la restauration.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Sterne pierregarin
				Faire diminuer les populations de mouettes et de goélands se trouvant à proximité des colonies de Sternes en encourageant la fermeture de sites d'enfouissement et le contrôle des déchets dans les usines de transformation du poisson et sur les bateaux de pêche, et en décourageant les gens de nourrir les mouettes et les goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
				Surveiller la population et la répartition des mouettes et des goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
Hypothermie provoquée par le pétrole sur le plumage en raison des déversements de pétrole	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité attribuable au mazoutage	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Le Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>), Bécasseau maubèche (<i>rufa</i>) Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est), Plongeon huard, Chevalier semipalmé
				Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole et de déchets d'hydrocarbures dans les eaux marines et assurer leur application.	5.4 Conformité et application de la loi	

Section 3 : Autres problématiques

Problématiques généralisées

Il se peut que certaines problématiques généralisées de conservation ne soient pas recensées dans la littérature comme étant des menaces importantes pour des populations d'espèces prioritaires données et, par conséquent, il se peut que ces menaces soient omises dans le processus d'évaluation des menaces. Cependant, ces problématiques, qu'elles soient ou non un facteur limitatif pour une espèce ou une population donnée, contribuent à la mortalité des oiseaux ou à la diminution de la fécondité de plusieurs espèces et doivent donc faire l'objet de mesures de conservation. En général, ces problématiques transcendent les types d'habitats et sont considérées comme étant « généralisées ». En voici quelques exemples :

- Collisions avec des ouvrages artificiels (bâtiments, automobiles, tours et lignes de télécommunications ou d'électricité, etc.)
- Prédation par les chats domestiques
- Pollution, pesticides, déversements de pétrole
- Changements climatiques

Puisqu'ils ne cadrent pas dans la présentation standard utilisée dans les stratégies s'appliquant aux RCO, ces problématiques généralisées sont présentées séparément ici. Les estimations du taux de mortalité ci-jointes se fondent en grande partie sur des ébauches de rapport accessibles à l'interne à Environnement Canada au moment de la réalisation de la présente stratégie; ces chiffres pourraient changer une fois que les rapports auront fait l'objet d'un examen par les pairs et seront publiés. Calvert et coll. (2013) ont comparés et normalisés, parmi les secteurs, les taux de mortalité aviaires causés par les activités humaines.

Ces problématiques généralisées ne sont pas présentées dans un ordre particulier. L'importance relative de ces problématiques n'est pas connue sur l'Île-du-Prince-Édouard.

Collisions

Bâtiments

Les collisions avec des fenêtres en verre ou des panneaux réfléchissants sur des bâtiments sont considérées comme une importante source de mortalité aviaire au Canada. Les estimations relatives à la mortalité causée par les collisions avec des maisons au Canada (y compris pour les oiseaux attirés par les mangeoires) varient entre 15,8 et 30,5 millions d'oiseaux par année (Machtans et coll., 2013). Les collisions avec des bâtiments de moins de douze étages tueraient entre 0,3 et 11,4 millions d'oiseaux par année, et la mortalité pour toutes les grandes villes canadiennes où l'on trouve de hauts immeubles dans un milieu urbain varie entre 13 000 et 256 000 oiseaux par année (Machtans et coll., 2013). On estime donc que la mortalité aviaire imputable aux collisions avec des bâtiments au Canada se situe entre 16,1 et 42,2 millions d'individus par année (Machtans et coll., 2013).

Selon des données recueillies au Canada et dans le nord-est des États-Unis, la mortalité causée par les collisions avec des bâtiments touche 163 espèces d'oiseaux appartenant à 32 familles. Certaines familles et espèces sont disproportionnellement représentées. Soixante-dix pour cent de la mortalité se produit chez les *Parulidae* (parulines), les *Fringillidae* (roselins et autres) et les *Regulidae* (roitelets); les espèces les plus fréquemment touchées sont le Bruant à gorge blanche (une des espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.; 13,5 % des morts signalées), le Roitelet à couronne dorée (10,2 %), le Junco ardoisé (6,1 %), la Paruline couronnée (5,3 %) et le Roitelet à couronne rubis (5,3 %). On ignore quels sont les effets, à l'échelle des populations, de la mortalité aviaire causée par les collisions avec des bâtiments. Voir le tableau 30 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Éoliennes

En 2011, on recensait au Canada 2 955 éoliennes, dont le potentiel comme cause de mortalité chez les oiseaux et d'autres animaux (plus particulièrement les chauves-souris) suscite beaucoup d'attention. On associe généralement deux types de mortalité aux éoliennes : les collisions avec les éoliennes elles-mêmes, et la destruction de nids par les activités de construction durant la saison de reproduction. En moyenne, chaque éolienne tue 5,9 oiseaux par année. Une mise à l'échelle nationale de ces données nous permet d'estimer que les collisions oiseau-éolienne font annuellement 16 700 victimes (entre 13 300 et 21 600 oiseaux) (Zimmerling et coll., 2013).

Certaines espèces sont plus particulièrement vulnérables aux collisions avec des éoliennes, par exemple les rapaces qui volent le long d'une interface terre-eau. Dans le cas des espèces passériformes, plus petites et plus courantes (parulines, merles, roitelets, etc.), le nombre relativement faible d'espèces touchées ne semble pas représenter une menace pour le niveau des populations. Cependant, compte tenu de la prolifération prévue des parcs d'éoliennes, il convient de voir à ce que les éoliennes soient construites à l'écart des habitats importants pour les oiseaux et des corridors de migration, dans la mesure du possible.

Dans les 43 parcs éoliens du Canada pour lesquels il existe des données, la perte totale d'habitat par éolienne est d'environ 1,23 hectare. À partir de cette moyenne, on peut avancer que la perte d'habitat associée à l'ensemble des parcs éoliens du territoire canadien totalise 3 635 hectares. À la lumière des estimations publiées sur les densités de nids, le nombre total de nids touchés (sans tenir compte des activités de construction survenant hors de la saison de reproduction) serait d'environ 5 700 (Zimmerling et coll., 2013). Voir le tableau 30 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

L'Île-du-Prince-Édouard produit actuellement 156 MW à partir de neuf parcs éoliens représentant un total de 163 éoliennes (Association canadienne de l'énergie éolienne, 2008). Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard reconnaît sa capacité d'accroître sa production et s'est engagé à faire son possible pour le faire lorsque les conditions économiques le permettront (Île-du-Prince-Édouard, 2008a; Blackwell, 2010).

Tours de communication

Il existe actuellement sur le territoire canadien près de 8 000 tours de communication d'une hauteur de plus de 60 mètres (Longcore et coll., 2012), dont chacune représente un danger pour les oiseaux en migration. Attirés par les balises des tours de communication, les oiseaux sont tués lorsqu'ils frappent les tours ou leurs haubans. La mortalité augmente de façon exponentielle avec la hauteur de la tour, en partie parce que l'utilisation de haubans s'accroît également avec la hauteur de la tour. Le mauvais temps contribue aussi pour beaucoup à la mortalité des oiseaux en migration; la présence de brume et de nuages accroît la superficie illuminée autour des tours et bloque les points de repère célestes utilisés par les oiseaux en migration. En conséquence, les oiseaux tournent dans le halo de lumière artificielle jusqu'à épuisement, ou entrent en collision les uns avec les autres, ou encore avec les tours ou leurs haubans (American Bird Conservancy, 2012).

La mortalité aviaire liée à des collisions avec des tours de communication se répartit de façon inégale entre les espèces et les régions, mais certaines estimations laissent croire qu'elle frappe chaque année plus de 220 000 individus au Canada (Longcore et coll., 2012). Dans la RCO 14 au Canada, on estime que plus de 18 000 oiseaux meurent chaque année à la suite de collisions avec des tours de communication (Longcore et coll., 2012).

C'est chez les migrateurs néotropicaux des familles *Parulidae* (parulines) et *Vireonidae* (viréos) que les collisions avec les tours de communication tuent le plus grand nombre d'oiseaux. Certaines espèces de ces familles sont considérées comme menacées, et la conservation de beaucoup d'autres est jugée préoccupante au Canada ou aux États-Unis. Prise de concert avec la mortalité associée aux tours de communication aux États-Unis (qui est 20 fois supérieure en raison du nombre plus élevé et de la plus grande hauteur des tours américaines) et la mortalité due aux autres ouvrages fixes, la mortalité résultant des collisions avec les tours de communication canadiennes peut avoir un effet négatif sur les tendances démographiques de certaines espèces. Voir le tableau 30 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Lignes de transport d'électricité

Il arrive que des oiseaux meurent en entrant en collision avec des lignes de transport d'électricité ou en s'électrocutant. Les espèces dont la charge alaire est élevée et, par conséquent, dont la capacité de manœuvre est faible, comme la sauvagine, semblent particulièrement sujettes aux collisions (Bevanger, 1998). Les oiseaux de plus grande taille, comme les rapaces et les hérons, semblent plus susceptibles d'être électrocutés, puisque leur corps est assez grand pour couvrir la distance entre les fils et créer un court-circuit. Les rapaces sont d'autant plus à risque du fait qu'ils ont l'habitude de se percher sur les poteaux électriques. Cependant, les estimations du nombre total de mortalités imputables aux collisions et aux électrocutions peuvent grandement varier (Manville, 2005), et il est difficile de déterminer les impacts à l'échelle des populations. Néanmoins, on estime qu'au Canada, 161 000 à 802 000 oiseaux sont tués par électrocution chaque année, et qu'un autre 5,3 à 20,6 millions d'oiseaux sont tués par des collisions avec des lignes de transport d'électricité (Calvert et coll., 2013). Il y a environ 5 000 km de lignes de transport d'électricité

dans l'Île-du-Prince-Édouard avec 4 400 km pour la distribution et 600 km pour la transmission (Maritime Electric Company, 2012). Voir le tableau 30 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Véhicules

On trouve au Canada un réseau routier de plus de 1,4 million de kilomètres et des centaines d'aéroports (World Bank Indicators, 2012) qui, souvent, sont bordés par des clôtures et de la végétation où les oiseaux peuvent facilement se percher, chercher de la nourriture et nicher. Ces surfaces asphaltées attirent les oiseaux en raison de la chaleur qu'elles dégagent, des flaques d'eau qui se forment en bordure de route, et des sels et autres abrasifs qui y sont épandus. Le réseau routier de la province de l'Île-du-Prince-Édouard est composé de 3 798 km de routes asphaltées et de 1 448 km de routes non pavées ou de terre battue (Encyclopedia of Canadian Provinces, 2007). Les estimations canadiennes actuelles pour les taux annuels de mortalité des oiseaux par des collisions oiseau-automobile sont entre 4,65 et 13,8 millions d'oiseaux par année, pour les routes asphaltées d'une ou deux voies, en dehors des centres urbaines. (Bishop et Brogan 2013).

Le nombre de collisions oiseau-automobile est influencé par l'emplacement de la route, la proximité de la végétation et la vitesse des véhicules. Les rapaces, chouettes et hiboux qui chassent et s'alimentent près des routes sont particulièrement vulnérables, mais de nombreuses espèces prisent les abrasifs et sels de voirie ou sont autrement attirées par les routes et sont donc hautement vulnérables. On ignore quels sont les effets de cette source de mortalité au niveau des populations. Voir le tableau 30 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Prédation par les chats domestiques

En se basant sur le nombre de chats de compagnie au Canada et sur des données publiées ailleurs sur les taux de mortalité imputables aux chats, on estime qu'environ 204 millions d'oiseaux (entre 105 et 348 millions) sont tués chaque année au Canada par les chats domestiques et les chats errants (Blancher, 2013). Le grand écart autour de cette estimation reflète l'imprécision des données existantes sur le nombre moyen d'oiseaux tués par les chats, spécialement par les chats en milieu rural et les chats errants, et un manque d'information sur le nombre de chats errants (par opposition aux chats domestiques ou de compagnie) au Canada. En 1999, 1 600 chats ont été euthanasiés à la Prince Edward Island Humane Society; on considérait que 75 % d'entre eux étaient des chats féraux (Gibson et coll., 2002). En dépit de ces taux élevés d'euthanasies, la population des chats féraux de l'Île-du-Prince-Édouard constitue toujours un problème pour les populations d'oiseaux (Gibson et coll., 2002).

Les oiseaux qui sont les plus vulnérables à la prédation féline sont ceux qui nichent ou qui s'alimentent sur le sol ou près du sol, ou ceux qui passent beaucoup de temps dans les paysages dominés par les humains (tant en milieu rural qu'en milieu urbain) où les chats sont abondants. La proportion des oiseaux tués par des chats au Canada serait plus haut si on considérait la prédation additionnelle des chats qui a lieu lorsque les oiseaux migrant ou hivernent aux États-Unis.

À défaut d'étude détaillée sur chacune des espèces touchées, il est difficile d'évaluer si la mortalité imputable à la prédation féline a un effet sur les tendances des populations aviaires au Canada. Il est néanmoins vraisemblable que plusieurs espèces d'oiseaux dans le sud du Canada sont potentiellement vulnérables aux effets de population, à l'échelle locale. Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., l'Engoulevent d'Amérique a été défini comme une espèce prioritaire touchée par la prédation attribuable aux chats dans les habitats côtiers (menace faible). Se reporter au tableau 30 au sujet des objectifs et des mesures de conservation recommandées.

Pollution

La pollution causée par les produits chimiques industriels, les pesticides et les métaux lourds peut avoir des effets à la fois directs et indirects sur la survie et la reproduction des oiseaux. Quelquefois, les effets de l'exposition aux polluants sont inattendus et n'entraînent pas de conséquences immédiates et mesurables sur les populations aviaires (Eeva et Lehikoinen, 2000; Franceschini et coll., 2008; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Mineau, 2010). Cependant, une exposition persistante peut mener à des déclinés marqués des populations aviaires, tels qu'en ont subis les faucons pèlerins de l'est du Canada avant l'interdiction du DDT.

Pesticides

Selon la plus récente estimation, les pesticides tuent entre 0,96 et 4,4 millions d'oiseaux chaque année au Canada (Mineau, 2010). Cette mortalité se concentre principalement dans les provinces à forte concentration agricole, comme la Saskatchewan, et l'on croit que les pesticides contribuent pour beaucoup au déclin des espèces aviaires prairiales au Canada (Mineau, 2010). Les pesticides peuvent tuer rapidement les oiseaux par contact, ou exercer des effets sous-létaux tels qu'une suppression de la fonction immunitaire ou une réduction de la réponse au stress. Ils peuvent également avoir des effets indirects, comme une réduction du nombre de proies et des changements à la végétation qui altèrent la qualité de l'habitat. Bien que de nombreux pesticides toxiques soient maintenant interdits au Canada, les oiseaux migrateurs y demeurent exposés pendant qu'ils hivernent dans les pays où leur utilisation demeure permise (Mineau, 2010).

En 2006, sur l'Île-du-Prince-Édouard, des engrais commerciaux ont été répandus sur 1 120 km² de terres; des herbicides ont été répandus sur 875 km²; des insecticides ont été répandus sur 400 km² et des fongicides sur 420 km² (Statistique Canada, 2006). Cependant, Statistique Canada fait remarquer que la zone de terres traitée à l'aide d'herbicides, d'insecticides et de fongicides a été sous-estimée en raison du caractère confus du questionnaire. L'industrie agricole est l'industrie principale sur l'Île-du-Prince-Édouard (valeur nette de 122 millions de dollars en 2010). Certaines des menaces les plus importantes et fréquemment identifiées dans la présente stratégie sont dues à la contamination des pesticides (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 8; tableau A-3) et menacent directement la survie des oiseaux prioritaires ou de leurs sources de nourriture. Ces menaces sont moyennes ou faibles pour 42 espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Les répercussions des effluents agricoles s'étendent aux eaux marines entourant l'île (tableau 30; tableau A-3). On a trouvé que 23 espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. (aussi bien dans les zones côtières que dans les eaux marines) sont touchés par les pesticides (bien que la cote soit faible). En outre, l'aquaculture des mollusques ainsi la pisciculture sont également des industries importantes sur l'Île-du-Prince-Édouard (valeur brute de 22 millions de dollars en 2010; Statistique Canada, 2011c). La pisciculture a recours aux pesticides pour contrôler les crustacés parasites tels que le pou du poisson; toutefois, aucune information sur les quantités utilisées n'a été trouvée.

Produits chimiques toxiques et métaux lourds

Les produits chimiques organiques toxiques et les métaux lourds libérés dans l'environnement peuvent également nuire aux populations aviaires. Bien que certaines substances chimiques industrielles comme les BPC soient réglementées, on s'inquiète des nouvelles substances chimiques telles que les ignifugeants (p. ex., PBDE) qui entrent dans la fabrication des ordinateurs, des pièces d'automobiles et des matériaux de rembourrage et dont on ignore en grande partie les effets sur les espèces sauvages (Environnement Canada, 2003). Les espèces nécrophages sont intoxiquées par la grenaille de plomb ou les fragments de balle enfouis dans les carcasses des animaux chassés, tandis que les huards et d'autres espèces aquatiques sont exposés au plomb des fusils de chasse, des pesées et des turlottes qu'ils ingèrent lorsqu'ils avalent de petits cailloux pour leur gésier ou qu'ils dévorent des poissons-appâts encore attachés à la ligne et à la pesée (Scheuhammer et Norris, 1996; Scheuhammer et coll., 2003). Dans certaines régions, l'empoisonnement par le plomb contenu dans les lests et les turlottes peut être responsable d'environ la moitié de la mortalité des plongeurs huards adultes dans leurs territoires de reproduction (Scheuhammer et Norris, 1996). Les oiseaux sont également vulnérables à la bioaccumulation d'autres métaux toxiques, comme le méthylmercure et le sélénium, lorsqu'ils consomment des proies qui ont été exposées à ces substances. On a trouvé que la diminution de la qualité de l'alimentation et/ou la diminution de la disponibilité des proies due à la contamination chimique et par les métaux lourds sont des menaces affectant 6 espèces prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et 12 espèces prioritaires dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. utilisant les habitats herbacées, les habitats urbains, les plans d'eau (intérieurs), les eaux marines, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les zones côtières (intertidales; tableau A-3). Voir le tableau 30 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Pollution par le pétrole

Le pétrole peut être introduit dans l'environnement de façon accidentelle, par un déversement délibéré, ou par les bassins de confinement des résidus. La pollution pétrolière peut résulter d'un événement ponctuel de grande envergure - comme la fuite de pétrole survenue dans le golfe du Mexique en 2010 - ou de nombreux épisodes de moindre ampleur. Selon les estimations, les déversements de pétrole provenant des navires tuent annuellement entre 217 800 et 458 600 oiseaux (Calvert et coll., 2013). Normalement, les oiseaux plongeurs sont le plus menacés par le mazoutage, mais tous les oiseaux qui entrent en contact avec du mazout sont vulnérables. Les hydrocarbures peuvent avoir des effets directs sur les oiseaux notamment en provoquant l'hypothermie (résultant d'une perte du pouvoir imperméabilisant des plumes à

la suite d'une contamination pétrolière) ou par toxicité (ingestion de mazout lors du toilettage ou inhalation de composés organiques volatils) et des effets indirects par réduction de la disponibilité des proies ou par altération de la qualité de l'habitat. Bien qu'il existe des techniques pour nettoyer et réadapter les oiseaux mazoutés, beaucoup meurent avant, pendant et après les tentatives de sauvetage (Brown et Lock, 2003). Voir le tableau 30 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Le golfe du Saint-Laurent est le point de passage de la circulation maritime vers le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario. En 2007, 65 millions de tonnes de transport maritime intérieur et 161 millions de tonnes de transport maritime international ont transité par le golfe (Statistique Canada, 2010). En ce qui concerne le secteur maritime, l'industrie pétrolière domine le transport maritime (pétrole brut destiné au marché national et aux marchés internationaux), ainsi que la potasse (Vasarhelyi et Kirk, 2007).

Compte tenu de la forte circulation maritime au sein ou à proximité de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., la zone est vulnérable aux déversements de pétrole accidentels et intentionnels, et sans surprise, la baisse de disponibilité en nourriture ou l'hypothermie provoquées par les déversements de pétrole ont été définies comme des menaces affectant toutes les espèces prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. peuplant les habitats côtiers et les eaux marines (tableau A-3).

Tableau 30. Objectifs et mesures de conservation associés à la mortalité aviaire causée par les collisions, les chats et les contaminants.

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Mortalité causée par les collisions						
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les bâtiments	1.1 Zones urbaines et d'habitation 1.2 Zones commerciales et industrielles	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les fenêtres et les bâtiments	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Appliquer les pratiques de gestion bénéfiques pour l'aménagement de bâtiments sans danger pour les oiseaux, notamment en installant des fenêtres sans danger pour les oiseaux, en atténuant la réflexion des fenêtres, en installant des marqueurs visuels permettant aux oiseaux de percevoir les fenêtres et en réduisant la pollution lumineuse.	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	Toutes les espèces
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les éoliennes	3.3 Énergie renouvelable	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les éoliennes	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Appliquer les pratiques de gestion bénéfiques de façon à réduire la mortalité aviaire lors de la conception et du choix de l'emplacement des éoliennes. Veiller à ce que le développement de l'énergie éolienne en mer ne crée pas d'obstacles majeurs à la migration. Exécuter le développement de l'énergie éolienne en mer à l'écart des colonies reproductrices d'oiseaux de mer et des zones d'alimentation importantes pour les oiseaux aquatiques. Employer des techniques comme la surveillance par radar pour déterminer les trajectoires de vol préalables aux travaux de construction et évaluer la mesure dans laquelle les parcs éoliens font	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé 1.2 Protection des ressources et des habitats 8.2 Surveillance	Toutes les espèces

Tableau 30 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				obstacle à la migration, et utiliser des systèmes de caméras à infrarouges pour établir les taux de collision.		
Mortalité aviaire causée par les collisions avec des tours de communication, particulièrement durant la migration	1.2 Zones commerciales et industrielles	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les structures artificielles	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Suivre les pratiques de gestion bénéfiques pour réduire la mortalité aviaire lors de la construction de nouvelles tours de communication. Éteindre les balises à illumination constante des tours existantes et s'assurer que les balises restantes comportent une phase de noirceur complète et synchronisée. Prendre des mesures pour éviter le haubanage et réduire la hauteur des nouvelles tours, et éviter les emplacements où, en raison de la topographie, les oiseaux en migration sont susceptibles de s'y trouver en abondance. Rénover les tours existantes de façon à appliquer le maximum possible de lignes directrices.	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	Toutes les espèces
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les lignes de transport d'électricité et par les électrocutions accidentelles	4.2 Réseau de services publics et voies de service	Réduire la mortalité causée par les collisions avec les câbles de service public et les tours de transmission	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Dans les zones à haut risque, apporter des améliorations aux lignes électriques de façon à minimiser le risque d'électrocution pour les rapaces. Dans le cas de nouveaux projets d'exploitation, installer les lignes de transport d'électricité sous terre. Utiliser des marqueurs ou de la	2.1 Gestion de sites ou de zones	Sauvagine, hérons, rapaces

Tableau 30 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Les effets démographiques des collisions sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Accroître la compréhension des effets sur les populations de la mortalité causée par les collisions	7.4 Améliorer la compréhension des causes des déclin des populations	Évaluer l'importance biologique de la mortalité aviaire imputable à toutes les sources de collisions.	8.1 Recherche	Toutes les espèces
Prédation par les chats domestiques						
Prédation par les chats domestiques et les chats errants	8.1 Espèces non indigènes/exotiques envahissantes	Réduire la mortalité causée par les chats domestiques et les chats errants	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Instituer une campagne de type « Gardons les chats à l'intérieur! » s'inspirant des lignes directrices de l'American Bird Conservancy (http://www.abcbirds.org/abcprograms/policy/cats/index.html) S'efforcer de réduire la surpopulation de chats en procédant par voie réglementaire.	5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé 5.2 Politiques et règlements	Espèces nichant ou s'alimentant au sol; espèces attirées par les mangeoires; espèces habitant en milieu urbain ou suburbain
Les effets démographiques de la prédation par les chats sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Accroître la compréhension des effets sur les populations de la prédation par les chats	7.4 Améliorer la compréhension des causes des déclin des populations	Évaluer quelles espèces sont le plus vulnérables à la prédation féline. Étudier les effets de la prédation féline sur les niveaux de population, par un meilleur suivi des taux de mortalité et du nombre de chats errants. Continuer de surveiller les populations aviaires, pour pouvoir cerner les modifications dans leur abondance et leur répartition et modifier en conséquence la gestion des chats. Surveiller l'efficacité des activités d'atténuation, pour déterminer si elles donnent les résultats	8.1 Recherche 8.2 Surveillance	Espèces nichant ou s'alimentant au sol; espèces attirées par les mangeoires; espèces habitant en milieu urbain ou suburbain

Tableau 30 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				souhaités		
Contaminants environnementaux						
Mortalité, effets sous-létaux, réduction des populations d'espèces proies et modifications d'habitat imputables à une exposition à des pesticides ou à l'application de pesticides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité et les effets sous-létaux des pesticides sur les oiseaux Réduire les effets des pesticides sur les espèces proies	2.1 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'application de pesticides 5.1 Conserver les réseaux alimentaires naturels et les sources de proies	Réduire substantiellement l'épandage de pesticides/rodenticides/herbicides au Canada. Quand il est impossible d'éviter leur emploi, il faudrait les utiliser dans le cadre d'un système intégré de lutte antiparasitaire. Mieux réglementer les pesticides/rodenticides /herbicides au Canada pour réduire la mortalité aviaire.	5.2 Politiques et règlements 5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	Empoisonnement direct ou indirect dû aux pesticides : Garrot d'Islande (population de l'Est), Épervier brun, Hibou des marais, Paruline obscure Baisse du nombre de proies due à l'utilisation de pesticides : Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Paruline à poitrine baie, Engoulevent d'Amérique, Paruline tigrée, Tyran triti, Pioui de l'Est, Moucherolle à côtés olive, Balbuzard pêcheur, Épervier brun
Mortalité causée par l'ingestion de grenaille de plomb ou d'agrès de pêche	5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres 5.4 Pêche et récolte de ressources aquatiques	Réduire la mortalité et les effets sous-létaux des grenailles de plomb et des agrès de pêche sur les oiseaux	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Collaborer avec les chasseurs, les pêcheurs à la ligne et l'industrie pour prévenir l'exposition des oiseaux à la grenaille de plomb, aux pesées et aux turlattes. Faire observer l'utilisation de grenailles non toxiques lors de la chasse à la sauvagine, et encourager l'adoption de substituts non toxiques pour le tir à la cible, la chasse au gibier à plumes sédentaire et la pêche.	4.3 Sensibilisation et communications 5.4 Conformité et application de la loi	Pygargue à tête blanche, Macreuse noire, Bernache du Canada (population de l'Atlantique), Plongeon huard, Sarcelle d'hiver, Canard colvert

Tableau 30 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Mortalité des oiseaux aquatiques causée par le mazoutage	9. Pollution	Réduire la mortalité causée par la pollution par les hydrocarbures	<p>2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures</p> <p>5.1 Conserver les réseaux alimentaires naturels et les sources de proies</p>	<p>Bonifier les capacités de surveillance et d'application de la loi pour réduire la pollution pétrolière chronique causée par le rejet illégal de résidus de cale et le nettoyage des réservoirs de mazout.</p> <p>Intensifier les activités d'éducation et de sensibilisation pour faire en sorte que l'industrie pétrolière et les instances de réglementation connaissent les effets potentiels sur les oiseaux et prennent des mesures pour prévenir l'exposition de ces derniers au pétrole.</p>	<p>5.4 Conformité et application de la loi</p> <p>4.3 Sensibilisation et communications</p>	<p>Effets létaux et sous-létaux de l'exposition aux hydrocarbures</p> <p>Garrot d'Islande (population de l'Est)</p> <p>Mouette de Bonaparte</p> <p>Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)</p> <p>Garrot à œil d'or</p> <p>Plongeon huard</p> <p>Sterne pierregarin</p> <p>Grand cormoran</p> <p>Arlequin plongeur (population de l'Est)</p> <p>Grèbe esclavon</p> <p>Harelde kakawi</p> <p>Canard colvert</p> <p>Grèbe à bec bigarré</p> <p>Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)</p> <p>Bécasseau violet</p> <p>Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)</p> <p>Plongeon catmarin</p> <p>Macreuse à front blanc</p> <p>Déclins des espèces proies imputables aux déversements d'hydrocarbures</p> <p>Canard noir</p> <p>Pluvier argenté</p> <p>Bécasseau variable</p>

Tableau 30 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
						Sarcelle d'hiver Barge hudsonienne Bécasseau minuscule Petit Chevalier Bécasseau sanderling Bécasseau semipalmé Chevalier solitaire Courlis corlieu Chevalier semipalmé
Mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Collaborer avec l'industrie et les décideurs pour réduire la quantité de métaux lourds et d'autres contaminants rejetés dans l'environnement.	5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé 5.2 Politiques et règlements	Métaux lourds Hirondelle de rivage
Les effets de la pollution sur les populations sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets de la pollution sur les populations	7.4 Améliorer la compréhension des causes des déclin des populations	Évaluer les effets du PBDE et d'autres substances chimiques sur les indices vitaux des oiseaux. Évaluer la mesure dans laquelle les pesticides réduisent la disponibilité des proies pour les insectivores aériens. Améliorer la capacité de surveiller et de comprendre les effets des concentrations de contaminants chez les oiseaux. Continuer d'acquérir de l'information sur le mazoutage des oiseaux aquatiques au moyen d'initiatives telles que le Programme des oiseaux mazoutés en mer.	8.1 Recherche 8.2 Surveillance	Toutes les espèces

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont déjà mesurables dans de nombreux habitats aviaires et ont entraîné des déplacements d'aires de répartition et des changements dans les périodes de migration et de reproduction de certaines espèces (National Audubon Society, 2009; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009). Les changements climatiques toucheront l'avifaune de tous les habitats. Les espèces les plus vulnérables seront vraisemblablement celles qui dépendent des écosystèmes océaniques et celles qui fréquentent les habitats côtiers, insulaires, prairiaux, arctiques et alpins (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2010). L'évolution du climat pourrait également faciliter la transmission de maladies, l'introduction de nouveaux prédateurs et l'invasion d'espèces non indigènes qui modifient la structure de l'habitat et la composition des communautés (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Faaborg et coll., 2010). Voir les tableaux 31 et 32, qui présentent un résumé des répercussions des changements climatiques et des objectifs de conservation.

Lors d'un exercice récent, on a utilisé la modélisation bioclimatique pour prédire les changements dans les aires de répartition des espèces aviaires, en se basant sur les changements climatiques prévus pour différentes périodes temporelles et selon différents scénarios d'émissions (Lawler et coll., inédit, Lawler et coll., 2009). Dans les modèles bioclimatiques, on a recours à des associations statistiques entre l'aire de répartition actuelle d'une espèce et un ensemble de variables climatiques pour prédire les aires de répartition futures sous de nouvelles conditions climatiques. L'étude portait sur les espèces aviaires prioritaires que l'on trouve actuellement à l'intérieur des RCO au Canada. Les résultats indiquent que le roulement des espèces aviaires au Canada sera le plus marqué dans les régions nordiques de conservation des oiseaux, en raison du déplacement continu des aires de répartition vers le nord dans les décennies à venir.

On prévoit que l'incidence due au changement climatique la plus importante sur l'Île-du-Prince-Édouard sera l'élévation du niveau de la mer. Ce phénomène est attribuable au substrat rocheux de grès hautement érodable, aux côtes sablonneuses entaillées par de nombreux estuaires et marais et à la submergence continue des côtes de l'Île-du-Prince-Édouard (Île-du-Prince-Édouard, 2008b). Par ailleurs, on prévoit que l'allongement de la saison libre de glace dans la partie méridionale du golfe du Saint-Laurent, notamment au début de l'hiver lorsque l'activité d'ondes de tempêtes est au plus fort (Parkes et coll., 1997), entraînera l'accélération des changements géomorphologiques des côtes du golfe de l'Île-du-Prince-Édouard. 1996).

Dans le golfe du Saint-Laurent (UBM 12), certaines des répercussions du changement climatique devraient être les suivantes : changements des eaux de surface et des eaux intermédiaires ainsi que de la couverture de glace (Galbraith et coll., 2010), modification de la climatologie des tempêtes et élévation du niveau de la mer (Shaw et coll., 1996), ainsi qu'une diminution de l'eau douce dans le fleuve Saint-Laurent, ce qui pourrait avoir une incidence sur la circulation de l'eau et la stratification du golfe (Saucier et coll., 2009). Certaines répercussions pourraient comprendre une diminution de la salinité en raison de l'augmentation de l'eau

douce en provenance de l'Arctique (Greene et coll., 2008). En outre, les niveaux d'oxygène naturellement faibles à l'embouchure du golfe du Saint-Laurent devraient diminuer davantage à mesure que l'eau se réchauffe; il s'agit d'un point préoccupant pour les zones côtières et les ports situés le long du golfe (Gilbert et coll., 2005).

Au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., plus de la moitié des espèces d'oiseaux prioritaires sont touchée par l'altération des habitats engendrée par le changement climatique et qui entraîne la perte d'habitat propice et la diminution de la productivité en raison de phénomènes météorologiques extrêmes (tableaux 31 et 32).

Si l'on souhaite maintenir des populations saines d'oiseaux dans le contexte des changements climatiques, il faut soigneusement planifier les mesures de conservation et les mettre en œuvre de façon telle à tempérer le plus possible les effets négatifs des changements climatiques pour la faune ailée (Faaborg et coll., 2010).

Tableau 31 : Exemples des effets actuels et prévus des changements climatiques sur les populations d'oiseaux au Canada, et quelques espèces d'oiseaux touchées.

Nota : La liste n'est pas complète; elle ne comprend que des exemples d'espèces pour lesquelles les effets des changements climatiques ont été suggérés et documentés.

Effets potentiels et avérés des changements climatiques	Exemples d'espèces touchées au sein de la RCO 14 ou de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.
Désalignement du pic de la période de reproduction et du pic d'abondance d'aliments	Oiseaux insectivores aériens, Chevalier semipalmé, Grand cormoran, Sterne pierregarin, Canard noir
Allongement de la saison de reproduction	Carouge à épaulettes, Bruant chanteur
Perte d'habitat résultant de changements à l'écosystème (p. ex., avancée de la ligne des arbres)	Canard noir, Bécasseau semipalmé, Macreuse à front blanc, Courlis corlieu
Augmentation du nombre d'épisodes de mauvais temps	Alouette hausse-col, Bruant des prés, Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>), Sterne pierregarin
Élévation du niveau de la mer	Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)
Introduction de nouveaux prédateurs et compétiteurs	Grèbe jougris
Augmentation d'incidences de maladies soit directement avec l'accroissement de l'aire de répartition de l'espèce avec les changements de températures, soit indirectement avec l'accroissement de l'aire de répartition des vecteurs.	Corneille d'Amérique
Déplacement des aires de répartition vers le nord et depuis les secteurs côtiers vers l'intérieur	Chardonneret jaune
Le changement dans la température et les courants océaniques se répercutent sur la productivité et les réseaux alimentaires marins.	Sterne pierregarin

Tableau 32. Objectifs et mesures de conservation proposés pour affronter les changements climatiques.

Menaces identifiées	Sous-catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Les changements climatiques touchent l'habitat et ont une incidence négative sur la survie et la productivité des oiseaux.	11.1 Évolution et altération de l'habitat	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	6.1 Appuyer les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	Appuyer les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	5.2 Politiques et règlements	Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. : Bécasse d'Amérique (L) et Paruline obscure (L) Dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. : Aucune espèce prioritaire
		Atténuer les effets des changements climatiques sur l'habitat des oiseaux	6.2 Gérer en fonction de la résilience des habitats face aux changements climatiques	Gérer les habitats de façon telle à en accroître la résilience, pour permettre aux écosystèmes de perdurer malgré les perturbations et les conditions changeantes. Minimiser les stressors anthropiques (comme le développement ou la pollution) pour aider à maintenir la résilience. Gérer les zones tampons et la matrice entre les aires protégées pour encourager les déplacements d'espèces sur l'ensemble du paysage Gérer les écosystèmes de façon telle à maximiser le stockage et la séquestration du carbone tout en bonifiant l'habitat aviaire Incorporer les déplacements	1.1 Protection de sites ou de zones 2.1 Gestion de sites ou de zones 5.2 Politiques et règlements	

Tableau 32 (suite)

Menaces identifiées	Sous-catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				d'habitats prévus aux plans d'échelle paysagère (p. ex., quand on établit des aires protégées, s'assurer de préserver des corridors nord-sud pour faciliter le déplacement vers le nord des aires de répartition des espèces aviaires)		
Les effets des changements climatiques sur les niveaux de population sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets des changements climatiques sur les oiseaux et leurs habitats	7.5 Améliorer la compréhension des effets potentiels des changements climatiques	<p>Déterminer quelles espèces sont les plus vulnérables aux changements climatiques.</p> <p>Étudier les effets cumulatifs des changements climatiques.</p> <p>Étudier les réponses comportementales aux changements climatiques (p. ex., déplacements de l'aire de répartition, modification des taux démographiques, modification des périodes de reproduction et de migration) au moyen de recherches à long terme</p> <p>Continuer de surveiller les populations aviaires pour pouvoir déterminer les changements d'abondance et de répartition</p>	<p>8.1 Recherche</p> <p>8.2 Surveillance</p>	Toutes les espèces

Tableau 32 (suite)

Menaces identifiées	Sous-catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				Surveiller l'efficacité des activités d'atténuation		

Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations

Surveillance des populations

Pour la compilation des éléments 1 et 3 (Évaluation des espèces et Objectifs en matière de population), il est nécessaire de procéder à une estimation des tendances démographiques pour chaque espèce. Cependant, il y a de nombreuses espèces auxquelles nous sommes actuellement incapables d'attribuer une cote de tendance démographique (TD); on leur a généralement attribué l'objectif démographique « Évaluer/maintenir ». L'incapacité d'attribuer une cote TD peut résulter d'un manque de données de surveillance pour l'ensemble de la RCO, ou du fait que certaines espèces sont insuffisamment couvertes par les techniques courantes de surveillance. Pour pouvoir évaluer efficacement les espèces dont la conservation est jugée préoccupante, et surveiller l'évolution future de la situation des espèces qui n'est pas encore préoccupante, nous devons procéder à une surveillance plus exhaustive qui nous permettra de faire une estimation des tendances démographiques pour toutes les espèces aviaires du Canada. Cependant, il faut comprendre que les tendances démographiques de certaines espèces sont plus faciles à dégager à des échelles plus grandes ou plus petites que la RCO, et que le manque de données sur les tendances de ces espèces à l'échelle de la RCO ne devrait pas empêcher de prendre des mesures de conservation les concernant.

Le manque de renseignements sur la situation de la population est une préoccupation importante en matière de conservation pour 45 des 51 espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et pour 25 des 29 espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Le tableau 33 présente une liste de recommandations visant à combler les lacunes en matière de connaissances afin d'obtenir une estimation fiable des tendances de population pour ces espèces et d'étudier les facteurs qui sont à l'origine des déclin de population.

Un examen des programmes de surveillance aviaire mené récemment par Environnement Canada (Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire, 2012) a produit les recommandations suivantes pour chacun des quatre principaux groupes d'espèces :

Oiseaux terrestres

- évaluer la capacité de surveiller les migrations et d'effectuer des relevés par listes de contrôle pour contribuer à répondre aux besoins d'Environnement Canada en matière de surveillance;
- évaluer la faisabilité d'améliorer la surveillance des populations dans le but de mieux comprendre les causes des changements démographiques et évaluer le rapport coût-efficacité de cette mesure.

Oiseaux de rivage

- mettre au point des méthodes d'échantillonnage plus fiables pour le décompte des oiseaux de rivage en migration afin de régler les problèmes de biais;
- accroître la participation de l'Amérique latine à la surveillance des oiseaux de rivage dans leurs quartiers d'hiver, notamment le bécasseau maubèche.

Oiseaux aquatiques

- évaluer d'autres stratégies pour combler le manque de couverture des oiseaux aquatiques coloniaux et des oiseaux des marais;
- tenir compte à la fois des coûts et de la réduction possible des risques;
- réaliser les projets pilotes nécessaires pour évaluer les options.

Sauvagine

- mettre au point des stratégies pour réduire les dépenses dans les relevés des espèces de sauvagine nicheuses de l'Est, tout en maintenant une précision acceptable dans l'estimation des populations;
- revoir les ressources consacrées à la surveillance des eiders et des macreuses dans le but d'obtenir un ensemble de relevés plus efficace.

Une fois que les recommandations de l'examen de la surveillance aviaire seront rendues publiques et que le présent document et les bases de données connexes seront disponibles, des discussions supplémentaires seront menées avec d'autres représentants du gouvernement et les principaux acteurs de la conservation des oiseaux et de leurs habitats au sujet des priorités et des besoins en matière de surveillance des populations d'oiseaux non seulement pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'unité marine qui lui est associée, mais également pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires de la région de l'Atlantique.

Tableau 33. Objectifs de surveillance potentiels pour les espèces prioritaires pour lesquelles il n’y a pas présentement suffisamment d’informations pour estimer leurs tendances démographiques à l’échelle de la RCO 14 de l’Î.-P.-É. et l’UBM 12 de l’Î.-P.-É.

Objectif	Exemples d'espèces d'oiseaux prioritaires touchées
1. Mettre au point/améliorer les techniques de surveillance des populations d'oiseaux prioritaires qui hivernent dans la RCO 14 de l’Î.-P.-É. et dans l’UBM 12 de l’Î.-P.-É. (orientation et ampleur des tendances) et qui ne font pas l'objet d'une surveillance efficace au moyen des techniques actuelles.	Pour la RCO 14 de l’Î.-P.-É. : Gélinotte huppée, Pygargue à tête blanche, Hibou des marais, Gros-bec errant, Mésange à tête brune; Pour l’UBM 12 de l’Î.-P.-É. : Plongeon catmarin, Plongeon huard, Grèbe jougris, Grèbe esclavon, Harelde kakawi, Garrot à œil d'or, Macreuse à front blanc, Macreuse noire
2. Mettre au point/améliorer les techniques de surveillance des migrations des oiseaux prioritaires qui migrent par la RCO 14 de l’Î.-P.-É. et par l’UBM 12 de l’Î.-P.-É. (orientation et ampleur des tendances) et qui ne font pas l'objet d'une surveillance efficace au moyen des techniques actuelles.	Pluvier bronzé, Chevalier solitaire, Courlis corlieu et toutes les espèces prioritaires d'oiseaux de rivage de l’UBM 12 de l’Î.-P.-É. Martin-pêcheur d'Amérique, Paruline à poitrine baie et autres espèces prioritaires d'oiseaux terrestres de la RCO 14 de l’Î.-P.-É., ainsi que toutes les espèces prioritaires ne faisant pas partie de la sauvagine au sein de l’UBM 12 de l’Î.-P.-É.
3. Mettre au point/améliorer les techniques de surveillance de la reproduction des oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l’Î.-P.-É. (orientation et ampleur des tendances) et qui ne font pas l'objet d'une surveillance efficace au moyen des techniques actuelles.	Grèbe à bec bigarré, Râle de Virginie, Marouette de Caroline, Sterne pierregarin, Bruant de Nelson, Quiscale rouilleux, Sarcelle d'hiver, Fuligule à collier, Bécassine de Wilson, Gélinotte huppée, Paruline à poitrine baie, Bruant à gorge blanche, Mésange à tête brune, Hibou des marais, Balbuzard pêcheur, Hirondelle de rivage
4. Élaborer des techniques de surveillance de l'habitat adéquates à différentes échelles spatiales (associations, orientation et ampleur des tendances)).	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l’Î.-P.-É. et l’UBM 12 de l’Î.-P.-É.
5. Élaborer des techniques de surveillance appropriées pour quantifier les sources, l'ampleur et l'étendue des menaces liées aux pratiques utilisées dans les habitats adjacents de zones sèches (navigation de plaisance, véhicules tout terrain, tourisme, activités récréatives côtières, pêche, parcs éoliens, aménagement, aquaculture) affectant les espèces de sauvagine, les oiseaux aquatiques et les oiseaux de rivage prioritaires.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires d'oiseaux aquatiques, de la sauvagine et d'oiseaux de rivage dans la RCO 14 de l’Î.-P.-É. et toutes les espèces d'oiseaux prioritaires des habitats côtiers en dessous de la laisse de marée haute dans l’UBM 12 de l’Î.-P.-É.
6. Élaborer des techniques de surveillance appropriées pour quantifier les sources, l'ampleur et l'étendue des menaces liées aux pratiques utilisées dans les bassins versants (agriculture, foresterie, aménagement) affectant les espèces prioritaires.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l’Î.-P.-É. et dans l’UBM 12 de l’Î.-P.-É.

Tableau 33 (suite)

Objectif	Exemples d'espèces d'oiseaux prioritaires touchées
7. Élaborer des techniques de surveillance appropriées pour quantifier les sources, l'ampleur et l'étendue des menaces liées aux pratiques utilisées au sein de l'habitat extracôtier affectant les espèces de sauvagine, les oiseaux aquatiques et les oiseaux de rivage prioritaires (navigation de plaisance, pêche, aménagement de parcs éoliens extracôtiers, extractions de ressources [énergie], etc.).	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires utilisant des habitats extracôtiers dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

Recherche

Cette section vise à circonscrire les principaux domaines où le manque d'information a entravé la capacité de comprendre les besoins en matière de conservation et de formuler des recommandations sur les mesures de conservation à prendre. Les objectifs de recherche présentés dans le tableau 34 portent sur la situation dans son ensemble, sans nécessairement préciser l'échéancier des études nécessaires pour déterminer les besoins des espèces individuelles (tableau 34). La réalisation de projets de recherches nous permettra de bonifier les versions futures des stratégies de la RCO, de focaliser les futurs efforts de mise en œuvre et de concevoir de nouveaux outils de conservation.

Le tableau 34 présente une liste préliminaire des besoins en matière de recherche pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É. Elle sera utilisée comme point de départ pour les discussions supplémentaires à venir avec d'autres représentants du gouvernement, les principaux acteurs de conservation des oiseaux et de leur habitat et des scientifiques au sujet des besoins et des priorités de recherche, non seulement pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12, mais aussi pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires au sein de la région de l'Atlantique.

Tableau 34 : Objectifs généraux de recherche dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

Objectif	Exemples d'espèces prioritaires touchées
1. Déterminer les principaux facteurs du déclin de la population (p. ex., la survie des juvéniles ou des individus adultes, la productivité, la qualité de l'habitat au Canada ou ailleurs dans l'aire de répartition de l'espèce).	Espèces prioritaires ayant des tendances de population décroissantes p. ex., les oiseaux insectivores aériens dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et les oiseaux de rivage dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.
2. Établir des liens entre les espèces prioritaires et les habitats (pendant les périodes de reproduction, de fourrage, de repos, de halte migratoire et d'hivernage) à l'aide des habitats actuels (p. ex., la couverture terrestre), des données relatives à la répartition et l'abondance des oiseaux (correction des estimations de la détectabilité propres aux espèces); déterminer les seuils relatifs à chaque espèce en lien avec les objectifs de conservation et déterminer le nombre d'individus de la population et les cibles en matière d'habitat.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.
3. Élaborer un cadre habitat/menace précis dans l'espace afin de déterminer les priorités spatiales pour la conservation des oiseaux.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.
4. Effectuer des recherches à l'aide de rapports isotopiques stables, de géolocalisateurs et/ou d'autres approches adaptées à chaque espèce prioritaire afin de cerner les exigences en matière d'habitat et d'évaluer les menaces pour aider à cibler les efforts de conservation.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

Tableau 34 (suite)

Objectif	Exemples d'espèces prioritaires touchées
5. Poursuivre les activités de recherche interdisciplinaire sur les changements climatiques afin de comprendre, entre autres, les changements environnementaux, les répercussions sur les exigences en matière d'habitat des oiseaux prioritaires et les changements de l'écosystème et des réseaux trophiques, et de trouver des solutions d'atténuation éventuelles.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.
6. Déterminer les répercussions des structures anthropiques de tous types à l'échelle des population, notamment leurs effets directs (p. ex., attraction, évitement, mortalité due aux collisions) et leurs effets indirects (p. ex., perte de l'habitat liée à la redistribution des proies, fragmentation de l'habitat, etc.); déterminer les espèces les plus vulnérables.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.
7. Déterminer l'importance de la mortalité due à la prédation des chats féraux et domestiques à l'échelle de la population. Déterminer quelles sont les espèces d'oiseaux prioritaires les plus vulnérables.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.
8. Déterminer l'importance, à l'échelle de la population, des répercussions directes et indirectes de l'aménagement des bassins versants sur les espèces d'oiseaux prioritaires; mener des recherches sur les effets directs et indirects de la sédimentation et de la contamination chimique (p. ex., effluents agricoles dans les bassins versants).	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.
9. Évaluer les répercussions des perturbations sur le comportement des espèces prioritaires, notamment des perturbations liées aux pratiques menées dans les zones côtières (la pisciculture et l'aquaculture des mollusques actuelles ou prévues, le ramassage de coquillages, les véhicules tout terrain, les loisirs de plage, le tourisme, les parcs éoliens) et leurs effets cumulatifs.	Les espèces prioritaires pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É. : Grèbe à bec bigarré, Râle de Virginie, Marouette de Caroline, Sterne pierregarin, Pluvier bronzé, Pluvier siffleur, Chevalier grivelé, Chevalier solitaire, Courlis corlieu, Hirondelle de rivage, Bruant de Nelson; Toutes les espèces prioritaires utilisant la zone intertidale de l'UBM 12d e l'Île-du-Prince-Édouard.
10. Évaluer les incidences de l'aménagement du littoral sur les habitats d'oiseaux prioritaires, notamment celles liées aux activités dans les zones côtières (la pisciculture et l'aquaculture de mollusque actuelles et prévues, le ramassage de coquillages, les véhicules tout terrain, les loisirs de plage, le tourisme, les parcs éoliens, articialisation de la rive) et leurs effets cumulatifs.	Les espèces prioritaires pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É. : Grèbe à bec bigarré, Râle de Virginie, Marouette de Caroline, Sterne pierregarin, Pluvier bronzé, Pluvier siffleur, Chevalier grivelé, Chevalier solitaire, Courlis corlieu, Hirondelle de rivage, Bruant de Nelson; Toutes les espèces prioritaires utilisant la zone intertidale de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.
11. Participer à l'évaluation nationale, y compris à l'analyse coûts-avantages, des possibilités de surveillance démographique des oiseaux terrestres au Canada afin de déterminer la valeur de la surveillance démographique.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires d'oiseaux terrestres de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.
12. Évaluer les répercussions de l'exploitation en mer sur les habitats d'oiseaux prioritaires (projets d'extraction de ressources actuels ou prévus, aménagement de parcs éoliens en mer, etc.), et leurs effets cumulatifs.	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires utilisant les habitats extracôtiers de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

Menaces à l'extérieur du Canada

Bon nombre d'espèces aviaires observées au Canada passent une partie significative de leur cycle de vie en dehors du pays (figure 40). Ces espèces font face à différentes menaces lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada. D'ailleurs, les menaces affectant certaines espèces migratrices peuvent être plus graves en dehors de la saison de reproduction (Calvert et coll., 2009). Sur les 52 espèces prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É., 15 (28 %) sont des espèces migratrices et passent une partie de leur cycle annuel – jusqu'à la moitié de l'année ou plus – hors du Canada.

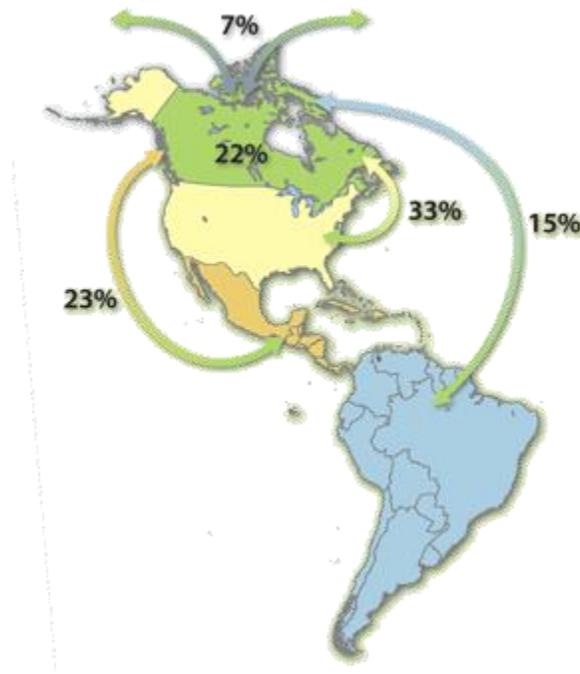


Figure 40. Pourcentage des oiseaux nicheurs canadiens qui migrent à l'extérieur du Canada durant une partie de leur cycle de vie (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord 2012).

Comme pour l'évaluation des menaces affectant les espèces prioritaires en sol canadien, nous avons recensé la documentation pour dégager les menaces qui planent sur les espèces prioritaires lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur du Canada. Le manque de données a été un problème constant dans cet exercice. On en sait peu sur les menaces auxquelles font face bien des espèces durant la migration ou lorsqu'elles vivent dans leur aire d'hivernage. D'ailleurs, les quartiers d'hiver et l'utilisation des habitats de certaines espèces sont peu connus, si tant est qu'ils le soient. De même, peu d'information permet d'associer des aires d'hivernage données à des populations nicheuses particulières, ce qui rend difficile la corrélation entre les déclinés de populations nicheuses et des problèmes qui pourraient se poser dans les quartiers d'hiver. De plus, les données existantes sur les espèces migratrices hivernantes sont largement influencées par le travail effectué aux États-Unis, et peu d'études proviennent du Mexique, de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud. Bien que bon nombre des menaces relevées aux États-Unis puissent vraisemblablement toucher les espèces dans toute leur aire de répartition, des problèmes particuliers pouvant se poser hors des États-Unis ont peut-être été négligés.

L'absence de menaces dans une région peut indiquer que les recherches nécessaires n'ont pas encore été menées (ou n'ont pas été publiées en anglais). Étant donné le peu d'information existant sur la répartition des oiseaux en dehors de la saison de reproduction, nous n'avons pas pu évaluer l'ampleur et la gravité des menaces qui affectent les espèces prioritaires lorsqu'elles sont hors du Canada.

Malgré cela, certains renseignements sont disponibles pour éclairer le travail de conservation en dehors du Canada (figures 41, 42). Les espèces prioritaires de la RCO14 de l'Î.-P.-É. et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. subissent la perte ou à la dégradation d'habitats de migration et d'hivernage clés. Les principales causes de la perte et de la dégradation de l'habitat sont les suivantes : 1.1 « Zones urbaines et d'habitations »; l'aménagement des pâturages, des milieux humides et des forêts à des fins agricoles (2.1 « Cultures non ligneuses annuelles et pérennes ») et la déforestation (pour la RCO 14 seulement; 5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »).

La menace liée à la perte et la dégradation des haltes migratoires ou de l'habitat d'hivernage est plus importante pour les espèces qui ont des aires d'hivernage relativement petites et concentrées. D'autres espèces, comme le Bécasseaux semipalmés, sont particulièrement vulnérables puisqu'un grand nombre d'individus de l'espèce se concentrent dans seulement quelques sites clés de halte migratoire; la dégradation ou la perte de ces sites pourrait avoir des effets dévastateurs sur l'espèce.

Outre les pertes d'habitat, d'autres menaces importantes affectent les oiseaux prioritaires de la RCO 14 et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. : il s'agit des effets létaux ou sous-létaux de l'exposition aux contaminants industriels et agricoles (9.2 « Effluents industriels et militaires » et 9.3 « Effluents agricoles et forestiers »), et plus particulièrement les contaminants industriels affectant les espèces de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. La pollution par les hydrocarbures, les métaux lourds et les pesticides sont à l'origine de la mortalité pendant la migration et sur les aires d'hivernage directement par empoisonnement ou indirectement par la diminution des proies. D'autres sources importantes de mortalité pour les espèces prioritaires hors du Canada sont liées aux activités de chasse légale et illégale et à l'empoisonnement dû aux grenailles de plomb (5.1 « Chasse et récolte d'animaux terrestres ») et aux collisions avec les tours et les bâtiments (1.2 « Zones commerciales et industrielles »). Les espèces prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. sont également exposées aux effets de la pêche et de la récolte des ressources aquatiques (5.4 « Pêche et récolte des ressources aquatiques »); ces derniers comprennent les prises accessoires liées à la pêche et l'altération de l'habitat due à la récolte de fucus vésiculeux.

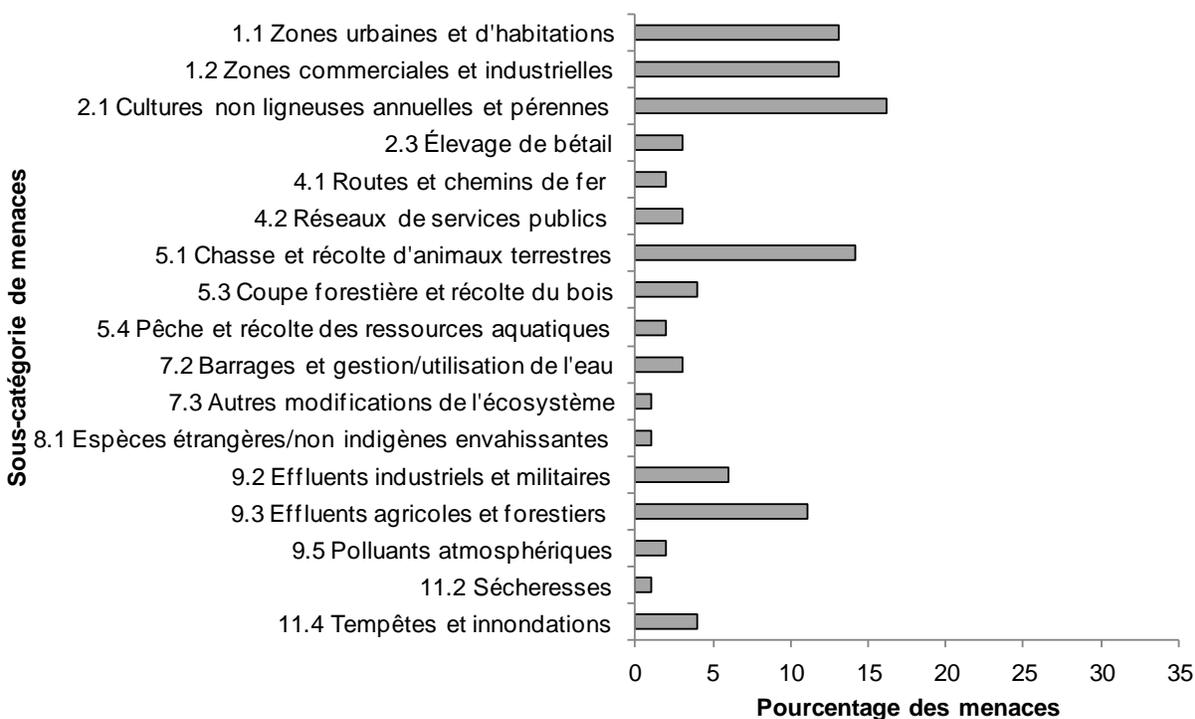


Figure 41. Pourcentage des menaces recensées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. lorsqu'elles sont hors du Canada.

Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

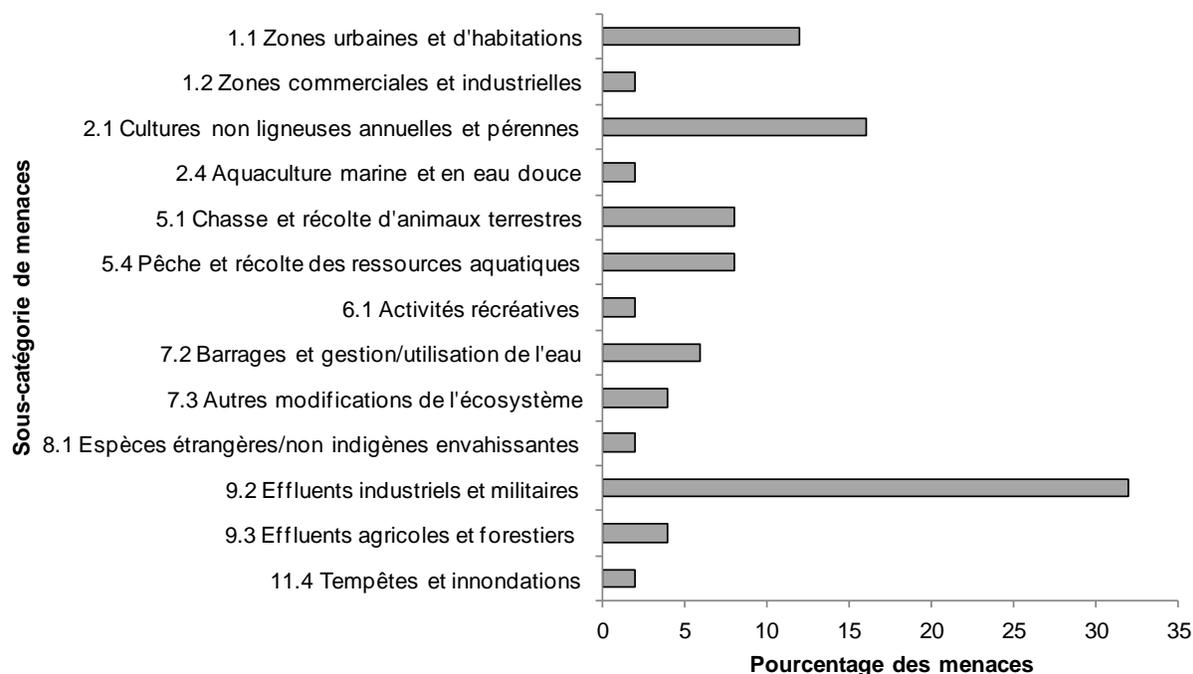


Figure 42. Pourcentage des menaces recensées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard lorsqu'elles sont hors du Canada.

Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

Prochaines étapes

Les buts premiers des stratégies s'appliquant aux RCO sont de présenter les priorités d'Environnement Canada en ce qui concerne la conservation des oiseaux migrateurs et de donner un aperçu complet des besoins en matière de conservation des populations aviaires aux praticiens, qui pourront ainsi entreprendre des activités pour promouvoir la conservation des oiseaux au Canada et dans le monde. Les utilisateurs de tous les paliers de gouvernement, les collectivités autochtones, le secteur privé, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et les citoyens pourront bénéficier de cette information. Les stratégies s'appliquant aux RCO peuvent servir à différentes fins, selon les besoins de l'utilisateur, qui pourra privilégier un ou plusieurs éléments des stratégies pour orienter ses projets de conservation.

Les stratégies s'appliquant aux RCO seront mises à jour périodiquement. Les erreurs, les omissions et des sources d'information complémentaires peuvent être indiquées en tout temps à [Environnement Canada](#), qui en tiendra compte dans les versions ultérieures.

Références

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (SIDAIT). [consulté le 23 janvier 2013]. Accès : <http://atris-sidait.aandc-aadnc.gc.ca/atris/Treaties.aspx?id=1&type=1&language=en>
- American Bird Conservancy. 2012. Bird Collisions at Communication Towers. Accès : www.abcbirds.org/abcprograms/policy/collisions/towers.html [consulté le 19 mars 2012].
- Andres, B.A. 2009. Analysis of Shorebird Population Trend Datasets. Document inédit pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis, 2009. The State of the Birds. Washington (DC) : U.S. Department of Interior. 36 p.
- Association canadienne de l'énergie éolienne. 2008. Liste des parcs éoliens. Accès : www.canwea.ca [consulté en juin 2012].
- Atlantic Flyway Technical Section of the Canada Goose Committee. 2008. Management Plan for the North Atlantic Population of Canada Geese. Juillet 2008. 37 p. Accès : http://s3.amazonaws.com/zanran_storage/www.dnr.state.md.us/ContentPages/4876404.pdf
- Benoît, A.R. 2007. Aboriginal harvest of waterfowl in the Maritimes. Série de rapports techniques No. 488. Service canadien de la faune, Environnement Canada, région de l'Atlantique.
- Benoît, H.P., Gagné, J.A., Savenkoff, C., Ouellet, P., Bourassa, M.N. 2012. Rapport sur l'état des océans pour la zone de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL). Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2986. ix + 79 p.
- Berneshawi, S. 1997. Resource Management and the Mi'kmaq Nation. *Can. J. Native Studies* 17(1):115-148.
- Bevanger, K. 1998. Biological and conservation aspects of bird mortality caused by electricity power lines: a review. *Biological Conservation* 86:67-76.
- Bishop, C.A., Brogan, J.M. 2013. Estimates of avian mortality due to vehicle collisions on the Canadian road network. *Écologie et conservation des oiseaux*. En préparation.
- Blackwell, R. 2010. Why PEI's wind plan is dying. *Globe and Mail*. 11 octobre 2010.
- Blancher, P. J. 2013. Estimated number of birds killed by house cats (*Felis catus*) in Canada. *Avian Conservation and Ecology*. En préparation.
- Boates, J.S., Chardine, J., Curley, R., Elliot, R., Gloutney, M., Goulet, J., Hanson, A., Hicklin, P., Melanson, R., Paquet, J., Richard, S. et G. Yetman. 2008. Atlantic Canada Shorebird Conservation Plan. Série de rapports techniques du service canadien de la faune n° 481. Environnement Canada, région de l'Atlantique. 105 p.
- Brown, R.G.B., Lock, A.R. 2003. Les oiseaux et la pollution par les hydrocarbures. Faune et flore du pays. Ministre de l'Environnement, Environnement Canada. Accès : www.hww.ca/fr/enjeux-et-themes/les-oiseaux-et-la-pollution.html [consulté le 4 Juin 2012].
- Calvert, A.M., Bishop, C.A., Elliot, R.D., Krebs, E.A., Kydd, T.M., Machtans, C.S., Robertson, G.J. 2013. A synthesis of human-related avian mortality in Canada. *Avian Conservation and Ecology*. En préparation.
- Calvert, A.M., Walde, S.J., Taylor, P.D. 2009. Non-breeding drivers of population dynamics in seasonal migrants: conservation parallels across taxa. *Avian Conservation and Ecology* 4(2):5. Accès : www.ace-eco.org/vol4/iss2/art5/
- Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire. 2012. Examen de la surveillance aviaire d'Environnement Canada – rapport final. Ottawa (Ont.) : Environnement Canada. xiv + 209 p. + 3 annexes.
- Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : www.ccea.org/fr_carts.html [consulté en octobre 2012].

- Conseil nord-américain de conservation des terres humides. Une vision de la conservation des terres humides pour le Canada. Accès : www.wetlandscanada.org/fpubs.html [consulté en septembre 2012].
- COSEWAC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en Juin 2012].
- Dettmers, R. 2006. A Blueprint for the Design and Delivery of Bird Conservation in the Atlantic Northern Forest. US Fish and Wildlife Service. Version 1.0. Accès : www.acjv.org/documents/BCR14%20Blueprint.pdf [consulté en octobre 2012].
- Donaldson, G.M., Hyslop, C., Morrison, R.I.G., Dickson, H.L., Davidson, I. (éd.) 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 27 p. Accès : www.ec.gc.ca/Publications/4A90A2A1-1260-41CC-B4F2-4E736D6F6E0E/PlanCanadienDeConservationDesOiseauxDeRivagePublicationsSpeciales.pdf
- eBird Canada. Accès : <http://ebird.org/content/canada> [consulté en mai 2010].
- Eeva, T., Lehtikoinen, E. 2000. Recovery of breeding success in wild birds. *Nature* 403:851-852.
- Encyclopedia of Canadian Provinces. 2007. Prince Edward Island. Accès : www.nationsencyclopedia.com/canada/Nunavut-to-Yukon/Prince-Edward-Island.html [consulté en juin 2012].
- Environnement Canada. 2003. Fiche d'information sur les Grands Lacs. Effets sur la santé des poissons et de la faune dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. ISBN 0-662-88922-3. Accès : www.ec.gc.ca/Publications/A793CA48-2A8C-4F38-8B1C-B3AEBEAE2342/EffetsSurLaSanteDesPoissonsEtDeLaFauneDansLesSecteursPreoccupantsDesGrandsLacs.pdf
- Erskine, A.J. 1992. Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces. Nouvelle-Écosse. ISBN 1-55109-010-4.
- Faaborg, J., Holmes, R.T., Anders, A.D., Bildstein, K.L., Dugger, K.M., Gauthreaux, S.A., Heglund, P., Hobson, K.A., Jahn, A.E., Johnson, D.H., Latta, S.C., Levey, D.J., Marra, P.P., Merkord, C.L., Nol, E., Rothstein, S.I., Sherry, T.W., Sillett, T.S., Thompson, F.R., et N. Warnock. 2010. Conserving migratory land birds in the New World: Do we know enough? *Ecological Applications* 20(2):398-418.
- [FAO] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm
- Franceschini, M.D., Custer, C.M., Custer, T.W., Reed, J.M., Romero, L.M. 2008. Corticosterone stress response in tree swallows nesting near polychlorinated biphenyl- and dioxin-contaminated rivers. *Environmental Toxicology and Chemistry* 27:2326-2331.
- Galbraith, P.S., Larouche, P., Gilbert, D., Chassé, J., Petrie, B. 2010. Trends in Sea-Surface and CIL Temperatures in the Gulf of St. Lawrence. Bulletin PMZA n° 9. Gestion des données scientifiques intégrées. Pêches et Océans Canada. Accès : www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/isdm-gdsi/azmp-pmza/publications-fra.html [consulté en Juin 2011].
- Gibson, K.L., Keizer, K., Golding, C. 2002. A trap, neuter, and release program for feral cats on Prince Edward Island. *Can. Veterinary J.* 43(9):695-698.
- Gilbert, D., Sundby, B., Gobeil, C., Mucci, A., Tremblay, G.-H. 2005. A seventy-two-year record of diminishing deep-water oxygen in the St. Lawrence estuary: The northwest Atlantic connection. *Limnology and Oceanography* 50(5):1654-1666.
- Greene, C.H., Pershing, A.J., Cronin, T.M., Ceci, N. 2008. Arctic climate change and its impacts on the ecology of the North Atlantic. *Ecology* 89:S24-S38 (suppl.)
- Hutchinson, J. 2012. Prince Edward Island's ecosystem forest management, certification and agreements, the island way? Présentation au colloque de printemps de la Société des biologistes de la faune de l'Atlantique. Sackville (N.-B.)

- [ICOAN] Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. 2012. État des populations d'oiseaux du Canada, 2012. Ottawa (Ont.), Canada : Environnement Canada. 35 p.
- Île-du-Prince-Édouard. 2012a. Tourism Department. Accès : www.tourismpei.com [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2012b. Streams and Estuaries. Accès : www.gov.pe.ca/environment/index.php3?number=1015823&lang=E [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2008a. Island Wind Energy: Securing our Future: the 10 Point Plan. Accès : www.gov.pe.ca/photos/original/wind_energy.pdf [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2008b. Prince Edward Island and Climate Change: A Strategy for Reducing the Impacts of Global Warming. Accès : www.gov.pe.ca/photos/original/env_globalstr.pdf [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2005. 1990 Wetland Inventory. Version 2.8.6. 13 mai 2005. Accès : www.gov.pe.ca/gis/index.php3?number=1008962&lang=E [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2004. Discussion paper: Forest Policy for Prince Edward Island. Préparé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts. 30 novembre 2004. Accès : www.gov.pe.ca/photos/original/eef_e_forpolicy.pdf [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2003. A Wetland Conservation Policy for Prince Edward Island. Accès : www.gov.pe.ca/photos/original/fae_wetland_con.pdf [consulté en septembre 2012].
- Indicateurs de la Banque mondiale. 2012. Routes; pavées (% de routes totales) au Canada. Accès : www.tradingeconomics.com/canada/roads-paved-percent-of-total-roads-wb-data.html [consulté le 5 Juin 2012].
- Kennedy, J.A., E.A. Krebs et A.F. Camfield. 2012. *Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux*, version d' Juin 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.).
- Kushlan, J.A., Steinkamp, M.J., Parsons, K.C., Capp, J., Cruz, M.A., Coulter, M., Davidson, I., Dickson, L., Edelson, N., Elliot, R., Erwin, R.M., Hatch, S., Kress, S., Milko, R., Miller, S., Mills, K., Paul, R., Phillips, R., Saliva, J.E., Sydeman, B., Trapp, J., Wheeler, J., et K. Wohl. 2002. *Waterbird Conservation for the Americas: The North American Waterbird Conservation Plan, Version 1*. Washington (DC), États-Unis : Waterbird Conservation for the Americas. 78 p.
- Lawler, J.L., Gobeil, J.-F., Baril, A., Lindsay, K., Fenech, A., Comer, N. 2010. Potential Range Shifts of Bird Species in Canadian Bird Conservation Regions Under Climate Change. Service canadien de la faune, rapport technique inédit.
- Lawler, J. J., S. L. Shafer, D. White, P. Kareiva, E. P. Maurer, A. R. Blaustein, and P. J. Bartlein. 2009. *Projected climate-induced faunal change in the western hemisphere*. *Ecology* 90: 588-597.
- Lock, A.R. 2009. Atlantic Region Waterbird Conservation Plan. Service canadien de la faune, région de l'Atlantique, rapport inédit. 72 p.
- Longcore, T., Rich, C., Mineau, P., MacDonald, B., Bert, D.G., Sullivan, L.M., Mutrie, E., Gauthreaux, S.A. Jr, Avery, M.L., Crawford, R.L., Travis, E.R., et D. Drake. 2012. An Estimate of Avian Mortality at Communication Towers in the United States and Canada. *PLoS ONE* 7(4):e34025, doi: 10.1371/journal.pone.0034025.
- MacDonald, W. 2001. Forests and Forestry in Prince Edward Island. Version condensée. Accès : www.upei.ca/iis/art_wm_4 [consulté en septembre 2012].
- Machtans, C. S., C. H. R Wedeles, et E. M Bayne. 2013. *A First Estimate for Canada of the Number of Birds Killed By Colliding with Buildings*. Avian Conservation and Ecology Sous press.
- Manville, A.M. II. 2005. Bird strikes and electrocutions at power lines, communication towers, and wind turbines: state of the art and slate of the science – next steps toward mitigation. *In*: Ralph, C.J., Rich, T.D. Bird

- Conservation Implementation in the Americas: Proceedings 3rd International Partners in Flight Conference 2002. U.S.D.A. Forest Service. GRT-PSW-191, Albany (CA).
- Maritime Electric Company. 2012. Our Island Electricity. Accès : www.maritimeelectric.com/about_us/ab_our_island_electricity.aspx [consulté en novembre 2012].
- McMillan, A.D. 1995. Native Peoples and Cultures of Canada: An Anthropological Overview. Vancouver, Toronto : Douglas & McIntyre. 2^e éd.
- Milko, R., Dickson, L., Elliot, R., Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p. Accès : www.ec.gc.ca/Publications/282C1520-A184-45E4-8B69-3D39E146B765/EnvolesDoiseauxAquatiquesPlanDeConservationDesOiseauxAquatiquesDuCanada.pdf
- Mineau, P. 2010. Avian mortality from pesticides used in agriculture in Canada. Rapport inédit de la Direction des sciences de la faune et du paysage. Environnement Canada, Direction générale des sciences et de la technologie.
- Mineau, P. 2003. Avian Species. In: Plimmer, J.R., Gammon, D.W., Ragsdale, N.R. Encyclopedia of Agrochemicals. John Wiley and Sons Inc.
- Morrison, R.I.G., McCaffery, B.J., Gill, R.E., Skagen, S.K., Jones, S.L., Page, G.W., Gratto-Trevor, C.L., Andres, B.A. 2006. Population estimates of North American shorebirds, 2006. *Wader Study Group Bulletin* 111:67-85.
- National Audubon Society. 2009. Birds and climate change – Ecological disruption in motion. 15 p.
- National Audubon Society. Christmas Bird Count. Accès : www.audubon.org/bird/cbc/index.html [consulté en mai 2010].
- North American Bird Conservation Initiative, US Committee. 2010. *The State of the Birds 2010 Report on Climate Change, United States of America*. US Department of Interior: Washington, DC.
- North American Bird Conservation Initiative, US Committee. 2009. *The State of the Birds, United States of America*, US Department of Interior: Washington, DC. 36 pages.
- Patrimoine canadien. 2012. Atlantic Maritime Ecozone. Accès : <http://canadianbiodiversity.mcgill.ca/english/ecozones/atlanticmaritime/atlanticmaritime.htm> [consulté en octobre 2012].
- Pêches et Océans Canada. 2008. Zone de protection marine : Basin Head. Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/marineareas-zonesmarines/mpa-zpm/atlantic-atlantique/factsheets-feuillets/basinhead-fra.htm [consulté en septembre 2012].
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine [PNAGS], Comité du plan. 2004. Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 2004. *Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques*. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 32 pages. <http://nawmp.ca/pdf/04update-fr.pdf>
- Panjabi, A.O., Dunn, E.H., Blancher, P.J., Hunter, W.C., Altman, B., Bart, J., Beardmore, C.J., Berlanga, H., Butcher, G.S., Davis, S.K., Demarest D. W., Dettmers R., Easton W., Gomez de Silva Garza H., Iñigo-Elias E. E., Pashley D. N., Ralph C. J., Rich T. D., Rosenberg K. V., Rustay C. M., Ruth J. M., Wendt J. S., et T. C. Will. 2005. The Partners in Flight handbook on species assessment. Version 2005. Partners in Flight Technical Series No. 3. Accès : www.rmbo.org/pubs/downloads/Handbook2005.pdf
- Parkes, G.S., Ketch, L.A., O'Reilly, C.T.O. 1997. Storm surge events in the Maritimes. Comptes rendus, Conférence canadienne sur le littoral 1997, tenue du 21 au 24 mai 1997. Guelph (Ont.) : Association canadienne pour la science et le génie du littoral.
- Plan conjoint des habitats de l'Est de l'Île-du-Prince-Édouard [PCHÉ-Î.-P.-É.]. 2008. Five Year Plan for the Implementation of the North American Waterfowl Management Plan in Prince Edward Island. Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

- Registre public des espèces en péril. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. Accès : www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1 [consulté le 4 Juin 2012].
- Rich, T.D., Beardmore, C.J., Berlanga, H., Blancher, P.J., Bradstreet, M.S.W., Butcher, G.S., Demarest, D.W., Dunn, E.H., Hunter, W.C., Iñigo-Elias, E.E., Kennedy J.A., Martell A.M., Panjabi A.O., Pashley D.N., Rosenberg K.V., Rustay C.M., Wendt J.S., et T.C. Will. 2004. Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan. Ithaca (NY) : Cornell Lab of Ornithology.
- Rocky Mountain Bird Observatory. 2005. Partners in Flight Species Assessment database [en ligne]. Accès : www.rmbo.org/pif/pifdb.html
- Salafsky, N., Salzer, D., Stattersfield, A.J., Hilton-Taylor, C., Neugarten, R., Butchart, S.H.M., Collen, B., Cox, N., Master, L.L., O'Connor, S., et D. Wilkie. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4):897-911.
- Saucier, F.J., Roy, F., Senneville, S., Smith, G.S., Lefavre, D., Zakardjian, B., Dumais, J.F. 2009. Modélisation de la circulation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent en réponse aux variations du débit d'eau douce et des vents. *Revue des sciences de l'eau* 22(2):159-176.
- Scheuhammer, A.M., Norris, L. 1996. The ecotoxicology of lead shot and lead fishing weights. *Ecotoxicology* 5:279-295.
- Scheuhammer, A.M., Money, S.L., Kirk, A.D., Donaldson, G. 2003. Les pesées et les turluttés de plomb au Canada : Examen de leur utilisation et de leurs effets toxiques sur les espèces sauvages. Publication hors série n° 108, Service canadien de la faune.
- Shaw, J., Taylor, R.B., Forbes, D.L., Solomon, S., Frobel, D., Parkes, G., O'Reilly, C.T. Le changement climatique et les côtes du Canada. Date de modification : 2003-01-30. Accès : <http://www2.mar.dfo-mpo.gc.ca/science/review/1996/Shaw/shaw%20f.html> [consulté en Juin 2011].
- Simpson, J. 2008. Restoring the Acadian Forest: A Guide to Forest Stewardship for Woodlot Owners in the Maritimes. Kentville (N.-É.) 155 p.
- Statistique Canada. 2011a. Recensement de 2011 : Chiffres de population et des logements. Date de modification : 2012-02-08. Accès : www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120208/dq120208a-fra.htm [consulté en octobre 2012].
- Statistique Canada. 2011b. Recensement de l'agriculture de 2011. Accès : <http://www29.statcan.gc.ca/ceag-web/fra/index-index> [consulté en octobre 2012].
- Statistique Canada. 2011c. Industrie de l'aquaculture – tableaux sommaires. Accès : www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/prim56c-fra.htm [consulté en octobre 2012].
- Statistique Canada. 2010. Fret intérieur et international, tonnage du fret chargé et déchargé du transport par eau, par province et territoire. Date de modification : 2010-03-02. Accès : www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/trad51a-fra.htm [consulté en octobre 2012].
- Statistique Canada. 2006. Recensement de l'agriculture de 2006. Date de modification : 2012-04-13. Accès : www.statcan.gc.ca/ca-ra2006/index-fra.htm [consulté en juin 2012].
- Stewart, R.L.M., Bredin, K.A., Couturier, A.R., Horn, A.G., Lepage, D., Makepeace, S., Taylor, P., Whittam, R.M., Taylor, P.D. (éd.) En préparation. Deuxième atlas des oiseaux nicheurs des provinces maritimes. Publication prévue en 2013 par Études d'Oiseaux Canada et Environnement Canada.
- Therriault, J.C. 1991. Le Golfe du Saint-Laurent: petit océan ou grand estuaire? Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques n° 113. 359 p.
- Vasarhelyi, C., Kirk, D.A. 2007. Scan of Atlantic Canada Provincial Policies, Regulations and Land Use Planning for Resource Industries that May Impact Incidental Take. Rapport inédit préparé par Aquila Applied Ecologists pour le Service canadien de la faune, région de l'Atlantique.

White, L.M., Julien, W.R., Garron, G., Leger, M. 2006. Ambient air concentrations of pesticides used in potato cultivation in Prince Edward Island, Canada. *Pest Manag. Sci.* 62(2):126-136.

Zimmerling, J.R., Pomeroy, A., d'Entremont, M.V., Francis, C.M. 2013. Canadian Estimate of bird mortality due to collisions and direct habitat loss associated with wind turbine developments. *Écologie et conservation des oiseaux*. En préparation.

Annexe 1

La liste de toutes les espèces d'oiseaux (ou de la section de gestion de la population) de la RCO 14 et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

Tableau A1. Liste des espèces dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. (en précisant s'il s'agit d'une espèce nicheuse, migratrice, hivernante ou saisonnière) et de leur statut prioritaire.

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
<i>Eremophila alpestris</i>	Alouette hausse-col	Horned Lark	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14	RCO 14		
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Northern Goshawk	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Pandion haliaetus</i>	Balibuzard pêcheur	Osprey	Oiseaux terrestres	RCO 14			UBM 12	RCO 14
<i>Loxia leucoptera</i>	Bec-croisé bifascié	White-winged Crossbill	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	Red Crossbill	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Zonotrichia leucophrys</i>	Bruant à couronne blanche	White-crowned Sparrow	Oiseaux terrestres		RCO 14			
<i>Zonotrichia albicollis</i>	Bruant à gorge blanche	White-throated Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14			RCO 14
<i>Melospiza melodia</i>	Bruant chanteur	Song Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Melospiza lincolnii</i>	Bruant de Lincoln	Lincoln's Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14			
<i>Ammodramus nelsoni</i>	Bruant de Nelson	Nelson's Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 UBM 12				RCO 14
<i>Melospiza georgiana</i>	Bruant des marais	Swamp Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Passerculus sandwichensis</i>	Bruant des prés	Savannah Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Spizella passerina</i>	Bruant familier	Chipping Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Passerella iliaca</i>	Bruant fauve	Fox Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14			
<i>Spizella arborea</i>	Bruant hudsonien	American Tree	Oiseaux terrestres		RCO 14	RCO 14		

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
		Sparrow						
<i>Poocetes gramineus</i>	Bruant vespéral	Vesper Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Northern Harrier	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14			
<i>Buteo jamaicensis</i>	Buse à queue rousse	Red-tailed Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14	RCO 14		
<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	Rough-legged Hawk	Oiseaux terrestres			RCO 14		
<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Cardinal à poitrine rose	Rose-breasted Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Cardinalis cardinalis</i>	Cardinal rouge	Northern Cardinal	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Agelaius phoeniceus</i>	Carouge à épaulettes	Red-winged Blackbird	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14	RCO 14		
<i>Spinus tristis</i>	Chardonneret jaune	American Goldfinch	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Strix varia</i>	Chouette rayée	Barred Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Archilochus colubris</i>	Colibri à gorge rubis	Ruby-throated Hummingbird	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Corvus brachyrhynchos</i>	Corneille d'Amérique	American Crow	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Coccyzus americanus</i>	Coulicou à bec jaune	Yellow-billed Cuckoo	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	Coulicou à bec noir	Black-billed Cuckoo	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Falco sparverius</i>	Crécerelle d'Amérique	American Kestrel	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14			
<i>Pinicola enucleator</i>	Durbec des sapins	Pine Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Chordeiles minor</i>	Engoulevent d'Amérique	Common Nighthawk	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Accipiter striatus</i>	Épervier brun	Sharp-shinned Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14	RCO 14		RCO 14
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Merlin	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14			
<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut	Gyrfalcon	Oiseaux terrestres			RCO 14		
<i>Falco peregrinus anatum</i>	Faucon pèlerin (anatum)	Peregrine Falcon (anatum)	Oiseaux terrestres		RCO 14		RCO 14	
<i>Cyanocitta cristata</i>	Geai bleu	Blue Jay	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Bonasa umbellus</i>	Gélinotte huppée	Ruffed Grouse	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		RCO 14
<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Goglu des prés	Bobolink	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	Common Raven	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Dryocopus pileatus</i>	Grand Pic	Pileated Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Bubo virginianus</i>	Grand-duc d'Amérique	Great Horned Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Certhia americana</i>	Grimpereau brun	Brown Creeper	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Catharus ustulatus</i>	Grive à dos olive	Swainson's Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Catharus fuscescens</i>	Grive fauve	Veery	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Catharus guttatus</i>	Grive solitaire	Hermit Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Gros-bec errant	Evening Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		RCO 14
<i>Bubo scandiacus</i>	Harfang des neiges	Snowy Owl	Oiseaux terrestres			RCO 14		
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Short-eared Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14	RCO 14		RCO 14
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Long-eared Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Tachycineta bicolor</i>	Hirondelle bicolore	Tree Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Bank Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Barn Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal	Bohemian Waxwing	Oiseaux terrestres			RCO 14		
<i>Bombycilla cedrorum</i>	Jaseur d'Amérique	Cedar Waxwing	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Junco hyemalis</i>	Junco ardoisé	Dark-eyed Junco	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Megaceryle alcyon</i>	Martin-pêcheur d'Amérique	Belted Kingfisher	Oiseaux terrestres	RCO 14			UBM 12	RCO 14
<i>Turdus migratorius</i>	Merle d'Amérique	American Robin	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Poecile hudsonica</i>	Mésange à tête brune	Boreal Chickadee	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		RCO 14
<i>Poecile atricapillus</i>	Mésange à tête noire	Black-capped Chickadee	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Perisoreus</i>	Mésangeai du	Gray Jay	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		RCO 14

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>canadensis</i>	Canada							
<i>Dumetella carolinensis</i>	Moqueur chat	Gray Catbird	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Mimus polyglottos</i>	Moqueur polyglotte	Northern Mockingbird	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Contopus cooperi</i>	Moucherolle à côtés olive	Olive-sided Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Empidonax flaviventris</i>	Moucherolle à ventre jaune	Yellow-bellied Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Empidonax alnorum</i>	Moucherolle des aulnes	Alder Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Sayornis phoebe</i>	Moucherolle phébi	Eastern Phoebe	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Empidonax minimus</i>	Moucherolle tchébec	Least Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Icterus galbula</i>	Oriole de Baltimore	Baltimore Oriole	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Cardellina pusilla</i>	Paruline à calotte noire	Wilson's Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Setophaga americana</i>	Paruline à collier	Northern Parula	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Setophaga palmarum</i>	Paruline à couronne rousse	Palm Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Setophaga coronata</i>	Paruline à croupion jaune	Yellow-rumped Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Dendroica pensylvanica</i>	Paruline à flancs marron	Chestnut-sided Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Setophaga virens</i>	Paruline à gorge noire	Black-throated Green Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Setophaga fusca</i>	Paruline à gorge orangée	Blackburnian Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Oreothlypis ruficapilla</i>	Paruline à joues grises	Nashville Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Setophaga castanea</i>	Paruline à poitrine baie	Bay-breasted Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Setophaga magnolia</i>	Paruline à tête cendrée	Magnolia Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Dendroica caerulescens</i>	Paruline bleue	Black-throated Blue Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Seiurus aurocapilla</i>	Paruline couronnée	Ovenbird	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Parkesia noveboracensis</i>	Paruline des ruisseaux	Northern Waterthrush	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Cardellina canadensis</i>	Paruline du Canada	Canada Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Setophaga ruticilla</i>	Paruline flamboyante	American Redstart	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Setophaga petechia</i>	Paruline jaune	Yellow Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Geothlypis trichas</i>	Paruline masquée	Common Yellowthroat	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Mniotilta varia</i>	Paruline noir et blanc	Black-and-white Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Oreothlypis peregrina</i>	Paruline obscure	Tennessee Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Setophaga striata</i>	Paruline rayée	Blackpoll Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14			
<i>Setophaga tigrina</i>	Paruline tigrée	Cape May Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Geothlypis philadelphia</i>	Paruline triste	Mourning Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Buteo platypterus</i>	Petite Buse	Broad-winged Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 14	RCO 14			
<i>Aegolius acadicus</i>	Petite Nyctale	Northern Saw-whet Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Picoides arcticus</i>	Pic à dos noir	Black-backed Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Picoides villosus</i>	Pic chevelu	Hairy Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Colaptes auratus</i>	Pic flamboyant	Northern Flicker	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Sphyrapicus varius</i>	Pic maculé	Yellow-bellied Sapsucker	Oiseaux terrestres	RCO 14				

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Picoides pubescens</i>	Pic mineur	Downy Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	Northern Shrike	Oiseaux terrestres			RCO 14		
<i>Contopus virens</i>	Pioui de l'Est	Eastern Wood-Pewee	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Anthus rubescens</i>	Pipit d'Amérique	American Pipit	Oiseaux terrestres		RCO 14			
<i>Plectrophenax nivalis</i>	Plectrophane des neiges	Snow Bunting	Oiseaux terrestres			RCO 14		
<i>Calcarius lapponicus</i>	Plectrophane lapon	Lapland Longspur	Oiseaux terrestres		RCO 14	RCO 14		
<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Bald Eagle	Oiseaux terrestres	RCO 14 UBM 12		RCO 14 UBM 12	UBM 12	RCO 14
<i>Quiscalus quiscula</i>	Quiscale bronzé	Common Grackle	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Euphagus carolinus</i>	Quiscale rouilleux	Rusty Blackbird	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Regulus satrapa</i>	Roitelet à couronne dorée	Golden-crowned Kinglet	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Regulus calendula</i>	Roitelet à couronne rubis	Ruby-crowned Kinglet	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Carpodacus purpureus</i>	Roselin pourpré	Purple Finch	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Sitta carolinensis</i>	Sittelle à poitrine blanche	White-breasted Nuthatch	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Sitta canadensis</i>	Sittelle à poitrine rousse	Red-breasted Nuthatch	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé	Common Redpoll	Oiseaux terrestres			RCO 14		
<i>Spinus pinus</i>	Tarin des pins	Pine Siskin	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Zenaida macroura</i>	Tourterelle triste	Mourning Dove	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		
<i>Troglodytes hiemalis</i>	Troglodyte des forêts	Winter Wren	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Tyrannus tyrannus</i>	Tyran tritri	Eastern Kingbird	Oiseaux terrestres	RCO 14				RCO 14
<i>Molothrus ater</i>	Vacher à tête brune	Brown-headed Cowbird	Oiseaux terrestres	RCO 14		RCO 14		RCO 14

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Vireo solitarius</i>	Viréo à tête bleue	Blue-headed Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Vireo olivaceus</i>	Viréo aux yeux rouges	Red-eyed Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Vireo philadelphicus</i>	Viréo de Philadelphie	Philadelphia Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 14				
<i>Limosa haemastica</i>	Barge hudsonienne	Hudsonian Godwit	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			UBM 12
<i>Scolopax minor</i>	Bécasse d'Amérique	American Woodcock	Oiseaux de rivage	RCO 14	RCO 14			RCO 14
<i>Calidris fuscicollis</i>	Bécasseau à croupion blanc	White-rumped Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau à poitrine cendrée	Pectoral Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Calidris bairdii</i>	Bécasseau de Baird	Baird's Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Calidris canutus rufa</i>	Bécasseau maubèche (rufa)	Red Knot (rufa)	Oiseaux de rivage		UBM 12			UBM 12
<i>Calidris minutilla</i>	Bécasseau minuscule	Least Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			UBM 12
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	Sanderling	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			UBM 12
<i>Calidris pusilla</i>	Bécasseau semipalmé	Semipalmated Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			UBM 12
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Dunlin	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			UBM 12
<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet	Purple Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 12	UBM 12		UBM 12
<i>Limnodromus griseus</i>	Bécassin roux	Short-billed Dowitcher	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Gallinago delicata</i>	Bécassine de Wilson	Wilson's Snipe	Oiseaux de rivage	RCO 14	UBM 12			RCO 14
<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé	Spotted Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 14	UBM 12			RCO 14

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Tringa semipalmata</i>	Chevalier semipalmé	Willet	Oiseaux de rivage	UBM 12	RCO 14 UBM 12			UBM 12
<i>Tringa solitaria</i>	Chevalier solitaire	Solitary Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			RCO 14 UBM 12
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Whimbrel	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			RCO 14 UBM 12
<i>Tringa melanoleuca</i>	Grand Chevalier	Greater Yellowlegs	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Bartramia longicauda</i>	Maubèche des champs	Upland Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 14				
<i>Tringa flavipes</i>	Petit Chevalier	Lesser Yellowlegs	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			RCO 14 UBM 12
<i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit	Red-necked Phalarope	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Phalaropus tricolor</i>	Phalarope de Wilson	Wilson's Phalarope	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Black-bellied Plover	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Pluvialis dominica</i>	Pluvier bronzé	American Golden-Plover	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			RCO 14
<i>Charadrius vociferus</i>	Pluvier kildir	Killdeer	Oiseaux de rivage	RCO 14	RCO 14 UBM 12			RCO 14
<i>Charadrius semipalmatus</i>	Pluvier semipalmé	Semipalmated Plover	Oiseaux de rivage	RCO 14	RCO 14 UBM 12			
<i>Charadrius melodus melodus</i>	Pluvier siffleur (melodus)	Piping Plover (melodus)	Oiseaux de rivage	RCO 14 UBM 12	UBM 12			RCO 14 UBM 12
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierre à collier	Ruddy Turnstone	Oiseaux de rivage		RCO 14 UBM 12			
<i>Botaurus lentiginosus</i>	Butor d'Amérique	American Bittern	Oiseaux aquatiques	RCO 14 UBM 12	UBM 12	UBM12		RCO14

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Phalacrocorax auritus</i>	Cormoran à aigrettes	Double-crested Cormorant	Oiseaux aquatiques	RCO 14 UBM 12	UBM 12	UBM 12		
<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	Northern Gannet	Oiseaux aquatiques		UBM 12	UBM 12		
<i>Fulica americana</i>	Foulque d'Amérique	American Coot	Oiseaux aquatiques	RCO14 UBM12	RCO14 UBM12			
<i>Fulmarus glacialis</i>	Fulmar boréal	Northern Fulmar	Oiseaux aquatiques		UBM 12	UBM 12		
<i>Larus delawarensis</i>	Goéland à bec cerclé	Ring-billed Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		
<i>Larus glaucoides</i>	Goéland arctique	Iceland Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Herring Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		
<i>Larus hyperboreus</i>	Goéland bourgmestre	Glaucous Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Lesser Black-backed Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	Great Black-backed Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Great Cormorant	Oiseaux aquatiques	UBM 12	UBM 12	UBM 12		UBM 12
<i>Ardea herodias</i>	Grand Héron	Great Blue Heron	Oiseaux aquatiques	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12			
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Great Egret	Oiseaux aquatiques		RCO 14 UBM 12			
<i>Podilymbus podiceps</i>	Grèbe à bec bigarré	Pied-billed Grebe	Oiseaux aquatiques	RCO 14	UBM 12			RCO 14 UBM 12
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Eared Grebe	Oiseaux aquatiques		RCO 14			
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	Horned Grebe	Oiseaux aquatiques		UBM 12	UBM 12		UBM 12
<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	Red-necked Grebe	Oiseaux aquatiques		RCO 14 UBM 12	UBM 12		

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Cephus grylle</i>	Guillemot à miroir	Black Guillemot	Oiseaux aquatiques	UBM 12	UBM 12	UBM 12		
<i>Uria lomvia</i>	Guillemot de Brünnich	Thick-billed Murre	Oiseaux aquatiques		UBM 12			
<i>Uria aalge</i>	Guillemot marmette	Common Murre	Oiseaux aquatiques		UBM 12			
<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine	Atlantic Puffin	Oiseaux aquatiques		UBM 12			
<i>Porzana carolina</i>	Marouette de Caroline	Sora	Oiseaux aquatiques	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12			RCO 14
<i>Alle alle</i>	Mergule nain	Dovekie	Oiseaux aquatiques		UBM 12			
<i>Leucophaeus atricilla</i>	Mouette atricille	Laughing Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 12			
<i>Chroicocephalus philadelphia</i>	Mouette de Bonaparte	Bonaparte's Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		UBM 12
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	Little Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 12	UBM 12		
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Black-headed Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 12	UBM 12		
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	Black-legged Kittiwake	Oiseaux aquatiques		UBM 12	UBM 12		
<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Océanite cul-blanc	Leach's Storm-Petrel	Oiseaux aquatiques		UBM 12	UBM 12		
<i>Oceanites oceanicus</i>	Océanite de Wilson	Wilson's Storm-Petrel	Oiseaux aquatiques		UBM 12		UBM 12	
<i>Alca torda</i>	Petit Pingouin	Razorbill	Oiseaux aquatiques		UBM 12			
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	Red-throated Loon	Oiseaux aquatiques		UBM 12	UBM 12		UBM 12
<i>Gavia immer</i>	Plongeon huard	Common Loon	Oiseaux aquatiques	RCO 14	UBM 12	UBM 12		RCO 14 UBM 12
<i>Puffinus puffinus</i>	Puffin des Anglais	Manx Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 12		UBM 12	
<i>Puffinus griseus</i>	Puffin fuligineux	Sooty Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 12		UBM 12	
<i>Puffinus gravis</i>	Puffin majeur	Great Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 12		UBM 12	

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Rallus limicola</i>	Râle de Virginie	Virginia Rail	Oiseaux aquatiques	RCO 14	RCO 14 UBM 12			RCO 14
<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique	Arctic Tern	Oiseaux aquatiques	UBM 12	UBM 12			
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	Caspian Tern	Oiseaux aquatiques		UBM 12			
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Common Tern	Oiseaux aquatiques	RCO 14 UBM 12	UBM 12			RCO 14 UBM 12
<i>Histrionicus histrionicus</i>	Arlequin plongeur (de l'Est)	Harlequin Duck (Eastern)	Sauvagine		UBM 12			
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	Brant	Sauvagine		UBM 12			
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	Canada Goose	Sauvagine	RCO 14 UBM 12	RCO 14	RCO 14 UBM 12		
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada (Atlantique Nord)	Canada Goose (North Atlantic)	Sauvagine		RCO 14 UBM 12			RCO 14 UBM 12
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada (reproduction tempérée de l'est du Canada)	Canada Goose (Temperate-breeding in Eastern Canada)	Sauvagine	RCO 14 UBM 12	RCO 14	RCO 14 UBM 12		
<i>Aix sponsa</i>	Canard branchu	Wood Duck	Sauvagine	RCO 14	RCO 14			
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Gadwall	Sauvagine	RCO 14 UBM 12				
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Mallard	Sauvagine	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		RCO 14 UBM 12
<i>Anas americana</i>	Canard d'Amérique	American Wigeon	Sauvagine	RCO 14	RCO 14 UBM 12			
<i>Anas rubripes</i>	Canard noir	American Black Duck	Sauvagine	RCO14 UBM12	RCO14 UBM12	RCO14 UBM 12		RCO14 UBM12
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Northern Pintail	Sauvagine	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12			
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Northern Shoveler	Sauvagine	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12			

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	Common Eider	Sauvagine		UBM 12	UBM 12		
<i>Somateria spectabilis</i>	Eider à tête grise	King Eider	Sauvagine		UBM 12			
<i>Aythya collaris</i>	Fuligule à collier	Ring-necked Duck	Sauvagine	RCO 14	UBM 12			RCO 14
<i>Aythya americana</i>	Fuligule à tête rouge	Redhead	Sauvagine		RCO 14 UBM 12			
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	Greater Scaup	Sauvagine	RCO 14	RCO 14 UBM 12	UBM 12		
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or	Common Goldeneye	Sauvagine		RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		UBM 12
<i>Bucephala islandica</i>	Garrot d'Islande (de l'Est)	Barrow's Goldeneye (Eastern)	Sauvagine		UBM 12	RCO 14 UBM 12		RCO 14 UBM 12
<i>Mergus merganser</i>	Grand Harle	Common Merganser	Sauvagine	RCO 14	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		
<i>Clangula hyemalis</i>	Harelde kakawi	Long-tailed Duck	Sauvagine		UBM 12	UBM 12		UBM 12
<i>Lophodytes cucullatus</i>	Harle couronné	Hooded Merganser	Sauvagine	RCO 14	RCO 14 UBM 12	UBM 12		
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	Red-breasted Merganser	Sauvagine	RCO 14 UBM 12	UBM 12	UBM 12		
<i>Melanitta americana</i>	Macreuse à bec jaune	Black Scoter	Sauvagine		UBM 12	UBM 12		UBM 12
<i>Melanitta perspicillata</i>	Macreuse à front blanc	Surf Scoter	Sauvagine		UBM 12	UBM 12		UBM 12
<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune	White-winged Scoter	Sauvagine		UBM 12	UBM 12		UBM 12
<i>Chen caerulescens</i>	Oie des neiges	Snow Goose	Sauvagine		RCO 14 UBM 12			

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Aythya affinis</i>	Petit Fuligule	Lesser Scaup	Sauvagine		RCO 14 UBM 12	UBM 12		
<i>Bucephala albeola</i>	Petit Garrot	Bufflehead	Sauvagine		RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12		
<i>Anas discors</i>	Sarcelle à ailes bleues	Blue-winged Teal	Sauvagine	RCO 14	RCO 14 UBM 12			
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Green-winged Teal	Sauvagine	RCO 14 UBM 12	RCO 14 UBM 12			RCO 14 UBM 12

Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

Tableau A2. Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 14 et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Il est à noter que si l'une des espèces d'oiseaux prioritaires n'est pas considérée comme étant prioritaire dans l'unité de planification, la case est grisée. Certaines espèces sont prioritaires dans les deux unités de planification.

Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 14– l'Î.-P.-É.											UBM 12 – l'Î.-P.-É.	
		Conifères	Forêt mixte	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines
Nombre total d'espèces prioritaires dans chaque habitat :		14	17	9	12	7	17	4	24	12	10	17	23	16
Balbusard pêcheur	Oiseaux terrestres									Oui		Oui		
Barge hudsonienne	Oiseaux de rivage												Oui	
Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Oiseaux de rivage												Oui	
Bécasseau minuscule	Oiseaux de rivage												Oui	
Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage												Oui	
Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage												Oui	
Bécasseau variable	Oiseaux de rivage												Oui	
Bécasseau violet	Oiseaux de												Oui	

Tableau A2 (suite)

Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 14– l'Î.-P.-É.											UBM 12 – l'Î.-P.-É.	
		Conifères	Forêt mixte	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines
	rivage													
Bécasses d'Amérique	Oiseaux de rivage		Oui		Oui									
Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage						Oui		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Sauvagine						Oui		Oui	Oui		Oui		
Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres				Oui		Oui							
Bruant de Nelson	Oiseaux terrestres						Oui		Oui			Oui		
Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques					Oui			Oui			Oui		
Canard colvert	Sauvagine						Oui		Oui	Oui	Oui		Oui	Oui
Canard noir	Sauvagine						Oui		Oui	Oui			Oui	Oui
Cardinal à poitrine rose	Oiseaux terrestres		Oui	Oui	Oui									
Chevalier grivelé	Oiseaux de rivage						Oui				Oui	Oui		
Chevalier semipalmé	Oiseaux de rivage												Oui	
Chevalier solitaire	Oiseaux de rivage								Oui	Oui			Oui	
Coulicou à bec noir	Oiseaux terrestres		Oui	Oui	Oui									

Tableau A2 (suite)

Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 14- l'Î.-P.-É.										UBM 12 – l'Î.-P.-É.		
		Conifères	Forêt mixte	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines
Courlis corlieu	Oiseaux de rivage						Oui		Oui			Oui	Oui	
Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui			Oui		
Épervier brun	Oiseaux terrestres	Oui	Oui				Oui							
Fuligule à collier	Sauvagine								Oui	Oui				
Garrot à œil d'or	Sauvagine												Oui	Oui
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine								Oui				Oui	Oui
Gélinotte huppée	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Goglu des prés	Oiseaux terrestres					Oui	Oui							
Grand cormoran	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
Grèbe à bec bigarré	Oiseaux aquatiques								Oui	Oui				Oui
Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques													Oui
Grive fauve	Oiseaux terrestres		Oui	Oui	Oui									
Gros-bec errant	Oiseaux terrestres	Oui	Oui											
Harelde kakawi	Sauvagine													Oui
Hibou des marais	Oiseaux				Oui	Oui	Oui		Oui			Oui		

Tableau A2 (suite)

Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 14- l'Î.-P.-É.											UBM 12 – l'Î.-P.-É.	
		Conifères	Forêt mixte	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines
	terrestres													
Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres							Oui			Oui	Oui		
Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres						Oui	Oui	Oui					
Macreuse à front blanc	Sauvagine													Oui
Macreuse brune	Sauvagine													Oui
Macreuse noire	Sauvagine													Oui
Marouette de Caroline	Oiseaux aquatiques						Oui		Oui			Oui		
Martin-pêcheur d'Amérique	Oiseaux terrestres									Oui	Oui	Oui		
Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Oui												
Mésangeai du Canada	Oiseaux terrestres	Oui							Oui					
Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Oui	Oui						Oui		Oui			
Mouette de Bonaparte	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
Paruline à collier	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui					Oui		Oui			
Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Oui	Oui		Oui									
Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	Oui	Oui								Oui			

Tableau A2 (suite)

Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 14– l'Î.-P.-É.											UBM 12 – l'Î.-P.-É.	
		Conifères	Forêt mixte	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines
Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui					Oui					
Paruline flamboyante	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui	Oui									
Paruline obscure	Oiseaux terrestres	Oui												
Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	Oui												
Paruline triste	Oiseaux terrestres		Oui	Oui	Oui									
Petit Chevalier	Oiseaux de rivage								Oui				Oui	
Pioui de l'Est	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques													Oui
Plongeon huard	Oiseaux aquatiques									Oui			Oui	Oui
Pluvier argenté	Oiseaux de rivage												Oui	
Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage					Oui	Oui					Oui		
Pluvier kildir	Oiseaux de rivage						Oui	Oui	Oui			Oui		
Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)	Oiseaux de rivage											Oui	Oui	
Pygargue à tête blanche	Oiseaux										Oui	Oui		

Tableau A2 (suite)

Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 14– l'Î.-P.-É.											UBM 12 – l'Î.-P.-É.	
		Conifères	Forêt mixte	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines
	terrestres													
Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Oui	Oui						Oui		Oui			
Râle de Virginie	Oiseaux aquatiques								Oui			Oui		
Sarcelle d'hiver	Sauvagine								Oui	Oui			Oui	Oui
Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques									Oui		Oui	Oui	Oui
Tyran tritri	Oiseaux terrestres				Oui	Oui	Oui		Oui		Oui			
Vacher à tête brune	Oiseaux terrestres				Oui	Oui	Oui							

Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É.

Tableau A-3 : Liste de toutes les menaces régionales (avec une cote pour chaque sous menace) regroupées par sous-catégories de menaces (les sous-catégories sont numérotées selon Salafsky et coll., 2008) et résumées par catégorie d'habitat dans la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard. La mention « Oui » signifie que cette menace a été associée à une catégorie d'habitat précise de l'unité de planification. Une cote générale est également attribuée à chaque sous-menace pour chaque habitat : F, Faible; M, Moyenne; É, Élevée.

Menaces régionales	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
1.1 Zones urbaines et d'habitations	F	F		F	F	F	F	F	M	M	M	F	F		
Fragmentation ou perte de <i>la catégorie d'habitat au profit de l'aménagement urbain</i>	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui				
Perte de marais salés due au remblayage à des fins de développement récréatif et résidentiel													Oui		
Perte de l'habitat de nidification sur des structures de logements privés (toits en graviers)							Oui								
Mortalité causée par les collisions avec les fenêtres des maisons ou des bâtiments												Oui			
1.2 Zones commerciales et industrielles							M								

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales							Oui								
Perte de l'habitat de nidification sur les toits des bâtiments industriels ou commerciaux (toits recouverts de graviers, vieilles étables en bois et ponts couverts)															
1.3 Zones touristiques et de loisir							F								
Perte des sites de nidification provoquée par le développement de logements de loisir							Oui								
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	F	F	F	F		É			M		F		F		
Fragmentation ou perte des types d'habitats humides au sein d'une <i>catégorie d'habitat</i> en raison de l'aménagement de cet habitat en terres cultivées	Oui	Oui	Oui	Oui					Oui		Oui				
Perte de marais salés en raison de la construction de digues au profit des terres agricoles												Oui			
Perte de pâturages au profit des terres cultivées						Oui									
Destruction des nids en raison de la fenaison précoce						Oui									

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eau intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
2.2 Plantations ligneuses	M	M	M												
Fragmentation ou perte de la <i>catégorie d'habitat</i> en raison de son aménagement pour gérer les forêts conifériennes	Oui	Oui	Oui												
2.3 Élevage de bétail						F			F		F		F		
Destruction des nids provoquée par le broutage du bétail dans l'habitat de nidification						Oui									
Fragmentation ou perte de milieux humides d'eau douce ou des marais salés en raison du changement d'utilisation des terres utilisées comme habitat de broutage du bétail								Oui		Oui		Oui			
2.4 Aquaculture marine et en eau douce														M	
Concurrence en matière de proies ou de fourrage due aux activités commerciales et industrielles (notamment aux sites aquacoles)														Oui	
3.3 Énergie renouvelable	F	F	F		F							F	F		F

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
Fragmentation ou perte de la <i>catégorie d'habitat</i> en raison de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens	Oui	Oui	Oui		Oui								Oui		
Mortalité due à des collisions avec des éoliennes												Oui			oui
4.1 Routes et chemins de fer	M	M	F	F	F				F	F	F	F	F		
Fragmentation ou perte de la <i>catégorie d'habitat</i> en raison de la construction et de l'entretien des routes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui				
Perte de marais salés en raison des remblayages pour la construction ou l'entretien des routes													Oui		
Mortalité découlant de collisions avec des véhicules												Oui			
4.2 Réseaux de services publics	F	F	F	F	F				F	F	F	F	F		
Fragmentation ou perte de la <i>catégorie d'habitat</i> en raison de la construction et de l'entretien de droits de passage pour les lignes électriques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui				

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
Perte de marais salés en raison des remblayages pour la construction et l'entretien de droits de passage pour les lignes électriques													Oui		
Mortalité découlant de collisions avec les fils de service et les tours de transmission												Oui			
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres					F		F	F		F				F	
Abattage accidentel ou erreur de reconnaissance de l'espèce					Oui			Oui		Oui					
Chasse illégale ou braconnage							Oui						Oui		
5.2 Récolte de plantes terrestres								F							
Fragmentation ou perte de tourbières ombrotrophes au sein des <i>milieux humides</i> en raison de l'extraction de tourbe								Oui							
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	M	M	F					F	M	F					
Fragmentation ou perte de forêts due aux activités d'exploitation forestière	Oui	Oui	Oui					Oui	Oui	Oui					
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques												F	F		
Concurrence en matière de proies ou de ressources due aux activités commerciales												oui			

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eau intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
et industrielles de récolte des algues (notamment la récolte de fucus vésiculeux)															
Concurrence en matière de proies ou de ressources due aux activités de pêche commerciale													oui		
Prises liées à la pêche ou noyades découlant d'enchevêtrements dans des engins de pêche													Oui		
6.1 Activités récréatives					F		F	F	F	M		M	F		
Perturbations des sites d'alimentation dues aux activités récréatives menées dans la <i>catégorie d'habitat</i>					Oui		Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui		
Perturbations des sites de repos dues aux activités récréatives menées dans la <i>catégorie d'habitat</i>									Oui	Oui					
Perturbations des sites de reproduction dues aux activités récréatives menées dans la <i>catégorie d'habitat</i>							Oui	Oui		Oui		Oui			
Perte ou dégradation de l'habitat découlant d'une réduction de l'angle de pente dans les carrières abandonnées pour des raisons de sécurité (p. ex., véhicules							Oui								

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eau intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
tout terrain)															
6.3 Travail et autres activités							F				F		F		
Perturbation des sites de nidification provoquée par des activités d'entretien des bâtiments et des ponts							Oui								
Perturbation des sites d'alimentation découlant d'activités opérationnelles des concessions de mytiliculture et d'ostréiculture										Oui		Oui			
7.1 Incendies et extinction des incendies	F	F	F							F					
Extinction des incendies	Oui	Oui	Oui							Oui					
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau									F	F	F				
Perte ou dégradation de l'habitat découlant des modifications de l'hydrologie ou de la stabilisation des régimes hydrologiques dans la <i>catégorie d'habitat</i>									Oui	Oui	Oui				
7.3 Autres modifications de l'écosystème				F		F					F		F		
Perte de terres stériles ou abandonnées revenant à l'état de forêt				Oui											

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales				Oui		Oui									
Reboisement des terres agricoles (c'est-à-dire, perte de zones cultivées et aménagées)				Oui		Oui									
Perte de certaines caractéristiques propres à l'habitat en raison de changements des tendances de sédimentation découlant de l'installation d'enrochement											Oui		Oui		
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes							F				F				
Prédation par les chats domestiques							Oui				Oui				
8.2 Espèces indigènes problématiques		F	F	F		F		F	F	F	M		F	F	
Parasitisme du Vacher à tête brune		Oui	Oui	Oui											
Concurrence avec le Carouge à épaulettes									Oui	Oui					
Concurrence et hybridation avec le Canard colvert						Oui		Oui	Oui				Oui	Oui	
Concurrence et délogement exercés par les mouettes et les goélands								Oui			Oui		Oui		
Prédation accrue découlant d'une augmentation des populations de prédateurs (p. ex., renards et rats laveurs) due aux pratiques d'utilisation des											Oui		Oui		

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
terres															
9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines								F		F					
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux due à la contamination chimique de l'eau et des sédiments issue des eaux d'égout ou des activités urbaines de traitement des eaux usées								Oui		Oui					
9.2 Effluents industriels et militaires					F		F	F	F		M		É	M	
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux due à la contamination des sources de nourriture par les produits chimiques ou les métaux lourds					Oui			Oui	Oui		Oui		Oui	Oui	
Diminution de la disponibilité des proies des oiseaux due à la contamination issue des produits chimiques et des métaux lourds							Oui						Oui	Oui	
Diminution de la quantité de nourriture à disposition des oiseaux en raison des déversements de pétrole											Oui		Oui	Oui	

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
Hypothermie provoquée par le pétrole sur le plumage en raison des déversements de pétrole											Oui		Oui	Oui	
9.3 Effluents agricoles et forestiers	M	M	F	F	F	M		M	M	M	M		F	F	
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux provoquée par la consommation d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui				
Perte de sources de nourriture découlant de l'eutrophisation due aux engrais								Oui			Oui				
9.4 Ordures ménagères et déchets solides								F					F	F	
Mortalité découlant de la consommation de plastique ou de déchets								Oui					Oui	Oui	
9.5 Polluants atmosphériques	F	F	F					F	F	F					

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
Dégradation de l'habitat due à des précipitations acides provoquant la perte de matériaux de nidification	Oui	Oui	Oui						Oui	Oui					
Consommation de poissons contaminés par le mercure dans les lacs ou les étangs							Oui								
11.1 Évolution et altération de l'habitat											F				F
Dégradation de l'habitat découlant des changements météorologiques ou de la température à la surface de la mer ayant une incidence sur la disponibilité de la nourriture											Oui				Oui
Perte de l'habitat découlant des changements climatiques (en particulier, les forêts conifériennes et les habitats d'arbustes et de régénération)											Oui				
11.2 Sécheresses											M				
Perte de forêts et de milieux humides											Oui				
11.3 Températures extrêmes											F				
Diminution du taux de survie découlant des fluctuations climatiques au printemps											Oui				
11.4 Tempêtes et inondations											É				M

Tableau A3 (suite)

	RCO 14 Î.-P.-É.											UBM 12 Î.-P.-É.			
	Conifères	Forêt mixte	Feuillues	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisés	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisés
Menaces régionales															
Diminution du taux de survie des adultes ou des oisillons ou inondation des nids en raison de pluies abondantes												Oui			Oui
Perte de l'habitat découlant de la gravité ou de la fréquence accrue des tempêtes et menant à l'érosion côtière												Oui			

Annexe 2

Méthodologie générale de compilation des six éléments standard

Selon la norme nationale, chaque stratégie doit comporter six éléments. Un manuel exhaustif (Kennedy et coll., 2012) présente les méthodes et la démarche à suivre pour mener à bien chaque élément. Ces six éléments offrent un moyen objectif de cheminer vers la mise en place d'initiatives de conservation multi-espèces qui ciblent les espèces et les enjeux les plus prioritaires. Voici ces six éléments :

- 1) désigner les espèces prioritaires – axer les efforts de conservation sur les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces le plus représentatives de la région
- 2) déterminer les espèces prioritaires à chaque catégorie d'habitats – un outil pour désigner les habitats d'intérêt pour la conservation et un moyen d'organiser et de présenter l'information
- 3) fixer des objectifs de population pour les espèces prioritaires – une évaluation de la situation démographique actuelle par rapport à la situation souhaitée, et un moyen de mesurer le succès des mesures de conservation
- 4) évaluer et classer les menaces – déterminer l'importance relative des problèmes touchant les populations d'espèces prioritaires, dans l'aire de planification et hors du Canada (c.-à-d. tout au long de leur cycle de vie)
- 5) fixer les objectifs de conservation – définir les objectifs de conservation généraux en réponse aux menaces recensées et aux besoins en matière d'information; également un moyen de mesurer les réalisations
- 6) proposer des mesures – formuler des stratégies à suivre pour amorcer des mesures de conservation sur le terrain qui aideront à atteindre les objectifs de conservation.

Les quatre premiers éléments s'appliquent aux différentes espèces prioritaires; ensemble, ils donnent une évaluation de la situation des espèces prioritaires et des menaces qui leur affectent. Les deux derniers éléments intègrent l'information recueillie au sujet de toutes les espèces pour présenter une vision de la mise en œuvre des mesures de conservation, tant au Canada que dans les pays fréquentés par les espèces prioritaires en cours de migration et hors de la saison de reproduction.

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région. Cette approche (par espèce prioritaire) permet d'axer les efforts de gestion et de concentrer les ressources limitées dont nous disposons sur les espèces dont la conservation, l'intérêt écologique ou les besoins en matière de gestion sont jugés importants. Les processus d'évaluation des espèces sont dérivés de protocoles d'évaluation standard mis au point par les quatre grandes initiatives de conservation des oiseaux.

Le processus d'évaluation des espèces applique des ensembles de règles quantitatives à des données biologiques au regard de facteurs comme :

- la taille de la population;
- la répartition des populations nicheuses et non nicheuses;
- les tendances démographiques;
- les menaces pour les populations nicheuses et non nicheuses;
- la densité et l'abondance régionales.

L'évaluation est appliquée aux différentes espèces aviaires et classe chaque espèce en fonction de sa vulnérabilité biologique et de l'état de ses populations. Les évaluations peuvent servir à assigner des besoins de conservation à l'échelle de la sous-région (p. ex., section provinciale d'une RCO), de la région (RCO) ou du continent.

Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, on a considéré qu'une espèce était « régulièrement observée » au sein de la RCO et obtenait le statut prioritaire si elle avait fait l'objet de 10 observations ou plus au cours des dix dernières années et avait été signalée chaque année ou presque chaque année. La liste d'espèces prioritaires exclut les espèces nomades ou occasionnelles. Les observations ont été fournies par Partenaires d'envol (Rocky Mountain Bird Observatory, 2005) et les données préliminaires proviennent de l'Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Stewart et coll., en préparation.), de la base de données des relevés des oiseaux de rivage du Canada atlantique (Service canadien de la faune, région de l'Atlantique), de la base de données des oiseaux de mer coloniaux de l'Atlantique (Service canadien de la faune, région de l'Atlantique), de [eBird Canada](#) (eBird Canada, 2012), de la base de données Atlantic Coastal Blocks (Service canadien de la faune, région de l'Atlantique), et des données du [Recensement des oiseaux de Noël](#). Les espèces inscrites à l'échelle fédérale ou provinciale ont également été prises en considération, même si elles avaient été observées moins de dix fois.

Certains aspects de la méthodologie étaient différents pour la région de l'Atlantique que pour d'autres régions. Les espèces prioritaires n'ont pas été déterminées à partir de protocoles d'évaluation standard élaborés par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux en raison de problèmes d'échelle qui n'ont pas été traités par toutes les initiatives de conservation. La liste d'espèces prioritaires de la sous-région de conservation comprend les priorités établies à une ou aux trois échelles géographiques : le continent, la région et la sous-région de conservation.

Les espèces prioritaires continentales de sauvagine ont été évaluées en déterminant l'interaction entre l'importance pour la récolte et les tendances de population. La dernière version du PNAGS ajoute à son évaluation continentale un classement par ordre de priorité à l'échelle régionale (PNAGS Comité du plan, 2004) et les régions de conservation de la sauvagine du PNAGS sont semblables aux régions de conservation des oiseaux de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Dans chaque région de conservation de la sauvagine, les espèces ont été classées par ordre de priorité en fonction de leur niveau de priorité continentale et de l'importance relative de l'espèce pour la région, qui est déterminée au moyen d'évaluations du pourcentage et de la densité relative des populations et des

menaces affectant les habitats dans la région de conservation de la sauvagine. Afin de transformer ces stratégies en efforts de conservation sur le terrain, de nombreux États et provinces ont élaboré leurs propres plans de mise en œuvre du PNAGS.

L'exercice effectué dans la présente stratégie ayant pour but la détermination du statut prioritaire des espèces de sauvagine, a été fortement basé sur le Plan quinquennal conjoint des habitats de l'Est pour la mise en œuvre du PNAGS sur l'Île-du-Prince-Édouard (PCHE Î.-P.-É., 2008). Les « espèces clés » de sauvagine dans le PCHE de l'Î.-P.-É. ont été choisies pour chaque unité de planification. De plus, certaines espèces qui n'apparaissaient pas dans le plan ont été incluses dans la présente stratégie puisque leur niveau de besoins de conservation et de surveillance d'après le PNAGS était « élevé » ou « très élevé ». Le Garrot à œil d'or est l'exception. Cette espèce a seulement un niveau « modérément élevé » d'après le PNAGS, mais elle a été incluse puisque elle est une espèce prioritaire dans les autres UBM des maritimes.

Plutôt que d'utiliser les résultats d'évaluation et les méthodes du plan de conservation des oiseaux aquatiques d'Amérique du Nord (Kushlan et coll., 2002), Lock (2009) a eu recours à certains aspects de la méthode de Partenaires d'envol (Panjabi et coll., 2005) pour créer son propre système d'évaluation. Toutefois, il n'a pas attribué à ses résultats totaux de point limite au-dessus duquel les espèces devraient être considérées comme des espèces prioritaires. Par conséquent, nous avons utilisé l'information recueillie par Lock dans son plan et ses dossiers de travail, ainsi que celle recueillie par Kushlan et coll. (2002) afin de dresser une liste des espèces prioritaires pour la région de l'Atlantique en nous fondant sur l'approche de Partenaires d'envol en matière d'évaluation des espèces régionales (Panjabi et coll., 2005).

Comme les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage ne font pas l'objet d'un protocole d'évaluation établi à l'échelle régionale. Nous avons tenté de tirer profit des efforts de planification de la conservation précédents, en utilisant les résultats du Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (Donaldson et coll., 2000) et du Plan de conservation des oiseaux de rivage de l'Atlantique (Boates et coll., 2008), et en mettant à jour les renseignements sur les tendances à l'aide de Morrison et coll. (2006) et d'Andres (2009) et des données des relevés des oiseaux de rivage du Canada atlantique.

En ce qui concerne les oiseaux terrestres, Partenaires d'envol a joué un rôle de premier plan dans la préparation de la méthode standard d'évaluation des espèces d'oiseaux terrestres en Amérique du Nord. Afin de déterminer les espèces auxquelles consacrer une attention de conservation particulière, toutes les espèces d'oiseaux terrestres ont été évaluées à l'aide de l'adaptation sous-régionale des lignes directrices d'évaluation régionales de Partenaires d'envol (Blancher, communication personnelle, d'après Panjabi et coll., 2005).

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

Le fait de déterminer les besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire au cours et hors de la saison de reproduction permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitats font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitats pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Dans la majorité des cas, toutes les associations d'habitats recensées dans les études scientifiques sont énumérées, pour chaque espèce. Les associations d'habitats ne précisent pas l'utilisation relative, les cotes ou classements d'adéquation, ni s'il y a choix ou évitement par les espèces; l'ajout de ces éléments pourrait s'avérer utile.

Pour établir un lien avec les autres régimes nationaux et internationaux de classification du territoire et englober tout l'éventail des types d'habitats au Canada, les catégories d'habitats pour toutes les espèces prioritaires sont basées, à l'échelle la plus grande, sur l'approche hiérarchique du Système de classification de l'occupation des sols (SCOS), système international élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2000). On a apporté certaines modifications à la liste du Système de classification de l'occupation des sols pour tenir compte des types d'habitats importants pour les oiseaux, mais non inclus dans la classification (p. ex., habitats marins). Souvent, des espèces sont classées dans plus d'une de ces grandes catégories d'habitats. Pour préserver le lien avec les données spatiales régionales (p. ex., les inventaires forestiers provinciaux) ou pour regrouper les espèces dans des catégories d'habitats pertinentes à l'échelle régionale, certaines stratégies distinguent des catégories d'habitats plus précises. On a alors, dans la mesure du possible, saisi les attributs de ces habitats à plus petite échelle et le contexte du paysage environnant, pour mieux orienter l'élaboration d'objectifs précis et de mesures de conservation particulières.

Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires

Un des éléments essentiels à une planification efficace de la conservation consiste à définir des objectifs clairs pouvant être mesurés et évalués. Les stratégies de conservation des oiseaux établissent des objectifs fondés sur les principes de conservation des initiatives nationales et continentales de conservation des oiseaux, dont l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), qui visent à préserver la répartition, la diversité et l'abondance des oiseaux sur tout leur habitat historique. Les jalons de référence ayant servi à fixer les objectifs de population utilisés dans cet exercice de planification (c'est-à-dire les populations qui existaient vers la fin des années 1960 et dans les années 1970, et dans les années 1990 pour la sauvagine de l'est) reflètent les niveaux démographiques enregistrés avant que ne se produisent les déclinés généralisés. La plupart des quatre initiatives de conservation des oiseaux découlant de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord ont adopté les mêmes références à l'échelle continentale et nationale (pour la sauvagine, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres; les stratégies nationales et continentales de conservation des oiseaux aquatiques n'ont pas encore fixé d'objectifs démographiques). Certaines régions participant aux efforts de planification actuels ont ajusté leurs références en réponse à l'amorce d'une

surveillance systématique. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques. Le progrès effectué vers l'atteinte des objectifs de population sera régulièrement évalué dans le cadre d'une approche de gestion adaptative.

Les objectifs de population pour tous les groupes d'oiseaux reposent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances démographiques des différentes espèces. Si la tendance démographique d'une espèce est inconnue, on fixe habituellement comme objectif d'« évaluer et maintenir » la population, en établissant un objectif de surveillance. Les espèces de sauvagine récoltées et de nombreuses espèces « d'intendance » qui sont déjà aux niveaux démographiques souhaités se voient alors attribuer un objectif de « maintien ». Pour toute espèce visée par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou par une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux doivent respecter les objectifs de population fixés dans les programmes de rétablissement et les stratégies de gestion établis. En l'absence de documents de rétablissement, on fixe les objectifs en appliquant la méthode déjà utilisée pour les autres espèces du même groupe d'oiseaux. Une fois établis, les objectifs de rétablissement viennent remplacer les objectifs provisoires.

Les objectifs de population pour les groupes d'oiseaux sont basés sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances démographiques des différentes espèces. En ce qui concerne l'Île-du-Prince-Édouard, les objectifs de population pour la sauvagine ont été établis à partir du plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard (2004) et des objectifs du Plan de gestion de la voie migratoire de l'Atlantique dans le cas de la population de Bernaches du Canada de l'Atlantique Nord (Section technique de la voie migratoire de l'Atlantique du comité de la Bernache du Canada, 2008). Pour chaque espèce prioritaire, la cote de tendance démographique pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É. a été calculée à l'aide de données préliminaires tirées des quatre premières années du deuxième Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Stewart et coll., en préparation) en suivant les protocoles de Partenaires d'envol (Panjabi et coll., 2005), car les données du Relevé des oiseaux nicheurs n'étaient pas suffisantes pour calculer les tendances.

Les espèces prioritaires connaissant un déclin de population (cote démographique 4) ont reçu un objectif visant à « augmenter de 50 % » leur population, tandis que les espèces présentant un fort déclin (cote démographique 5) ont un objectif visant à l'« augmenter de 100 % ». Les espèces présentant une cote démographique 3 (tendance incertaine ou inconnue) ont reçu des objectifs visant à les « évaluer et maintenir ». Enfin, les espèces dont les populations sont stables ou à la hausse (cotes démographiques 1 ou 2) ont reçu un objectif visant à les « maintenir au niveau actuel ».

Pour attribuer les cotes démographiques (qui sont principalement attribuées aux oiseaux terrestres pour lesquels des données du Relevé des oiseaux nicheurs existent), nous avons eu recours à une nouvelle méthode trinationale (document de mai 2010 intitulé *Sauvegardons nos oiseaux en commun*). Nous avons également ajusté la période de 30 ans afin de couvrir toute la période des données du Relevé des oiseaux nicheurs, qui est de 42 ans (de 1966 à 2008).

En ce qui concerne les oiseaux terrestres, nous avons mis les données de l'évaluation des espèces de 2004 à jour (Rocky Mountain Bird Observatory, 2005) et avons apporté, dans la mesure du possible, des données plus récentes. Nous avons utilisé de nouvelles données relatives à la répartition et aux cotes des tendances démographiques disponibles dans la base de données de Partenaires d'envol (Panjabi et coll., 2005), ainsi que de nouvelles tendances de cotes démographiques issues des analyses des tendances du Relevé des oiseaux nicheurs (jusqu'en 2008). Nous nous sommes grandement appuyés sur une comparaison préliminaire des différences de probabilité de détection entre le premier et le deuxième Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Erskine, 1992 et Stewart et coll., en préparation.). Cette comparaison n'est que préliminaire car la dernière année du deuxième Atlas ne s'est pas encore achevée. Cette analyse ne fournit pas une tendance, mais présente les données les plus proches d'une comparaison systématique permettant de comparer de manière similaire tous les oiseaux ayant des résultats issus de cette méthode. Nous avons utilisé l'analyse des données de l'Atlas pour les oiseaux terrestres, mais également pour d'autres oiseaux lorsque cela s'est avéré nécessaire et lorsque des résultats étaient disponibles.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Chez les oiseaux, les tendances démographiques sont déterminées par des facteurs qui influencent la reproduction ou la survie aux divers stades de leur cycle annuel. Les menaces à la survie comprennent, par exemple, une disponibilité moindre de la nourriture aux aires de repos migratoires ou l'exposition à des composés toxiques. Les menaces susceptibles de diminuer le succès de la reproduction incluent, par exemple, un taux élevé de prédation des nids ou des habitats de reproduction de moins bonne qualité ou en moins grande quantité.

L'exercice d'évaluation des menaces comprenait trois étapes principales :

1. analyse documentaire visant à détailler les menaces antérieures, actuelles et futures pour chaque espèce prioritaire et classification des menaces au moyen d'un système de classification normalisé (Salafsky et coll., 2008);
2. classement de l'ampleur des menaces pour les espèces prioritaires au moyen d'un protocole normalisé (Kennedy et coll., 2012);
3. préparation d'un ensemble de profils de menaces pour la sous-région de la région de conservation des oiseaux pour les grandes catégories d'habitats.

Chaque menace a été catégorisée au moyen du système de classification normalisé de l'Union internationale pour la conservation de la nature et du Partenariat pour les mesures de conservation (Salafsky et coll., 2008 et se reporter à l'annexe 3 : Catégories de menaces de l'Union internationale pour la conservation de la nature) avec ajout de catégories pour tenir compte des espèces pour lesquelles l'information est manquante. L'évaluation des menaces inclut uniquement les menaces découlant de l'activité humaine, parce que les menaces de ce type peuvent être atténuées. Les processus naturels qui empêchent les populations de dépasser un niveau donné ont été pris en compte puis consignés, mais aucune mesure n'a été établie outre la recherche et la surveillance. Pour catégoriser les menaces, on en a évalué la portée (proportion de la distribution de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et la gravité (impact

relatif de la menace sur la viabilité des populations de l'espèce).

Les cotes relatives à la portée et à la gravité ont été combinées pour établir l'ampleur de la menace : faible, moyenne, élevée ou très élevée. Ces degrés d'ampleur ont ensuite été regroupés par catégories et sous-catégories de menaces parmi les types d'habitats (voir les détails de ce processus dans Kennedy et coll., 2012). Le regroupement des menaces nous permet de comparer l'ampleur relative des menaces, pour chaque catégorie de menaces et type d'habitats. Non seulement ces cotes et ces classements de menaces nous aident à évaluer quelles menaces semblent le plus contribuer aux déclin démographiques d'espèces données, mais ils nous permettent de nous concentrer sur celles qui peuvent avoir un impact maximal sur des séries d'espèces ou de grandes catégories d'habitats.

Pour la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces afin de rendre compte des espèces faisant l'objet de renseignements inappropriés issus de la surveillance et des recherches (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »). Toutefois, aucun classement n'a été effectué pour cette catégorie de menace.

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Dans l'ensemble, ces objectifs représentent les conditions souhaitées qui, dans la sous-région, contribueront collectivement à l'atteinte des objectifs démographiques. Ces objectifs peuvent également faire état des mesures de recherche ou de surveillance qu'il faut prendre pour mieux comprendre les déclin des espèces et comment intervenir de façon optimale.

À l'heure actuelle, la majorité des objectifs de conservation peuvent être mesurés à l'aide de catégories qualitatives (diminution, maintien, augmentation) qui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la conservation, mais ils ne sont pas reliés quantitativement aux objectifs de population. La mise en œuvre concrète qui comprend un processus actif de gestion adaptative est un principe sous-jacent de cet effort de conservation et permettra d'évaluer ultérieurement si l'atteinte des objectifs de conservation a contribué ou non à l'atteinte des objectifs de population.

Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation portent sur plusieurs espèces ou répondent à plus d'une menace. S'il y a lieu, ils sont axés sur les besoins particuliers d'une seule espèce.

En général, les objectifs de conservation appartiennent à l'une des deux grandes catégories suivantes :

- objectifs liés aux habitats dans la sous-région de la région de conservation des oiseaux (quantité, qualité et configuration des habitats prioritaires)
- objectifs non liés aux habitats dans la sous-région de la région de conservation des oiseaux (réduction de la mortalité causée par la prédation, activités de sensibilisation et d'éducation visant à réduire les perturbations humaines, etc.)

Idéalement, les objectifs liés aux habitats devraient refléter le type, la quantité et l'emplacement des habitats nécessaires pour soutenir les niveaux de population d'espèces prioritaires indiqués dans les objectifs de population. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas, à l'échelle des régions de conservation des oiseaux, des données et des outils requis pour établir ces objectifs quantitatifs précis. Nos objectifs basés sur les menaces donnent l'orientation des changements qu'il faut opérer pour cheminer vers les objectifs de population en utilisant la meilleure information disponible et la connaissance des stratégies de gestion de l'écosystème, à l'intérieur des grands types d'habitats.

Pour la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., des objectifs de conservation ont été mis au point pour toutes les menaces, indépendamment de leur ampleur. Les espèces en péril ont reçu des objectifs de conservation les définissant comme des espèces en péril et orientant le lecteur vers les documents existants relatifs à leur rétablissement. Cependant, étant donné que plusieurs des documents relatifs au rétablissement ne sont pas encore disponibles, on a traité les espèces en péril comme toutes les autres espèces d'oiseaux prioritaires, et des objectifs de conservation ont été mis au point pour faire face aux menaces identifiées. La même méthodologie a été utilisée pour les espèces de sauvagine visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est pour la mise en œuvre du PNAGS.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures de conservation recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation. Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Ces mesures ont été classées selon le système de classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership (IUCN-CMP) (Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des besoins en matière de recherche et de surveillance. Des recommandations plus précises peuvent être incluses si l'on dispose, pour une sous-région, de pratiques de gestion bénéfiques, de plans d'écosystème ou de plusieurs documents de rétablissement. Toutefois, les mesures doivent être suffisamment détaillées pour donner un cap initial à la mise en œuvre.

Les objectifs liés à la recherche, à la surveillance et aux problématiques généralisées ne sont pas nécessairement assortis de mesures. Souvent, ces problèmes sont à ce point hétéroclites qu'il vaut mieux établir ces mesures en consultation avec les partenaires et les experts en la matière. Les équipes de mise en œuvre seront plus en mesure de régler ces questions complexes, en s'appuyant sur les avis des différents intervenants.

Les mesures recommandées renverront à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayeront ces mesures), mais comme ces stratégies visent plusieurs espèces, les mesures seront habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce. Pour connaître les recommandations plus détaillées concernant les espèces en péril, prière de consulter les documents de rétablissement.

Annexe 3

Catégories de menaces de l'Union internationale pour la conservation de la nature

Tableau A4. Classification des menaces pour la biodiversité de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership

Il est à noter que toutes les catégories de menaces ne concernent pas les oiseaux ou ne se produisent dans chaque RCO ou unité biogéographique marine.

Catégorie/ Sous-catégorie de menace	Définition
1. Développement résidentiel et commercial	Établissements humains ou autres types d'utilisation des terres autres que de nature agricole ayant une grande superficie au sol
1.1 Zones urbaines et d'habitations	Villes, villages et agglomérations, y compris aménagements autres que pour le logement qui s'intègrent habituellement aux habitations
1.2 Zones commerciales et industrielles	Usines et autres centres commerciaux
1.3 Zones touristiques et de loisir	Sites touristiques et récréatifs ayant une grande superficie au sol
2 Agriculture et aquaculture	Menaces résultant de l'agriculture et de l'élevage, consécutives à l'expansion et à l'intensification agricoles, y compris la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Cultures pour l'alimentation, le fourrage, les fibres, les carburants ou autres usages
2.2 Plantations ligneuses	Peuplements d'arbres plantés pour le bois ou la fibre en dehors des forêts naturelles, souvent composés d'espèces non indigènes
2.3 Élevage de bétail	Animaux terrestres domestiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs (exploitation agricole); également, animaux domestiques ou semi-domestiques laissés en liberté là où ils trouvent un habitat naturel (élevage à grande échelle)
2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Animaux aquatiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs; poissons d'écloserie libérés dans la nature
3. Production d'énergie et exploitation minière	Menaces résultant de la production de ressources non biologiques
3.1 Forage de pétrole et de gaz	Prospection, développement et production de pétrole et d'autres hydrocarbures liquides
3.2 Exploitation minière et de carrières	Prospection et développement en vue de l'exploitation de ressources minérales et pierreuses
3.3 Énergie renouvelable	Prospection et développement en vue de l'exploitation d'énergie renouvelable
4 Couloirs de transport et de services	Menaces consécutives aux longs couloirs de transport étroits et aux véhicules qui y circulent, y compris la mortalité d'animaux sauvages qui y est associée
4.1 Routes et chemins de fer	Transport de surface sur les routes et les voies dévouées
4.2 Réseau de services publics	Transport d'énergie et de ressources
4.3 Couloirs de navigation	Transport sur et dans les cours d'eau intérieurs et en mer
4.4 Trajectoires de vol	Transport par air et dans l'espace
5. Utilisation des ressources biologiques	Menaces résultant de l'utilisation non rationnelle de ressources biologiques « sauvages », y compris les conséquences de récoltes

Tableau A4 (suite)

Catégorie/ Sous-catégorie de menace	Définition
	délibérées et accidentelles; persécution ou élimination de certaines espèces
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres	Mortalité ou capture d'animaux sauvages terrestres, ou de produits animaux, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
5.2 Récolte de plantes terrestres	Cueilletes de plantes, de champignons ou de produits non ligneux/non animaux pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Récolte d'arbres et d'autres végétaux ligneux pour l'exploitation du bois ou des fibres ou pour la production de carburant
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Récolte d'animaux ou de plantes sauvages aquatiques, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
<i>6 Intrusions et perturbations humaines</i>	Menaces découlant des activités humaines qui changent, détruisent et perturbent les habitats et les espèces associées à des usages non excessifs de ressources biologiques
6.1 Activités récréatives	Personnes qui séjournent dans la nature ou qui s'y promènent en véhicule en dehors des corridors de transport établis, généralement à des fins récréatives
6.2 Guerre, agitation politique et exercices militaires	Interventions de forces militaires ou paramilitaires qui ne couvrent pas de façon permanente une superficie
6.3 Travail et autres activités	Personnes qui séjournent ou se déplacent dans la nature pour d'autres raisons que les loisirs ou les activités militaires
<i>7. Modifications du système naturel</i>	Menaces résultant d'interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels ou semi-naturels, souvent en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains
7.1 Incendies et extinction d'incendies	Lutte contre les incendies, ou augmentation de la fréquence ou de l'intensité des incendies supérieure à la gamme naturelle de variation
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau	Modification délibérée, ou secondaire à d'autres activités, de la circulation de l'eau par rapport à la gamme de variation naturelle
7.3 Autres modifications de l'écosystème	Autres interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains.
<i>8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques</i>	Menaces attribuables à des végétaux, des animaux, des agents pathogènes, des microbes ou du matériel génétique, indigènes et non indigènes, qui ont ou pourraient avoir une incidence néfaste sur la biodiversité après leur importation, leur introduction et leur multiplication.
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles qu'on ne trouve habituellement pas dans l'écosystème concerné et qui ont été directement ou indirectement introduits dans l'écosystème, et s'y sont propagés, en conséquence des activités humaines
8.2 Espèces indigènes problématiques	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles que l'on trouve habituellement dans l'écosystème concerné, mais qui

Tableau A4 (suite)

Catégorie/ Sous-catégorie de menace	Définition
	ont atteint un nombre « en rupture d'équilibre » ou qui sont « diffusés » directement ou indirectement en conséquence des activités humaines
8.3 Matériel génétique introduit	gènes ou organismes transportés ou transformés par l'être humain
9. Pollution	Menaces dues à l'apport de matières ou d'énergies exotiques ou en excès, à partir de sources ponctuelles et non ponctuelles
9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines	Eaux usées, eaux de ruissellement de sources non ponctuelles provenant des habitations et des zones urbaines, et qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments
9.2 Effluents industriels et militaires	Polluants aquatiques de sources industrielles et militaires, y compris l'industrie des mines, la production d'énergie, et les industries d'extraction d'autres ressources qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments
9.3 Effluents agricoles et forestiers	Polluants aquatiques d'origine agricole et sylvicole et en provenance des systèmes d'aquaculture, qui comprennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments, y compris les effets de ces polluants sur l'emplacement où on les a appliqués
9.4 Ordures ménagères et déchets solides	Rebuts et autres matières solides, y compris celles qui entravent les animaux sauvages
9.5 Polluants atmosphériques	Polluants atmosphériques de sources ponctuelles et non ponctuelles
9.6 Excès d'énergie	Chaleur, son ou lumière qui perturbent la faune ou les écosystèmes
10 Événements géologiques	Menaces résultant de phénomènes géologiques catastrophiques
10.1 Volcans	Manifestations volcaniques
10.2 Tremblements de terre/tsunamis	Tremblements de terre et phénomènes associés
10.3 Avalanches/glissements de terrain	Avalanches ou glissements de terrain
11 Changements climatiques et temps violent	Changements climatiques à long terme susceptibles d'être liés au réchauffement de la planète et autres phénomènes météorologiques ou climatiques violents dont l'ampleur dépasse la gamme de variation naturelle, au point d'entraîner la disparition d'une espèce ou d'un habitat vulnérable
11.1 Évolution et altération de l'habitat	Grands changements dans la composition et l'emplacement de l'habitat
11.2 Sécheresses	Périodes pendant lesquelles les précipitations de pluie diminuent en deçà de la gamme naturelle de variation
11.3 Températures extrêmes	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières
11.4 Tempêtes et inondations	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières
12 Autres menaces directes*	Autres menaces
12.1 Manque d'information	Manque de menace clairement documentée

*Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la RCO pour rendre compte des espèces préoccupantes pour lesquelles les menaces ne sont pas clairement documentées ou sont inconnues.

Catégories des mesures de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature

Tableau A5. Classification des mesures de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership.

Il est à noter que toutes les catégories de mesures ne concernent pas ou ne sont pas recommandées dans chaque RCO ou unité biogéographique marine. La mesure visant à encourager l'industrie à appliquer volontairement les pratiques exemplaires de gestion a été classée dans la catégorie 5.3 « *Normes et codes du secteur privé* ».

Catégorie/ Sous catégorie de mesure	Définition
1 Protection de l'eau et des terres	Mesures pour établir des parcs et d'autres aires protégées légalement ou accroître leur superficie, ainsi que pour protéger les droits sur les ressources
1.1 Protection de sites ou de zones	Créer des parcs publics ou privés, des réserves ou d'autres aires protégées légalement, ou accroître leur superficie, qui équivalent grossièrement aux catégories I à VI de l'Union internationale pour la conservation de la nature
1.2 Protection des ressources et des habitats	Adopter des mesures de protection ou des servitudes pour certains aspects de la ressource sur des terres publiques ou privées qui ne font pas partie des catégories I à VI de l'Union internationale pour la conservation de la nature
2 Gestion de l'eau et des terres	Mesures visant à conserver ou à restaurer des sites et des habitats, ainsi que leur environnement élargi
2.1 Gestion de sites ou de zones	Assurer la gestion aux fins de conservation des aires protégées et des autres terres sur lesquelles se trouvent des ressources
2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Éradiquer les plantes, les animaux et les pathogènes envahissants ou problématiques, réduire leur présence ou prévenir leur introduction
2.3 Restauration des habitats par des processus naturels	Améliorer les habitats dégradés et restaurer les habitats et les fonctions écosystémiques perdus; lutter contre la pollution
3 Gestion des espèces	Mesures visant à gérer ou à restaurer des espèces préoccupantes
3.1 Gestion des espèces	Assurer la gestion de populations végétales et animales préoccupantes
3.2 Rétablissement des espèces	Gérer, améliorer ou restaurer des populations végétales et animales préoccupantes, mettre en place de programmes de vaccination
3.3 Réintroduction d'espèces	Réintroduire des espèces aux endroits où elles étaient autrefois présentes, ou procéder à des introductions mineures
3.4 conservation <i>ex situ</i>	Protéger la biodiversité des espèces en dehors leurs habitats naturels
4 Éducation et sensibilisation	Mesures visant à améliorer la compréhension et les compétences, ainsi qu'à influencer les comportements
4.1 Éducation systématique	Améliorer les connaissances et les compétences des étudiants dans le cadre d'un programme menant à un grade
4.2 Formation	Développer les connaissances et les compétences des praticiens, des intervenants et des autres personnes intéressées, et améliorer l'échange d'information sans programmes menant à un grade
4.3 Sensibilisation et communications	Effectuer de la sensibilisation sur les questions environnementales et présenter de l'information par l'entremise de différents moyens de communication ou d'activités de désobéissance civile
5. Lois et politiques	Mesures visant à élaborer des lois, des règlements et des normes volontaires, à les modifier, à les influencer et à les mettre en œuvre

Tableau A5 (suite)

Catégorie/ Sous catégorie de mesure	Définition
5.1 Législation	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer la législation ou les politiques gouvernementales à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires sur celles-ci
5.2 Politiques et règlements	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires
5.3 Normes et codes du secteur privé	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les normes volontaires et les codes professionnels qui régissent les pratiques dans le secteur privé, ou formuler des commentaires
5.4 Conformité et application de la loi	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques, règlements, normes et codes à tous les niveaux, et assurer leur application
<i>6. Source de revenus, mesures économiques et autres mesures incitatives</i>	Mesures visant à utiliser des mesures économiques et incitatives pour influencer les comportements
6.1 Entreprises liées et solutions de rechange en matière de sources de revenus	Mettre sur pied des entreprises qui dépendent directement de la conservation des ressources naturelles et offrir des sources de revenus de rechange comme moyens de modifier les comportements et les attitudes
6.2 Substitution	Promouvoir les produits et les services qui représentent une solution de rechange à ceux qui sont dommageables pour l'environnement
6.3 Forces du marché	Utiliser les mécanismes du marché pour changer les comportements et les attitudes
6.4 Paiements liés à la conservation	Utiliser des paiements directs ou indirects pour changer les comportements et les attitudes
6.5 Valeurs non monétaires	Utiliser des valeurs incorporelles pour changer les comportements et les attitudes
<i>7 Renforcement des capacités externes</i>	Mesures visant à construire des infrastructures qui facilitent la conservation
7.1 Développement des institutions et de la société civile	Mettre en place ou offrir du soutien non financier et des possibilités de renforcement des capacités pour les organismes à but ou sans but lucratif, les organismes gouvernementaux et les communautés
7.2 Création d'alliances et de partenariats	Créer et faciliter des partenariats, des alliances et des réseaux d'organisations
7.3 Financement lié à la conservation	Recueillir et offrir des fonds pour les efforts de conservation
<i>8 Recherche et surveillance</i>	Collecte de renseignements sur les espèces ou les habitats préoccupants
8.1 Surveillance	Mettre au point de nouveaux systèmes de surveillance ou appuyer, poursuivre ou approfondir les initiatives actuelles en la matière afin de recueillir les données nécessaires au sujet d'espèces particulières ou de groupes d'espèces, ou de leurs habitats.

Tableau A5 (suite)

Catégorie/ Sous catégorie de mesure	Définition
8.2 Recherche	Entreprendre de nouvelles recherches ou poursuivre ou approfondir celles déjà en place concernant des espèces ou des menaces particulières

*Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la RCO afin de rendre compte de certaines mesures qui ne rentrent dans aucune autre catégorie du système de classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

Appareil de télécommunication pour sourds : 819-994-0736

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca